8e ANNÉE — T. 15 N° 318 — 16 JANVIER 1926

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 13 fr. ; un an, 25 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

1er janvier 1926. — **Premières réalisations de la paix** (Allocution de S. Em. le card. Cerretti, pro-nonce apostolique, au nom du Corps diplomatique; — Réponse de M. Gaston Doumergue, prés. de la Républ.) : 131.

Rome et Constantinople. — **1° La primauté de l'Eglise romaine dès les premiers siècles** (Mgr Pierre Batiffol, *Lumen*) : 133.

Sens d'une formule : L'Eglise catholique est romaine, non parce qu'elle limite son apostolat aux Latins; non parce qu'elle continue l'Empire romain; mais parce qu'elle a son point d'appui historique à Rome. — Prééminence de l'Eglise romaine primitive prouvée par les textes : Saint Paul : la foi des Romains est célèbre dans le monde entier (ces Romains sont des humbles, mais aussi des patriciens, des Juifs, mais surtout des Gentils); saint Ignace : l'Eglise romaine est une autorité en matière de foi et de discipline; Gaius, saint Irénée, Denys de Corinthe, saint Clément : Rome a eu Pierre et Paul pour apôtres et premiers martyrs (la venue de saint Pierre à Rome n'est plus contestée de nos jours). — Prestige de l'Eglise romaine antique démontré par les actes : Saint Clément intervient dans les affaires de l'Eglise de Corinthe; Tertullien salue la triple apostolicité originelle de l'Eglise romaine; le pape Victor menace les évêques d'Asie de les séparer de la Communion de toutes les Eglises. — La primauté romaine n'est pas le produit d'une évolution historique : Elle n'est pas un service offert ou imposé aux autres Eglises en vue du bien commun; sans doute, Rome était le centre naturel du monde romain; mais l'Eglise romaine, apostolique par Pierre et Paul, « était quelque chose de plus par Pierre » (elle est l'Eglise du siège de Pierre : saint Etienne; elle est la première en date des Eglises, l'Eglise instituée par le Christ en la personne de Pierre et portée par Pierre à Rome : saint Cyprien; elle est l'Eglise avec laquelle les fidèles du monde entier doivent s'accorder : saint Irénée). Aveu des adversaires.

2° Le déclin constant de l'Église schismatique du Phanar (R. P. Raymond Janin, A. A., *Echos d'Orient*) : 145.

Byzance voit, dès le IVe siècle, s'affirmer sa prééminence de « seconde Rome ». Constantinople développe son influence aux dépens des anciens patriarcats orientaux. La prise de Constantinople par les Turcs n'entrave point cette prospérité. Avec le XIXe siècle, vient le déclin. Le principe des nationalités s'étend au domaine religieux. Chaque diminution de l'Empire turc réduit la juridiction territoriale du Phanar. L'échange des populations, imposé par le traité de Lausanne, accentue la diminution numérique. Le patriarche n'est plus pour les Turcs qu'un chef d'ordre religieux. Eglises nationales et patriarcats orthodoxes, par indépendance ou jalousie, compromettent le prestige du Phanar.

Académie française. — **Concours littéraires de 1925** (Rapport de M. René Doumic, 17. 12. 25) : 154.

Les grands prix : Le grand prix de littérature au général Mangin. Un autre grand prix de littérature à M. Camille Mauclair. Le prix de la langue française à M. Gustave Lanson. Le grand prix Broquette-Gonin à M. Pierre Champion. Le grand prix Gobert à M. Robert Parisot. — Œuvres d'histoire : Le prix Thiers à M. Geoffroy de Grandmaison. Le prix Thérouanne à M. Fernand Baldensperger. — Ouvrages de morale : Un prix Montyon à l'auteur de *La vie héroïque de Jean du Plessis.* — Histoire de la littérature et des arts. — Romans : Le prix du roman à M. François Duhourcau. Le prix Paul Flat à M. Martin-Chauffier. — La poésie. — Littérature : Une admirable amie de la France, Mme Noëlle Roger. Le prix Née à M. Charles de Bordeu. Le prix Vitet à M. André Lebreton. Les lauréats des prix Calmann-Lévy, Botta, Toirac, de Jouy. — Hommage aux écrivains français.

Science et pensée religieuses. — **1° Trois nouveaux manuels bibliques** (*Ami du Clergé*) : 16 .

I. *Tractatus de inspiratione Sacrae Scripturae et Compendium Hermeneuticae biblicae catholicae*, par le R. P. Hoepfl. — II. *Leçons élémentaires d'introduction générale aux Saintes Ecritures*, par Mgr F. Picaud. — III. *Manuel d'Ecriture Sainte* et *Album biblique*, par le chan. Verdunoy.

2° Un livre qui fera des conversions : « L'Église de Jésus », de M. l'abbé Paul Buysse (Mgr J. Schyrgens, *Revue catholique des Idées et des Faits*) : 172.

Discrédit de l'apologétique au lendemain de l'Union sacrée. L'actualité, caractère essentiel de l'apologétique : Documentation et ordonnance parfaites de l'ouvrage. — M. l'abbé Buysse, apologiste populaire : Il place au centre de sa démonstration le fait tangible qu'est l'Eglise. La véritable notion du martyre. Lourdes et ses miracles. — M. l'abbé Buysse, apologète technique : Il discute, textes en mains, les positions de l'hypercritique contemporaine. Grande valeur pédagogique de son apologétique.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Méthodes d'apostolat. — **La projection fixe à domicile** (abbé Gilmaire, *Fascinateur*) : 177.

Statistiques. — **Missions protestantes et Missions catholiques** (*Union missionnaire du Clergé de France*) : 181.

L'effort protestant. Catholiques en pays de mission. Personnel missionnaire catholique. Ecoles catholiques en pays de mission.

LÉGISLATION CANONIQUE ET CIVILE

Droit canonique. — **1° Mariages mixtes** (Communiqués de S. Em. le cardinal Dubois, archev. Paris, de Mgr Gaillard, év. Meaux) : 183.

2° Tombolas (Note de Mgr Gauthier, archev.-administrateur Montréal) : 183.

Textes administratifs. — **Enseignement primaire et secondaire. Faits répréhensibles commis par des maîtres en dehors de leurs fonctions** (Circ. min. Instr. publ., 25. 7. 25) : 184.

Notes pratiques. — **Le budget des cultes après la Séparation. Pourquoi et comment les communes peuvent contribuer au Denier du culte** (*D. C.*) : 185.

Éphémérides (16 au 31 décembre 1925) : 187.

BIBLIOGRAPHIE. — *Les lois intangibles du régime abject et la persécution religieuse en France de 1876 à 1924* : 192.

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Premières réalisations de la paix

Le nonce apostolique présente à M. Doumergue les vœux du Corps diplomatique

Le 1er janvier 1926, le président de la République a reçu le Corps diplomatique. Suivant la tradition (1), S. Em. le cardinal Cerretti, pro-nonce du Saint-Siège apostolique, a pris la parole en son nom et prononcé l'allocution suivante :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est avec une joie plus vive que jamais que le Corps diplomatique, dont j'ai l'insigne honneur d'être l'interprète, se trouve réuni aujourd'hui pour vous prier d'agréer ses vœux de nouvel an.

Notre joie vient, Monsieur le Président, vous le savez bien, de ce que nos vœux ne sont plus seulement faits d'espérance, comme ils le furent si longtemps, lorsque, inlassablement, au début de chaque nouvelle année, nous venions, en pareille circonstance, souhaiter pour le bonheur de la noble nation française, comme pour celui de tous les peuples, l'avènement de la paix, de la vraie paix, de celle qui, la justice sauve, ne se réalise que par l'union, sans arrière-pensée, des esprits et des cœurs.

Cette année, cette paix que nous désirions tous si ardemment n'est plus seulement une espérance. Un événement que l'histoire inscrira dans ses plus belles pages, en tête, nous pouvons et nous devons le croire, d'un de ses plus beaux chapitres, vient, il y a quelques semaines à peine, de marquer la première réalisation de nos espoirs. Sans doute, l'œuvre magnifique de Locarno a-t-elle encore à porter ses fruits, mais l'arbre enfin est planté, et c'est avec un accent plus joyeux qu'a dû voler, ces jours derniers, sur la terre de notre vieille Europe, le chant séculaire que j'évoquais voici déjà plusieurs années, en pareille circonstance : « Gloire à Dieu dans les cieux et, sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté. »

C'est cette bonne volonté qui caractérise, en effet, le pacte de Locarno et fait qu'il inaugure vraiment un esprit nouveau, l'esprit qui croit moins à la force qu'à l'union des âmes et des cœurs pour établir et sauvegarder la paix.

C'est en France plus que partout ailleurs — et ce sera sa gloire, Monsieur le Président — que se sont trouvés les hommes de bonne volonté qui ont été les bons ouvriers de la paix, et il en est un entre tous auquel vont, en même temps qu'à vous, Monsieur le Président, nos sentiments unanimes d'admiration et de reconnaissance pour une tâche qui est, à plus d'un titre, la sienne propre.

Daignez donc accepter nos respectueuses félicitations pour la part que la France a prise dans la grande œuvre de réconciliation qui vient de s'accomplir pour notre si grande joie à tous, mais dont, à l'écho, si souvent répété ces dernières années, d'une voix auguste que je puis moins que tout autre oublier, vous me permettrez bien de me réjouir plus que quiconque.

Nous ne formerons donc pour la France d'autres vœux que ceux de la voir continuer son œuvre de paix et d'en recueillir, pour sa part, les fruits bienfaisants. C'en est assez pour que sur la terre féconde, avec son esprit génial et ses bras laborieux, elle puisse rester fière de sa traditionnelle richesse qui est la récompense providentielle des nations généreuses.

Que Dieu daigne exaucer ces souhaits en même temps que ceux que, tous ici, très respectueusement, bien sincèrement et du meilleur de nos cœurs, nous formons pour votre personne.

Le président de la République a répondu :

MONSIEUR LE CARDINAL,

Votre Eminence s'est exprimée, en me transmettant les vœux annuels du Corps diplomatique, dans des termes auxquels j'ai été particulièrement sensible. Elle a évoqué avec émotion, en se faisant l'écho d'une voix auguste, l'œuvre capitale qui marquera dans l'histoire l'année 1925 et, en soulignant la part que le Gouvernement français a prise dans l'élaboration à Locarno des traités signés il y a quelques semaines, Votre Eminence a trouvé des paroles qui toucheront vivement tous ceux qui, dans ce pays, se sont consacrés au grave problème de la paix.

Après l'acte qui a si heureusement couronné une longue et laborieuse période d'efforts, l'année qui commence s'ouvre, au point de vue international, sous d'heureux auspices.

L'œuvre accomplie pendant les mois qui viennent de s'écouler doit permettre enfin la réalisation de cette paix véritable qui n'est pas seulement la fin des affres de la guerre et le silence des armes, mais qui comporte l'apaisement des esprits, le rapprochement des peuples et la collaboration intime des Gouvernements. Une difficile étape vient d'être franchie. Il appartiendra aux hommes d'Etat qui détiendront dans les années à venir la lourde responsabilité du pouvoir de faire porter à cette paix tous les fruits que les nations en attendent. C'est à eux que reviendra l'honneur de pratiquer, sous l'égide de la S. D. N., cette politique internationale nouvelle fondée sur l'extension de l'arbitrage et de faire ainsi que, suivant la belle pensée, souvent rappelée, d'un de nos grands philosophes, « ce qui est juste soit fort et ce qui est fort soit juste ». Assurément, on ne peut espérer pouvoir éviter entre des peuples libres, dont les intérêts sont dissemblables, des frictions, des chicanes et des différends. Mais est-ce trop attendre du perfectionnement moral de l'humanité et du progrès de notre vieille civilisation que de penser que ces querelles doivent avoir d'autres issues que des recours à la violence qui ne laissent après eux que du sang, des ruines et d'innocentes victimes ?

La France, en tout cas, qui a tout fait dans le passé pour propager ces grands principes qui constituent aujourd'hui le droit commun des peuples, s'attachera résolument, quoi qu'il doive lui en coûter

(1) Cf. *D. C.*, t. 7, col. 57-58 ; t. 9, col. 87-89 ; t. 11, col. 71-73 ; t. 13, col. 131-132.

d'efforts, à faire prévaloir cette haute conception des rapports internationaux dont dépend l'affermissement de la paix.

Je prie Votre Eminence de transmettre aux chefs de missions dont Elle a été l'interprète et d'agréer pour elle-même l'expression des vœux sincères que je forme pour tous les membres du Corps diplomatique accrédités auprès de moi et des souverains et chefs d'Etat qu'ils représentent. Je suis heureux, Monsieur le Cardinal, de saisir en même temps cette occasion de vous renouveler les félicitations que je vous adressais ici même, il y a quelques jours, pour l'insigne dignité à laquelle Votre Eminence vient d'être appelée.

ROME ET CONSTANTINOPLE

La primauté de l'Église romaine dès les premiers siècles

De Mgr [Pierre] Batiffol, dans la revue *Lumen* (décembre 1925), sous le titre « Catholique et romaine » :

Le sujet que vous avez désiré que je traite devant vous est ainsi formulé par le programme d'ensemble de vos conférences : *L'Eglise de Jésus-Christ est romaine* (1). Cette formule vous a été suggérée par une autre formule, celle qui énonce les notes auxquelles se reconnaît la véritable Eglise, laquelle est une, sainte, catholique, apostolique et romaine. Ces formules, qui nous viennent de l'antiquité ecclésiastique, ont un sens très riche, mais, comme toutes les formules, elles ont besoin d'être entendues.

Sens d'une formule (2).

L'Église catholique est romaine,
non parce qu'elle limite son apostolat aux Latins;

Quand, par exemple, les anglicans nous désignent par le nom de catholiques romains, ils entendent limiter notre catholicisme à la stricte obédience romaine, et faire de notre catholicisme romain une branche du catholicisme sans épithète, un rameau isolé soit du catholicisme grec, soit du catholicisme slave, soit surtout du catholicisme anglican. Vous êtes Romains, nous disent-ils, et vous vous en honorez, mais vous ne réalisez pas que votre catholicisme en est du même coup restreint et en devient comme nationaliste : vous êtes Romains, et cela veut au moins dire que vous êtes Latins.

Non parce qu'elle continue l'Empire romain;

D'autre nous disent : Vous êtes une survivance de l'Empire romain. Quand l'Empire romain s'effondra, au ve siècle, en Occident, sous la poussée des invasions et dans sa propre décrépitude, ce qui resta de la civilisation romaine se réfugia dans l'Eglise de Rome. Rome se continua dans la Papauté, et, en devenant la maîtresse spirituelle de l'Occident, l'Eglise romaine se trouva avoir fixé un pouvoir qui ne faisait que transporter dans un autre ordre le pouvoir impérial disparu. Et l'historien allemand que je cite, poussant son paradoxe à la limite qui en découvre l'invraisemblance, écrit tranquillement : « L'Eglise de Rome gouverne toujours les peuples ; ses Papes dominent comme Trajan et Marc-Aurèle ; Pierre et Paul remplacent Romulus et Remus ; les archevêques et les évêques remplacent les proconsuls ; la masse des prêtres et des moines répondent aux légions ; les Jésuites à la garde des empereurs. » (1) C'est là une caricature. Il est vrai, cependant, que le catholicisme, par opposition aux Barbares, qui étaient païens, ou qui étaient hérétiques, s'est au ve siècle identifié avec la Romanité, et, dès la fin du ive siècle, le catholicisme était proprement la religion romaine, la religion de l'Empire romain, Empire que l'on imaginait adéquat au monde et « éternel ».

Mais parce qu'elle a son point d'appui historique à Rome.

Ce ne peut être dans ce sens restrictif ou périmé que nous acceptons de dire que notre catholicisme est romain, mais uniquement dans ce sens qu'il a son point d'appui historique à Rome. Et cela même appelle une autre distinction. Quand, en effet, nous disons que l'Eglise de Jésus-Christ est romaine, nous ne pouvons pas vouloir dire que Jésus-Christ a exprimé la volonté que l'apôtre Pierre s'établît à Rome. L'établissement du siège de Pierre à Rome est un fait providentiel, mais n'est pas essentiel à la constitution divine de l'Eglise. Ce qui est essentiel à cette constitution, c'est la primauté de Pierre et la perpétuité de cette primauté dans les successeurs de Pierre sur le siège qui fut le sien. Quand nous disons que l'Eglise du Christ est romaine, nous pensons uniquement à cette primauté et à la perpétuité de cette primauté qui est l'essence de la Papauté.

Tout mon dessein serait de vous montrer, dans l'histoire des deux premiers siècles, le rôle de protagoniste tenu par l'Eglise romaine, et de vous faire saisir que ce rôle de protagoniste ne s'explique que par la perpétuité de la primauté que le Christ avait conférée à saint Pierre.

Prééminence de l'Église romaine primitive prouvée par les textes.

Saint Paul : la foi des Romains est célèbre dans le monde entier.

Vous ouvrirez l'Epître aux Romains de saint Paul, que de Corinthe l'apôtre adresse à la communauté chrétienne de Rome dans l'été ou dans l'hiver de 56, vingt-cinq ans environ après la passion du Sauveur, et vous vous arrêterez aux versets 8-15 du chapitre 1er. Voici le texte de saint Paul :

8 *Et d'abord je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ au sujet de vous tous, de ce que dans le monde entier on célèbre votre foi.* 9 *Dieu, que je sers en mon esprit en prêchant l'évangile de son fils, m'est témoin de la façon dont je fais sans cesse mémoire de vous,* 10 *demandant constamment dans mes prières si je pourrai enfin quelque jour être amené par la volonté de Dieu à venir auprès de vous.* 11 *Car je désire vous voir, afin de vous communiquer quelque grâce spirituelle, pour votre édification,* 12 *ou plutôt pour qu'étant parmi vous nous goûtions ensemble la consolation* (de voir) *les uns chez les autres la foi qui nous est commune à vous et à moi...*

---

(1) Conférence donnée aux étudiants catholiques de l'Université de Nancy, 12 janvier 1923. (Les notes sont de l'auteur.)

(2) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

(1) A. Harnack, *L'Essence du Christianisme* (1902), pp. 265-266.

Ainsi, au cours des vingt-cinq premières années du christianisme, l'Evangile a été porté à Rome. La foi de cette communauté romaine primitive est célébrée « dans le monde entier », assure saint Paul, non que cette foi soit supérieure à celle des autres communautés de l'Eglise naissante, mais parce que les premiers convertis romains sont plus en vue, qu'ils peuvent davantage peut-être pour la propagande, et aussi parce que « dans le monde entier » on a les yeux attachés sur Rome : « *Fides vestra adnuntiatur in universo mundo.* » Foi signifie ici la conversion de ces Romains au christianisme. L'apôtre pense à eux constamment comme à des chrétiens modèles, il voudrait les visiter, il s'est proposé maintes fois d'aller jusqu'à eux, et ceci est un indice qu'aucun apôtre n'est encore venu à Rome, le christianisme y ayant été porté par des chrétiens inconnus et y ayant pris racine longtemps avant que Paul ait pu mettre à exécution son dessein de prêcher Jésus-Christ à Rome.

Il revient au chapitre xv sur sa prédilection pour les chrétiens romains :

22 *J'ai été empêché très souvent de venir vers vous.* 23 *A présent, n'ayant plus de champ d'action dans ces contrées* (la Grèce), *je désire depuis plusieurs années venir vers vous,* 24 *quand j'irai en Espagne, — car j'espère que je vous verrai en passant et que vous me mettrez sur le chemin de ce pays, après que je me serai un peu rassasié de votre présence, —* 25 *mais, en ce moment, je pars pour Jérusalem, engagé au service des saints* (de là-bas)... (Ensuite) 28 *j'irai en Espagne en passant chez vous,* 29 *et je sais que, venant à vous, j'y viendrai avec la pleine bénédiction du Christ...* 32 *Que j'arrive auprès de vous dans la joie par la volonté de Dieu, et que je me repose auprès de vous !*

Quel désir ancien et profond l'apôtre Paul a de visiter ces chrétiens de Rome ! Quelle consolation il s'en promet ! Il sait que leur foi est bien d'accord avec la sienne, il n'a pas dessein de leur prêcher Jésus-Christ, qui leur a été prêché déjà. Il ne fera que traverser Rome : l'Espagne est le champ nouveau qui s'ouvre devant son rôle et c'est vers l'Espagne qu'il s'acheminera en joie après s'être rassasié de la charité de la communauté romaine. Car cette communauté, qu'il connaît par le bien qui lui en a été dit, est une communauté exceptionnellement fervente et édifiante : « Votre docilité (à recevoir la foi) est arrivée aux oreilles de tous. » (xvi, 19.)

Rome avait fait à la foi nouvelle un accueil auquel Paul pensait avec admiration et émotion. S'il écrit aux Romains, c'est que sans doute les Romains de leur côté connaissaient Paul de réputation, et sans doute lui avaient écrit les premiers. Cette conjecture trouve sa confirmation dans les noms de chrétiens que, sur la fin de sa lettre, Paul salue, et qui ont toute apparence d'être les destinataires de l'épître aux Romains, les membres les plus considérables de la communauté romaine, un Ampliatus, un Urbanus, et les autres (xvi, 1-15). Parmi ces chrétiens romains de la première heure, il n'est pas défendu de croire qu'il s'en trouvait qui appartenaient aux plus hauts rangs de la société (1). Nous le savons, du moins, par l'épître aux Philippiens écrite par Paul de Rome, en 61 ou 62, où l'apôtre dit : « Les frères qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, et principalement ceux de la maison de César. » (*Phili.*, iv, 21-22.)

(1) Pour la critique de cette liste de noms, voyez P. Lagrange, *Saint Paul, Epître aux Romains* (1916), pp. 362-375 ; O. Marucchi, « Di alcune iscrizioni del cimitero di Domitilla poste in relazione con i cristiani di Roma nominati da S. Paolo », *Nuovo Bulletino di Archeologia Cristiana*, XVIII, pp. 111-121 ; G. Edmundson, *The Church in Rom in the first Century* (1913), pp. 14-29.

Ces Romains sont des humbles, mais aussi des patriciens, des Juifs, mais surtout des Gentils.

Il faut tenir compte de ces indications, et, sans vouloir que la première clientèle du christianisme n'ait pas été en grande partie recrutée parmi les humbles, les *humiliores*, on doit admettre qu'elle a compté çà et là, mais surtout à Rome, des membres appartenant à la classe la plus élevée et la plus riche : c'est une induction que M. Harnack n'hésite pas à faire, en rappelant que la Pomponia Graecina dont Tacite signale l'énigmatique conversion (*Annal.*, XIII, 32) était « au moins très vraisemblablement » chrétienne, comme était chrétien le consul de l'an 95, T. Flavius Clemens, qui cette année-là avait Domitien pour collègue de consulat, et fut exilé par l'empereur (1).

L'épître de saint Paul aux Romains nous permet une autre induction, qui est que la communauté romaine n'était pas juive, mais composée en majorité de Gentils, autant dire de Romains, et non d'Hébreux. Assurément, les Juifs n'y manquaient pas, le christianisme avait dû être apporté d'Orient à Rome par des Juifs convertis, mais il avait été aussitôt accueilli par des Romains de Rome, qui sont proprement les destinataires de l'épître aux Romains (2).

Après cela, il nous sera permis de sourire de la page où Renan imagine la première communauté romaine comme un conventicule du Ghetto : « Les ancêtres des prélats romains étaient de pauvres prolétaires sales, sans distinction, sans manières, vêtus de fétides souquenilles, ayant l'haleine mauvaise des gens qui mangent mal. »

Saint Ignace : l'Église romaine est une autorité en matière de foi et de discipline.

Cinquante ans après l'épître aux Romains de saint Paul, nous avons une autre épître aux Romains, celle de saint Ignace d'Antioche. Ecoutez l'adresse qui se lit en tête de cette épître :

Ignace, appelé Théophore, à l'Eglise objet de la miséricorde et de la munificence du Très Haut et de Jésus-Christ son fils unique, à l'Eglise aimée (de Dieu) *et illuminée dans la volonté de Celui qui a voulu tout ce qui est, dans la charité de Jésus-Christ notre Dieu,* (à l'Eglise) *qui préside dans le lieu de la région des Romains,* (Eglise) *digne de Dieu, digne d'honneur, digne de bénédiction, digne de louange, digne d'être exaucée, digne et chaste, présidente de la charité, en possession de la loi du Christ, portant le nom du Père, et que je salue au nom de Jésus-Christ...*

Cette emphase est un indice de la vénération exceptionnelle que saint Ignace voue à l'Eglise romaine. Mais il y a davantage, car il appelle cette Eglise la « présidente de la charité ». L'Eglise romaine serait la plus charitable, la plus généreuse, la plus secourable des Eglises, comme le veut M. Harnack, ce ne serait déjà pas sans importance. Mais il s'agit sans doute d'une autre prééminence, d'une préémi-

(1) A. Harnack, *Mission und Ausbreitung* (1906), t. II, p. 26 et pp. 34-35.

(2) Lagrange, p. XXX.

nence dans la foi, dans la conservation de la foi et de la discipline, d'un mot, dans l'autorité : l'Eglise romaine est présidente de cette charité qui est l'Eglise répandue dans le vaste monde. « Je vous embrasse, écrit Ignace aux Romains, au nom de Jésus-Christ fils du Père, vous qui êtes de chair et d'esprit attachés à tout commandement (qui est) de lui, vous qui, remplis de la grâce de Dieu, êtes préservés de toute couleur étrangère », c'est-à-dire de toute erreur. Et plus loin (III, 1) saint Ignace dit expressément à ces Romains : « Vous avez instruit les autres, et je veux que demeure ferme ce que vous enseignez et prescrivez. »

D'autres donc viennent chercher à Rome la foi et la discipline, d'autres, c'est-à-dire d'autres Eglises, qui reconnaissent à Rome un dépôt de la foi plus authentique et un sens de l'ordre plus sûr. Les termes de vénération que saint Ignace prodigue à l'Eglise romaine ne doivent rien à la considération de la grandeur séculière de Rome : ils sont uniquement d'inspiration ecclésiastique, ils sont le prolongement et l'amplification des termes que nous avons relevés chez saint Paul, avec, en plus, un hommage à l'autorité de fait qu'exerce cette Eglise auprès des autres Eglises.

Gaius, saint Irénée, Denys de Corinthe, saint Clément : Rome a eu Pierre et Paul pour apôtres et premiers martyrs

A ce prestige et à ce service s'ajoutait dès lors la consécration que donnait à l'Eglise romaine le souvenir des apôtres Pierre et Paul, de leur venue à Rome, de leur martyre à Rome.

Nous sommes assurés que Pierre et Paul sont venus et sont morts à Rome par un texte de l'écrivain romain chrétien Gaius, des environs de l'an 200, cité par Eusèbe (*H. E.*, II, 25), où on lit : « Je puis montrer les trophées des apôtres : si tu veux aller au Vatican ou sur la voie d'Ostie, tu trouveras les trophées de ceux qui ont fondé cette Eglise » de Rome. Le mot trophée est un mot de style noble qui ne peut désigner ici, comme l'a compris Eusèbe, que les *memoriae* qui renfermaient le corps soit de Pierre, soit de Paul. C'est la plus ancienne attestation des deux tombeaux (1). Elle a une importance grande du fait qu'à pareille époque les corps ne voyagaient pas ; ils restaient là où ils avaient été enterrés, protégés dans leur repos par le respect de tous.

Quelque vingt ans avant Gaius, saint Irénée, qui a vécu un temps à Rome, aux environs de 150, est un autre témoin : « Après avoir fondé et construit l'Eglise (de Rome), les bienheureux apôtres remirent à Linus la charge de l'épiscopat : de ce Linus Paul fait mention dans les épîtres à Timothée. » (Euseb., *H. E.*, V., 6.)

Vers 170, Denys, évêque de Corinthe, dans une lettre qu'il adresse aux chrétiens de Rome, s'honore que tant l'Eglise de Corinthe que l'Eglise de Rome soient « une plantation due à Pierre et à Paul », car, dit-il, tous deux, ayant planté dans notre Corinthe, nous ont instruits semblablement, et, semblablement ayant enseigné en Italie au même endroit, ils ont été martyrs dans le même temps. (*Ibid.*, II, 25.)

Dans les premières années du IIe siècle, l'évêque d'Antioche Ignace adresse aux chrétiens de Rome l'épître signalée déjà. Il est en route pour Rome, prisonnier, condamné à mort, il redoute que les chrétiens de Rome ne veuillent intercéder et n'intercèdent efficacement pour lui avoir la vie sauve (1). « Je vous en conjure, leur écrit-il, épargnez-moi une bienveillance intempestive. Laissez-moi devenir la pâture des bêtes... Caressez-les plutôt, afin qu'elles ne laissent rien subsister de mon corps... Priez le Christ de daigner faire de moi, par la dent des fauves, une victime pour Dieu. Je ne vous donne pas des ordres, comme Pierre et Paul : ils étaient apôtres, je ne suis qu'un condamné : ils étaient libres, et moi je suis esclave encore, mais la mort fera de moi un affranchi de Jésus-Christ, en qui je ressusciterai libre. » (Ignat., *Rom.*, IV.) On infère de ce texte que l'évêque d'Antioche sait que Pierre et Paul ont été un temps au sein de la communauté chrétienne de Rome, et que, apôtres, ils lui donnaient des ordres, tandis que lui, évêque d'une Eglise de Syrie, si grande que puisse être aux yeux de tous l'Eglise d'Antioche, il ne peut adresser à la communauté romaine que des supplications.

Vers 95, l'Eglise romaine adresse une épître à l'Eglise de Corinthe, épître d'édification, mais surtout de monition et de correction. On est à trente ans de la mort de Pierre et de Paul. Le rédacteur de l'épître, qui parle au nom de l'Eglise romaine, qui est Clément son chef, s'applique à faire prendre en horreur aux Corinthiens la discorde et l'envie. Ne cherchons pas des exemples anciens, écrit-il, « venons aux athlètes les plus près de nous, prenons les nobles exemples de notre génération ». Et il poursuit: « Jetons les yeux sur nos vaillants apôtres », Pierre et Paul. « A ces hommes dont la vie a été sainte s'est adjointe une multitude d'élus... qui par leur passion ont laissé parmi nous un magnifique exemple. » (Clem., V et VI.) Parmi nous, c'est-à-dire à Rome, et les détails que Clément donne sur les martyrs ne permettent pas de penser qu'il s'agisse d'autres martyrs que ceux de la persécution de Néron. Clément considérait Pierre et Paul comme les apôtres de l'Eglise romaine, comme les premiers et les plus glorieux martyrs de Rome, et il plaçait le martyre à l'époque de Néron. Or Clément, qui attestait cela vers 95, ne pouvait pas n'avoir pas connu trente ans auparavant et les deux apôtres et la persécution où ils avaient trouvé la mort. « Il faut être bien exigeant, conclurons-nous avec M. Monceaux, pour ne pas reconnaître dans ce texte un témoignage de premier ordre. »

La venue de saint Pierre à Rome n'est plus contestée de nos jours.

Il fut un temps où certains historiens croyaient encore faire preuve d'indépendance d'esprit en refusant d'admettre le fait de la venue à Rome non de l'apôtre Paul, du moins de l'apôtre Pierre. C'était la Réforme qui avait, dès ses débuts, nié la venue de Pierre à Rome, pensant porter un coup droit à la Papauté en montrant qu'elle reposait d'abord sur une fable (2). Gregorovius, dans sa *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, écrivait encore avec complaisance : « L'histoire ne sait rien de la présence à Rome de l'apôtre Pierre. »

(1) Les textes concernant saint Pierre à Rome ont été pour la dernière fois revus avec un soin extrême par P. Monceaux, « L'apostolat de saint Pierre à Rome, à propos d'un livre récent » (*Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1910, pp. 216-240). L'étude de Monceaux est rapportée par E. Vacandard, *Etudes de critique et d'hist. relig.*, t. IV (1923), pp. 3-12 ; H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs* (1912), pp. 302-303.

(1) M. Harnack, *op. cit.*, p. 26, voit là un indice du crédit que les chrétiens de Rome avaient à cette date auprès des pouvoirs publics.

(2) Le premier qui ait nié la venue de saint Pierre à Rome est, en réalité, Marsile de Padoue, dans son *Defensor Pacis*, au XIVe siècle. La Réforme fit sien ce paradoxe utile. Voyez C. De Smedt, *Dissertationes* (1876), pp. 1-2.

Aujourd'hui, la venue de Pierre à Rome est considérée comme un fait à ranger parmi les mieux attestés de l'histoire des origines chrétiennes (1). « Le martyre de Pierre à Rome, écrivait M. Harnack, voici vingt-cinq ans déjà, a été combattu jadis en vertu de préjugés protestants tendancieux ou critiques tendancieux ; dans les deux cas, l'erreur a contribué à la reconnaissance d'importantes vérités historiques et n'a donc pas été inutile. Mais que ce fût une erreur, cela est évident aujourd'hui pour tout chercheur qui ne s'aveugle pas. Tout l'appareil critique qui a servi à Baur à contester la tradition ancienne est aujourd'hui avec raison considéré comme sans valeur (2). Plus récemment, dans un discours prononcé devant l'Université de Berlin pour une fête de l'empereur Guillaume II, le même M. Harnack disait : « Flacius et les vieux protestants contestaient très particulièrement la présence de Pierre à Rome et rejetaient très tard les commencements de la primauté romaine. Aujourd'hui, nous savons que cette venue (de Pierre à Rome) est un fait bien attesté, et que les commencements de la primauté romaine dans l'Eglise remontent jusqu'au IIe siècle. Inversement, des savants catholiques ont reconnu qu'un séjour de vingt-cinq ans de Pierre à Rome est controuvé (3), que la primauté de Rome à l'époque la plus ancienne était essentiellement autre et s'exerçait dans d'autres conditions que celle qui a appartenu plus tard au pape romain. » (4)

Prestige de l'Église romaine antique démontré par les actes.

Nous avons trouvé dans les textes l'attestation du prestige qui était celui de l'Eglise romaine à l'époque des origines, et que cette Eglise le devait au fait d'abord d'être à Rome, ensuite d'être une Eglise exceptionnellement considérée pour la foi et la vertu de ses membres, enfin au fait d'avoir eu Pierre et Paul pour apôtres et pour premiers martyrs. Il s'est révélé à nous que l'Eglise romaine exerçait sur les autres Eglises une autorité de fait : nous avons vu saint Ignace, au début du IIe siècle, parler de cette autorité en matière de foi et de discipline comme d'une autorité à laquelle il défère avec joie et soumission.

Saint Clément intervient dans les affaires de l'Église de Corinthe

L'épître de saint Clément aux Corinthiens nous permet de surprendre cette autorité en acte dans les dernières années du Ier siècle. Une petite révolution s'est produite à Corinthe, où la communauté a déposé ses chefs de leur office hiérarchique et liturgique. Rome intervient à Corinthe pour rétablir l'ordre. L'épître de Clément dit : « Nous avons agi ainsi afin que vous sachiez que toute notre préoccupation a été et est de procurer au plus tôt la paix parmi vous. » (Clem., LXIII.) Ce fait est révélateur. Deux hypothèses se présentent à l'esprit : il est possible que les chefs déposés à Corinthe aient recouru à Rome ; pareil recours était donc dans les conditions ecclésiastiques du temps. Il est possible aussi que la sédition corinthienne ait été connue à Rome par le scandale qu'elle a fait ; l'Eglise romaine interviendrait à Corinthe de son propre mouvement, et sans en avoir été sollicitée. Dans les deux hypothèses, l'Eglise de Rome révèle la sollicitude qu'elle a de l'ordre ailleurs que dans ses propres membres, et la conscience qu'elle a de pouvoir sans usurpation intervenir dans une Eglise comme celle de Corinthe.

Il s'agirait d'une Eglise qui serait une filiale de l'Eglise romaine, on comprendrait cette intervention. Mais l'Eglise de Corinthe est une Eglise apostolique, elle a eu Pierre et Paul pour apôtres, nous l'avons vu. Corinthe et Rome sont également apostoliques. Antioche ne l'était pas moins, et cependant nous avons vu la déférence de saint Ignace pour l'Eglise romaine. Il en va de même pour Corinthe, qui reçoit la réprimande de l'Eglise romaine avec tout autant de déférence. Nous le savons par un fragment de lettre écrite vers 170 par l'évêque de Corinthe, Denys, à l'évêque de Rome, Soter, fragment cité par Eusèbe (*H. E.*, IV, 23) : « Aujourd'hui, nous avons célébré le saint jour du dimanche, pendant lequel nous avons lu votre lettre ; nous continuerons de la lire toujours comme un avertissement, ainsi que du reste la première que Clément nous a écrite. »

Tertullien salue la triple apostolicité originelle de l'Église romaine.

Dans le catholicisme du second siècle, l'apostolicité d'un article de foi ou d'une institution est le critérium de son authenticité. Le symbole baptismal qui s'impose est le symbole des apôtres. Et de même les Eglises à l'autorité desquelles on recourra en cas de controverses seront les Eglises apostoliques d'origine. Ecoutez l'Africain Tertullien, dans son *De praescriptione haereticorum*, 36, en 200 environ :

Or donc, veux-tu exercer mieux ta curiosité pour le profit de ton salut, parcours les Eglises apostoliques où les cathedrae *des apôtres sont en place et président encore, où on lit leurs lettres authentiques qui rendent le son de leur voix et rendent présent le visage de chacun d'eux. Es-tu proche de l'Achaïe, tu as Corinthe ; si tu n'es pas loin de la Macédoine, tu as Philippes ; si tu peux passer en Asie, tu as Ephèse ; si tu touches à l'Italie, tu as Rome, dont l'autorité est à notre portée aussi. Heureuse Eglise, à qui les apôtres ont versé toute leur doctrine avec leur sang, où Pierre* (subit un martyre) *semblable à la passion du Sauveur, où Paul est couronné d'une mort* (semblable à celle) *de Jean* (Baptiste), *où l'apôtre Jean est plongé dans une huile de feu sans en rien pâtir, et est ensuite relégué dans une île. Voyons ce qu'elle a appris* (cette Eglise romaine), *ce qu'elle a enseigné, ce qu'elle certifie en même temps que les Eglises africaines.*

Vous voyez comment la foi authentique se vérifie sur la foi des Eglises apostoliques, que l'on imagine conservant le dépôt que les apôtres leur ont confié : Corinthe, Philippes, Ephèse, Rome, Rome surtout, qui a non pas deux apôtres, comme Corinthe ou Ephèse, mais jusqu'à trois apôtres, Pierre, Paul et Jean. Tertullien fait donner son maximum à l'argument apostolique. Aux hérétiques de son temps, il veut pouvoir dire : « C'est moi qui suis l'héritier des apôtres, *Ego sum heres apostolorum.* » (*Ibid.*, 37.)

Le pape Victor menace les évêques d'Asie de les séparer de la communion de toutes les Églises.

Mais, entre les Eglises les plus authentiquement apostoliques, il en est une qui exerce par surcroît une autorité prééminente et sans réciprocité. Nous avons vu, avec saint Clément, que l'on recourt à elle de Corinthe, et, en retour, elle intervient à

---

(1) Renan, en France, n'aura pas peu contribué à ce revirement. Voyez ses *Conférences d'Angleterre* (1880).

(2) A. Harnack, *Die Chronologie der altchristl. Litt.* (1897), t. I, p. 244, note 2.

(3) On pourra voir Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I (1905), pp. 55-56.

(4) Harnack, *Katholizismus und Protestantismus*, p. 24.

Corinthe : mais elle ne recourt à aucune autre Eglise, pas plus qu'aucune autre Eglise n'intervient chez elle. Et voulez-vous voir avec quelle autorité elle est capable d'intervenir, pensez à son conflit avec Ephèse, au temps du pape Victor, vers 190. Il s'agit de déterminer la date de la fête de Pâques. La sollicitude de Victor a été éveillée par le désaccord de l'observance d'Ephèse et de l'observance de Rome, qui est aussi bien l'observance universelle, l'Asie exceptée. Les évêques d'Asie résistent aux monitions de l'évêque de Rome. Devant la résistance de l'évêque d'Ephèse, Polycrate, et de ses collègues asiates, l'autorité de Victor entre en jeu. « Je ne perdrai pas la tête, quoi qu'on fasse pour m'effrayer », riposte Polycrate avec une rudesse tout apostolique. Et nous savons, en effet, que l'évêque de Rome a pensé à déclarer excommuniés de toute l'Eglise les évêques d'Asie, pour leur non-conformisme sur la date de Pâques, et que le pacifique saint Irénée, ami de Rome et d'Ephèse, obtint de Victor qu'il ne mît pas sa menace à exécution.

Ainsi, l'Eglise apostolique d'Ephèse entre en conflit avec l'Eglise apostolique de Rome. L'autorité de Victor lui permet de rompre la communion avec les évêques d'Asie, mais, à vrai dire, tout évêque pouvait en faire autant : la prééminence exceptionnelle de l'évêque de Rome est proprement en ceci qu'il peut menacer les évêques d'Asie de les séparer de la communion de tous les autres évêques du monde à cause de leur non-conformisme, comme si nul évêque ne pouvait être en communion avec la *Catholica* sans être en communion avec l'Eglise romaine et aux conditions que l'Eglise romaine dicte. Renan, parlant de l'attitude de Victor dans ce conflit, a pu dire sans paradoxe : « La Papauté était née, et bien née. »

La primauté romaine n'est pas le produit d'une évolution historique

Prestige de l'Eglise romaine, apostolicité originelle de l'Eglise romaine, sollicitude universelle et autorité de l'Eglise romaine, et tout cela marqué avec un grand relief aux deux premiers siècles, tout cela destiné à s'accentuer encore au IIIe siècle, tout cela aujourd'hui incontesté des critiques objectifs, et vous n'ignorez pas la part qui revient à M. Harnack dans ce progrès d'objectivité pour son célèbre excursus *Katholisch und Roemish* (1).

Elle n'est pas un service offert ou imposé aux autres Églises en vue du bien commun.

Mais il ne faut pas oublier pour autant que, aux yeux de M. Harnack, cette primauté romaine, qui s'affirme si fermement, est le produit d'une pure évolution historique. M. Harnack écrit : « Rome est dans l'histoire de l'Eglise passée (du rang) de sœur à (celui de) mère. » Et un critique plus récent, qui fait sienne cette formule pittoresque de M. Harnack, la complète en disant : « Ainsi l'évêque de Rome, par la force des faits, a passé (du rang) de frère à (celui de) père et de maître. » (2) Nous aurions eu dans l'histoire des origines un régime qui aurait précédé celui où l'Eglise romaine affirme et impose sa primauté, un régime où l'Eglise universelle aurait été constituée par le *numerus episcoporum*, tous ces évêques étant supposés égaux, autonomes et unis les uns aux autres par leur foi commune et par leur charité réciproque. Rome, poursuit M. Harnack, est devenue de sœur une mère « parce que Rome seule a eu la force et le courage de dire aux autres communautés : Vous devez faire cela... Il n'y a pas eu de falsification là-dedans, mais des droits nés de la force (morale) et de la fidélité au devoir » (1).

Rome aurait pris une initiative d'hégémonie en vue d'assurer le catholicisme et l'unification de l'Eglise. M. Harnack (2) n'hésite pas à reconnaître que l'Eglise romaine, en effet, a eu et tenu la direction de ce *processus* de catholicisation et d'unification. L'Eglise romaine aurait eu le génie de comprendre qu'un catholicisme où tous les évêques eussent été égaux et autonomes, comme l'entendra saint Cyprien, comme l'entendait aussi bien Tertullien avant lui, était un catholicisme précaire et sans avenir : les Eglises aspiraient à rencontrer une autorité immobile et centrale qui les unît toutes les unes aux autres, fût-ce au prix d'une sujétion. Les pasteurs avaient besoin d'un pasteur suprême, et ce pasteur s'offrait à elles dans la personne de l'évêque de Rome. Soit par son génie d'ordre et son sens du droit, soit par une sorte de recours spontané des Eglises, l'Eglise romaine aurait non certes usurpé, mais offert comme un service la primauté que le catholicisme requérait comme un organe nécessaire.

Spécieuse théorie, pas très nouvelle cependant, puisque Renan déjà l'avait esquissée (3).

Sans doute, Rome était le centre naturel du monde romain.

Spécieuse cependant, parce qu'elle met en œuvre des données que nous ne devons pas négliger. Il est certain que Rome était le centre de l'*orbis romanus*. Le proverbe français qui dit que tout chemin mène à Rome est un rappel du fait que cet *orbis romanus* était servi par un réseau de voies qui convergeaient toutes à Rome, et que complétait la navigation méditerranéenne. Tout aboutissait à Rome, de tout l'*orbis romanus* on venait à Rome, et de Rome on communiquait avec les extrémités du monde. Les évêques de Palestine, répondant au pape Victor sur la question de la date de Pâques, le prient de faire tenir des copies de leur réponse à toutes les Eglises (Euseb., *H. E.*, V, 25), indice que l'Eglise romaine est en communication aisée et habituelle avec toutes les Eglises. Si l'on veut bien me pardonner cet anachronisme, l'Eglise romaine est pour la catholicité de la fin du second siècle une sorte de central téléphonique. Et, dans ces conditions, on comprend que l'évêque de Rome ait pu avoir une sollicitude effective pour toutes les Eglises et exercer sur elles une autorité plus agissante.

Mais l'Église romaine, apostolique par Pierre et Paul, « était quelque chose de plus par Pierre ».

Mais, si grande que nous fassions la part de ces conditions historiques, et sans nier non plus le génie propre à Rome, génie d'ordre, génie de suite, génie de commandement, il n'est pas possible à l'historien de supprimer le fait en vertu duquel, au second siècle, l'Eglise apostolique de Rome distançait les autres Eglises apostoliques (4), et le fait est que l'Eglise romaine, apostolique par Pierre et Paul, était quelque chose de plus par Pierre.

---

(1) A. Harnack, *Dogmengeschichte*, t. I (1909), pp. 480-496. Ces pages datent de la première édition (1885).
(2) H. Koch, *Cyprian und der roemische Primat* (1910), p. 148.

(1) A. Harnack, *Die Briefe des roemischen Klerus... im Jahre 250* (1892), cité *ibid.*
(2) *Dogmengeschichte*, t. I, p. 496.
(3) *Marc-Aurèle*, p. 416.
(4) Et l'on ne peut oublier que la dignité apostolique, que Tertullien estimait si haut pour l'opposer aux hérétiques de son temps, est une valeur qui, au IIIe siècle, tend à ne plus entrer en ligne de compte. Au contraire, la *cathedra Petri* ira en prenant de plus en plus d'importance.

Elle est l'Église du siège de Pierre (saint Étienne).

Sans doute, on ne parle explicitement de Pierre, de Pierre à l'exclusion de Paul, qu'à une époque relativement tardive. L'évêque de Césarée de Cappadoce, Firmilien, écrivant à l'évêque de Carthage, Cyprien, au moment de son conflit avec le pape Etienne, marque qu'Etienne « professe avoir la chaire de Pierre par succession », et « se glorifie du lieu de son épiscopat et de tenir la succession de Pierre, sur qui ont été posés les fondements de l'Eglise (1) ». Nous apprenons de là que le pape Etienne justifiait le point de doctrine contesté par Cyprien en invoquant l'autorité des apôtres Pierre et Paul, fondateurs de l'Eglise romaine et spécialement l'autorité de Pierre, dont il occupait la *cathedra* par succession authentique, de Pierre, fondement de l'Eglise, et ses derniers mots sont une allusion au texte évangélique *Tu es Petrus*.

L'argument ainsi mis en avant par le pape Etienne (254-257) avait servi déjà au pape Calliste (217-222), à qui Tertullien reproche d'attribuer à toute Eglise qui se rattache à Pierre, et donc de s'attribuer à lui-même, le pouvoir des clés, tandis que Tertullien, montaniste, estime que ce pouvoir n'a été donné qu'à Pierre et ne saurait après Pierre appartenir qu'aux spirituels (2). Ce pouvoir des clés revendiqué par le pape Calliste est une utilisation du texte *Tu es Petrus*. M. Harnack voudrait que ce soit la première fois dans l'histoire que ce texte sert à appuyer pareille revendication de l'Eglise romaine (3).

Que ce texte, en effet, établisse la primauté de saint Pierre entre les apôtres, c'est ce que personne ne peut mettre en doute ; mais que ce texte supporte et légitime la primauté de l'Eglise romaine, c'est-à-dire de l'Eglise de Pierre, du siège de Pierre, c'est une interprétation qui se superpose à la première et que tous les interprètes n'ont pas tirée. M. Harnack voudrait que l'Eglise romaine ait été la créatrice de cette interprétation au bénéfice de sa primauté de fait. Nous estimons que l'inverse est seul vraisemblable.

Elle est la première en date des Églises, l'Église instituée par le Christ en la personne de Pierre et portée par Pierre à Rome (saint Cyprien).

Saint Cyprien enseignait que le Christ a inauguré l'Eglise le jour où il a dit à Simon Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » La multiplication des Eglises dans le monde a pour point de départ cette première en date de toutes les Eglises, l'Eglise instituée en la personne de Simon Pierre et que l'apôtre Pierre a portée avec lui à Rome. L'Eglise romaine est l'Eglise de Pierre. Voilà pourquoi saint Cyprien, parlant d'une faction du clergé de Carthage qui a saisi le pape Cornelius d'une plainte contre lui, écrit au pape Cornelius pour le mettre en garde contre ces intrigues. Ces gens-là, dit-il, osent passer la mer et porter leurs requêtes schismatiques et impies à la chaire de Pierre, à cette Eglise première d'où est sortie l'unité de l'épiscopat, sans considérer qu'ils s'adressent à ces Romains dont l'apôtre (Paul) a loué la foi et auprès de qui la perfidie ne peut avoir audience : « *Navigare audent et ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est.* » (*Epistul.*, LIX, 14.) Rome possède la *cathedra Petri*, Rome possède l'Eglise instituée la première de toutes en la personne de Pierre, l'Eglise *princeps*, pourrions-nous dire, comme on dit l'édition *princeps*, ou, comme dit Cyprien, l'*Ecclesia principalis*, d'où est sorti tout ce qu'il y a d'épiscopat légitime dans le monde. Il ne s'agirait que d'une priorité chronologique, le privilège serait mince, mais il s'agit d'une primauté qui peut se comparer à un droit d'aînesse, et c'est en cela qu'est l'importance de la *principalitas* de l'Eglise romaine.

(1) Voyez mon *Eglise naissante*, p. 469.
(2) *Ibid.*, p. 350.
(3) *Dogmengeschichte*, t. I, p 492.

Elle est l'Église avec laquelle les fidèles du monde entier doivent s'accorder (saint Irénée).

Or, cette théorie de la *principalitas* romaine, nous la trouvons énoncée, à la fin du second siècle, par saint Irénée, un évêque de chez nous, mais qui est né et qui a grandi dans l'entourage de l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, qui a passé par Rome et qui peut-être y a un temps enseigné comme saint Justien, qui a été témoin à Lyon du martyre de saint Pothin et a hérité de son épiscopat. Devenu évêque, c'est au temps du pape Eleuthère, dont il parle comme d'un vivant, vers 180, qu'il écrit son grand traité *Contra haereses*, et, dans ce traité, lui aussi, lui le premier, il nous parle de la *principalitas* de l'Eglise romaine.

Pour Irénée, on réfute les hérésies en leur opposant la foi des apôtres, et on trouve la foi des apôtres authentiquement conservée dans les Eglises qu'ils ont fondées et où l'on peut vérifier par quelle succession d'évêques leur foi est arrivée jusqu'à nous. Comme il serait long de faire cette vérification en chaque Eglise, il nous suffit, pour confondre les hérétiques, tous les hérétiques, de recourir « à la très grande et très antique Eglise, connue de tous, fondée et constituée à Rome par les deux très glorieux apôtres Pierre et Paul. Car, à cette Eglise, à cause de sa *principalitas*, il est nécessaire que toute Eglise s'accorde, je veux dire les fidèles qui sont dans le monde entier, parce que, dans cette Eglise (de Rome), a été conservée par les évêques qui s'y sont succédé la tradition des apôtres ».

Nous retrouvons dans ce texte célèbre tout le prestige de Rome, je veux dire de l'Eglise romaine, et sans aucun rappel de la grandeur séculière de Rome : l'Eglise de Rome est très grande, très ancienne, connue de tous, « *maximae et antiquissimae et omnibus cognitae* ». Soulignez cet *antiquissimae*, qui est une épithète coutumière quand il est parlé de l'Eglise romaine. Donc, à cette Eglise romaine il faut que toute Eglise s'accorde, « *ad hanc propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles.* » (1)

Le mot *principalitas* désigne ici, comme *principalis* dans Cyprien, et tout comme *principalitas* chez Tertullien, le privilège d'une priorité, il se traduirait en grec par le mot πρωτεία, et je crois que cette priorité, cette ancienneté, tient pour l'Eglise romaine au fait qu'elle est la première en date de toutes les Eglises, donc l'Eglise instituée par le Christ en la personne de Simon Pierre et portée à Rome par l'apôtre (2).

M. Harnack accusait l'Eglise romaine d'être une sœur qui s'était transformée en mère : nous lui

(1) *Eglise naissante*, pp. 250-252.
(2) Plus tard, à Rome, on aimera à dire que les Eglises d'Italie, des Gaules, des Espagnes, d'Afrique, de Sicile, sont des filiales de l'Eglise romaine ; mais cette théorie ne vaut que pour cet Occident, elle se fait jour pour la première fois dans la lettre du pape Innocent à l'évêque de Gubbio, en 416, et l'on peut dire que, fondée ou non, elle n'a pas contribué à rattacher cet Occident à Rome. L'idée que l'évêque de Rome tient la place de l'apôtre Pierre est l'idée dominante et opérante.

répondons que l'Eglise romaine a été dès l'origine une sœur aînée, et qu'elle devait ce droit d'aînesse au *Tu es Petrus* interprété comme l'interprétaient Cyprien et vraisemblablement Irénée.

Ainsi, dans la primauté de l'Eglise romaine, au temps de saint Irénée, le *Tu es Petrus* était impliqué et opérant, non pas comme une promesse qui se serait éteinte en saint Pierre, mais comme un privilège attaché à l'Eglise qui avait été et qui restait la sienne.

AVEU DES ADVERSAIRES

Les critiques récents qui ont voulu voir dans la promesse faite par le Christ à Simon Pierre un texte retouché au second siècle — conjecture que je tiens pour une tentative vaine — nous apportent, sans le vouloir, certes, une confirmation de la perspective qui est la nôtre. Ils nous disent : « Le Christ a pu promettre à Pierre qu'il ne mourrait pas, et ce serait tout le sens de la promesse que les portes de l'Hadès, c'est-à-dire la mort, ne prévaudraient pas contre lui. Mais il n'a pu lui dire qu'il était la pierre sur laquelle il bâtirait son Eglise. » Car, nous disent-ils, pareille promesse, unissant Pierre et l'Eglise, ne peut avoir été imaginée que plus tard, dans un milieu où Pierre était vraiment la pierre de l'Eglise, et où cette Eglise commençait de jouer le plus grand rôle : ce milieu, assure M. Harnack, ne peut être cherché qu'à Rome, vers le temps de l'empereur Hadrien (117-138).

Rassurez-vous sur la solidité textuelle du *Tu es Petrus*, elle tient bon, mais notez cet aveu, qui est que, dès le temps d'Hadrien, l'Eglise romaine aurait eu si fort le sentiment de sa primauté qu'on aurait forgé pour elle le *Super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam.* Et si le texte est authentique, comme nous en sommes sûrs, vous serez en droit de dire que ce texte imposait dès l'origine à l'Eglise romaine le grand rôle qu'elle jouera et que le Sauveur lui-même, sans la nommer, lui avait réservé dans la propagation et dans la constitution du catholicisme.

Le déclin constant de l'Église schismatique du Phanar

Du R. P. R[AYMOND] JANIN, A. A., dans les *Échos d'Orient* (avril-juin 1925), sous le titre « La destinée du patriarcat œcuménique » :

Byzance voit, dès le IVe siècle, s'affirmer sa prééminence de « seconde Rome » (1).

Quand le patriarche Jean IV le Jeûneur de Constantinople prétendit s'arroger le titre exclusif d'œcuménique, à la fin du VIe siècle (2), il pouvait penser que cette suprême ambition lui était permise. Depuis que Constantin le Grand avait établi à Byzance la capitale de l'Empire romain, cette ville avait pris, en effet, une importance de premier ordre au point de vue religieux comme au point de vue politique. Alors qu'en 325 elle n'était qu'un simple évêché suffragant de la métropole d'Héraclée de Thrace (1), en 381, le premier concile de Constantionple lui reconnaissait déjà la « prééminence d'honneur après Rome, car elle est la seconde Rome ». Mais cette prééminence ne se borna pas longtemps aux honneurs. Tous les évêques de la capitale, même et, peut-on dire, surtout saint Jean Chysostome, entendaient en user pour intervenir d'une façon très active dans les conflits ecclésiastiques du voisinage et jusque dans les patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie. L'appui qu'ils trouvaient chez l'empereur, dont la volonté tendait à devenir prépondérante dans le gouvernement de l'Eglise orientale, leur permettait ces intrusions, contraires aux saines traditions ecclésiastiques et aux décisions conciliaires. Elles reçurent même une consécration officielle dans le 28e canon du concile de Chalcédoine (451), que Rome ne voulut jamais accepter, mais devant lequel l'épiscopat oriental tout entier s'inclina sans résistance sérieuse. Non seulement Constantinople voyait confirmée sa primauté d'honneur, mais elle obtenait encore la juridiction effective sur les trois diocèses de Thrace, du Pont et d'Asie, c'est-à-dire sur la majeure partie de l'Empire d'Orient. Elle pouvait même consacrer les évêques des pays barbares jadis soumis à ces trois gouvernements civils. Vingt-huit provinces ecclésiastiques comprenant près de 400 évêchés relevaient d'elle, ce qui lui permettait de s'appeler sans trop de prétention la « Grande Eglise du Christ » (2).

Constantinople développe son influence aux dépens des anciens patriarcats orientaux.

Sa fortune était faite pour longtemps (3). Les trois patriarcats orientaux, Antioche, Alexandrie et Jérusalem, minés par les schismes et les hérésies, du IVe au VIe siècle, tombèrent au VIIe au pouvoir des musulmans et n'eurent plus qu'une influence très restreinte dans le gouvernement de l'Eglise byzantine. Par contre, celui de Constantinople, désormais sans rival, reculait ses frontières en même temps que l'Empire. L'Illyricum oriental, la Sicile, l'Italie méridionale, l'exarchat de Ravenne, la province d'Afrique, etc., lui furent soumis pendant plusieurs siècles. Il présidait à la fondation des Eglises bulgare et russe, intervenait dans la constitution de l'autonomie ecclésiastique serbe, etc. Il était vraiment le centre vers lequel tous les chrétiens orientaux de rite byzantin se tournaient tout naturellement pour demander les directives nécessaires. Le schisme de Photius et de Michel Cérulaire, en séparant complètement leurs destinées de celles de l'Occident latin, ne fit que renforcer cette situation privilégiée.

La prise de Constantinople par les Turcs n'entrave point cette prospérité.

On aurait pu croire que la prise de Constantinople par les Turcs lui porterait un coup mortel. Il n'en fut rien pendant plusieurs siècles. Les patriarches reçurent désormais l'investiture des mains du sultan au lieu de la recevoir de celles de l'empereur, et ce fut, au moins extérieurement, toute la différence entre les deux régimes. Ils conservèrent un grand nombre des privilèges que leur avait accordés la cour byzantine et ils y ajoutèrent même l'autorité civile sur leurs fidèles, qui faisait vraiment d'eux les

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

(2) S. VAILHÉ, « Le titre de patriarche œcuménique avant saint Grégoire le Grand ; saint Grégoire le Grand et le titre de patriarche œcuménique » (*Echos d'Orient*, t. 11, 1908, pp. 65-69, 161-171). (Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(1) S. VAILHÉ, « Origines de l'Eglise de Constantinople » (*Echos d'Orient*, t. 10, 1907, pp. 287-295).

(2) En fait, ce titre n'apparaît que plus tard, après la construction par Justinien de la basilique de Sainte-Sophie, que l'on appelait la « Grande Eglise du Christ ».

(3) R. JANIN, « Formation du patriarcat œcuménique de Constantinople » (*Echos d'Orient*, t. 13, pp. 133-140, 213-219).

chefs de la « nation grecque ». Sans doute, les guerres sans fin et l'apostasie avaient considérablement diminué le nombre des orthodoxes, mais les patriarches étendaient quand même leur juridiction à toutes les terres du « Grand Seigneur ». Au commencement du XVIIIe siècle, ils gouvernaient les chrétiens de rite byzantin du Danube à l'île de Crète et de l'Adriatique à l'Euphrate. Les patriarcats serbe d'Ipek et bulgare d'Ochrida, qui avaient réussi à conserver une demi-indépendance, disparurent même à leur profit, en 1766 et 1767. Seule, la Russie possédait une Eglise nationale depuis 1589; encore ses chefs recouraient-ils volontiers au patriarcat œcuménique dans les circonstances difficiles.

Avec le XIXe siècle, vient le déclin.

Cette prospérité merveilleuse commença à décliner sérieusement dans le premier quart du XIXe siècle. Depuis longtemps déjà, elle était plus apparente que réelle ; le joug des Turcs pesait lourdement parfois, les compétitions autour du trône patriarcal ou des sièges épiscopaux étaient fort animées et dépourvues de scrupules, la vie religieuse baissait de plus en plus, malgré le nombre considérable des monastères.

Le principe des nationalités s'étend au domaine religieux.

A cette anarchie latente vint bientôt s'ajouter la crise des nationalismes. Les idées de liberté et d'affranchissement jetées à travers le monde par la Révolution française et propagées jusque dans les pays les plus reculés par les Sociétés secrètes ne tardèrent pas à bouleverser la presqu'île balkanique. Les Serbes d'abord, de 1804 à 1830, puis les Grecs, de 1820 à 1830, proclamèrent leur indépendance vis-à-vis de l'Empire turc et réussirent à la faire reconnaître par le sultan. Mais cette indépendance ne pouvait être complète à leurs yeux si elle ne s'étendait au domaine religieux. Ils revendiquèrent donc leur affranchissement du patriarcat de Constantinople en vertu du principe même que ce dernier avait jadis invoqué pour justifier le schisme, que chaque peuple doit avoir son Eglise nationale. Le phylétisme (1) se retournait ainsi contre ses auteurs.

Longtemps, le Phanar (2) fit la sourde oreille. En 1820, il avait même condamné le mouvement insurrectionnel de la Grèce, ce qui n'empêcha pas le patriarche Grégoire V d'être pendu par les Turcs, le 22 avril 1821. De même, il avait contrecarré les plans de Carageorges et de Miloche, à la grande colère des patriotes serbes. Finalement, il dut reconnaître le fait accompli. Il renonça à son autorité sur la Grèce en 1850, sur la Serbie en 1879, et en 1885 sur la Roumanie, créée trente ans plus tôt. Il ne se montra intransigeant que pour les seuls Bulgares, qui furent déclarés schismatiques dans un concile tenu à Constantinople en septembre 1872. Cela ne les empêcha pas du reste d'assurer la constitution d'un exarchat, qui enleva bientôt au Phanar la moitié de ses fidèles de la presqu'île balkanique. Quant aux orthodoxes serbes et roumains d'Autriche-Hongrie, il y avait un siècle déjà que le patriarcat s'était prêté de bonne grâce au désir manifesté par les empereurs de les voir s'organiser d'une façon indépendante.



MÉTROPOLES D'ASIE MINEURE EN 1914

Chaque diminution de l'Empire turc réduit la juridiction territoriale du Phanar.

Après avoir lié sa fortune à celle de l'Empire byzantin, puis à celle de l'Empire turc, le patriarcat « œcuménique » subissait les mêmes revers que ce

(1) Le phylétisme est le principe des nationalités (de φυλή, tribu, race) appliqué au domaine ecclésiastique.

(2) A la fin du XVIe siècle, le patriarcat œcuménique s'établit dans le quartier du Phanar, sur la Corne d'Or. Le terme de Phanar sert communément à le désigner.

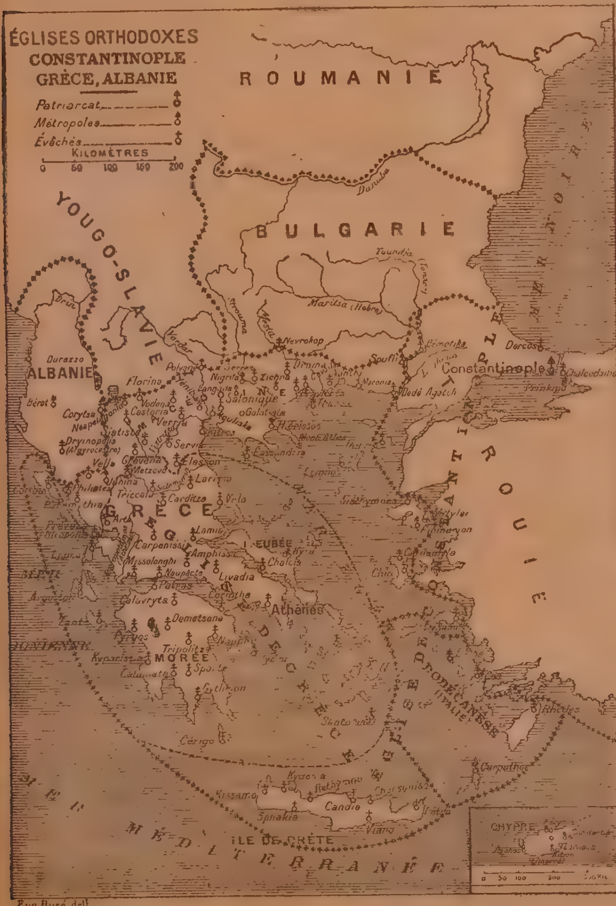
dernier. En Europe, ses frontières se resserraient de plus en plus comme une peau de chagrin, et l'on voyait le moment où sa juridiction s'étendrait uniquement sur la banlieue de Constantinople et sur l'Asie Mineure. Les guerres balkaniques de 1912-1913 enlevaient, en effet, la portion la plus considérable de son troupeau pour la faire entrer normalement, en vertu du principe des nationalités, dans le cadre des Eglises autocéphales, serbe, grecque et bulgare. La proclamation de l'indépendance en Albanie était une nouvelle menace, car les orthodoxes de ce pays manifestaient clairement leur volonté de rejeter l'obédience du Phanar pour constituer une Eglise nationale.

Au moment où éclata la guerre mondiale, la situation faite au patriarcat œcuménique était donc fort précaire. Elle n'a fait qu'empirer depuis lors. Serbes et Bulgares ont purement et simplement annexé les diocèses compris dans les provinces qu'ils avaient conquises. Les Albanais orthodoxes se sont déclarés indépendants en septembre 1922 et ont organisé une Eglise nationale sans que le Phanar leur opposât une sérieuse résistance. Les Grecs n'ont pas encore osé annexer à l'Eglise d'Athènes les métropoles d'Epire, de Macédoine, de Thrace et des îles de l'Egée, qu'ils ont acquises depuis 1912, afin de ne pas enlever au patriarcat, qui est grec lui aussi, le dernier reste de son prestige et la majeure partie de ses fidèles.

L'échange des populations, imposé par le traité de Lausanne, accentue la diminution numérique.

Bien plus, les métropoles de la Turquie se sont vidées depuis trois ans de leur élément orthodoxe. Les événements qui se sont déroulés en Asie Mineure, à l'automne de 1922, ont provoqué l'exode général des chrétiens de cette région. Le traité de Lausanne, en rendant obligatoire l'échange des populations, a fait le vide dans le reste de la Turquie, sauf à Constantinople. Encore les Grecs établis dans cette ville depuis l'armistice de 1918 ont-ils dû s'en aller par dizaines de mille en vertu de ce même traité.

Si le principe du phylétisme devait jouer rigoureusement, que resterait-il au Phanar ? Les quelque 200 000 Grecs qui vivent à Constantinople et dans les îles d'Imbros et de Ténédos, avec les quatre métropoles de Chalcédoine, Dercos, Prinkipo et Imbros. Le Dodécanèse, qui renferme environ 120 000 orthodoxes, réclame son indépendance religieuse par la bouche de ses métropolites, que les Italiens ont su amener à leurs desseins après une longue résistance. Le Gouvernement d'Athènes, comme nous l'avons dit plus haut, n'a pas encore



LE PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE EN 1924

Les frontières du patriarcat œcuménique se resserrent de plus en plus. Depuis un siècle passé, les orthodoxes résidant dans l'ancien Empire d'Autriche-Hongrie sont constitués d'une manière indépendante. Successivement, la Grèce, en 1850, la Serbie, en 1879, la Roumanie, en 1885, ont obtenu pour leurs sujets l'affranchissement du Phanar. La Bulgarie constitua, à son tour, un exarchat autonome. Après la Grande Guerre, les Albanais orthodoxes proclament leur indépendance; les Églises autocéphales serbe et bulgare annexent les métropoles situées sur leur territoire. Le Gouvernement d'Athènes applique ses lois ecclésiastiques même aux éparchies qu'il n'a pas annexées. Le Dodécanèse, sous l'inspiration de l'Italie, veut se libérer à son tour. La juridiction du Phanar tend à se restreindre à la banlieue de Constantinople, aux îles d'Imbros et de Ténédos, à une population de quelque 200 000 Grecs.

Le chef suprême de l'orthodoxie voit, en même temps, son prestige diminuer; son autorité, jadis incontestée, est battue en brèche par les jeunes Églises indépendantes comme par les patriarcats orientaux d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, supplantés jadis par celui de Constantinople.

voulu annexer à l'Eglise nationale les métropoles conquises depuis 1912. Elles dépendent toujours du Phanar, qui nomme les titulaires et qui en a même créé de nouvelles depuis deux ans. Cependant, cette juridiction est plus apparente que réelle, car les lois ecclésiastiques votées par la Chambre des députés sont appliquées indifféremment dans toute la République grecque sans distinction d'obédience religieuse.

Le patriarche n'est plus, pour les Turcs, qu'un chef d'ordre religieux.

Le transfert du patriarcat en Grèce a sérieusement été envisagé à plusieurs reprises depuis deux ans. Malgré l'expulsion du patriarche Constantin VI le 30 janvier 1925, les Grecs feront tous leurs efforts pour sauver cette institution nationale, dont le maintien est d'ailleurs assuré par le traité de Lausanne (1). En attendant, la situation est fort embarrassée au Phanar. Depuis l'armistice de 1918, les dirigeants n'ont cessé de faire cause commune avec les Grecs d'Athènes contre les Turcs. Mgr Mélétios Métaxakis, nommé patriarche après sa déposition du trône métropolitain d'Athènes, a constamment prêché la guerre sainte contre l'Islam. La défaite des Grecs en Asie Mineure a eu pour effet immédiat de créer au patriarcat une situation très délicate. Malgré toutes les avances qui leur sont faites, les nationalistes d'Angora affectent le plus profond mépris pour les gens du Phanar, que leurs journaux vilipendent presque quotidiennement. Ils ne reconnaissent plus dans le patriarche qu'un *bach-papas*, un chef de prêtres (2), dont les pouvoirs sont purement d'ordre religieux. Plus d'autorité civile ; les fameux privilèges octroyés jadis par les sultans sont abolis. Le règlement de 1860-62, approuvé par Abdul-Aziz et qui servait de Constitution à l'Eglise, a été déclaré caduc sans qu'on ait encore pu le remplacer par rien d'équivalent. L'élection du patriarche lui-même dépend de la volonté des Turcs. Comme les titulaires des métropoles situées en dehors de la Turquie ne peuvent faire partie du saint synode, parce que les nationalistes d'Angora ne sauraient le tolérer, on a été réduit à faire appel à des métropolites titulaires pour avoir le quorum nécessaire. Les fonds disparaissent les uns après les autres, les œuvres d'enseignement et de charité périclitent, et, sans l'assistance pécuniaire du Gouvernement grec, le personnel du Phanar ne pourrait plus vivre.

Chose curieuse, malgré le rétrécissement constant dont il souffre depuis plus d'un siècle, le patriarcat œcuménique tient à conserver un certain nombre de métropoles, qu'il ne peut évidemment obtenir que par le fractionnement de celles qui lui restent. En 1715, il comptait 66 métropoles, 18 archevêchés indépendants et 76 évêchés suffragants ; en 1855, il avait encore 64 métropoles et 29 évêchés, malgré la perte des pays austro-hongrois, de la Grèce et de la Serbie ; en 1912, à la veille des guerres balkaniques, il alignait 86 métropoles et 12 évêchés suffragants. Les événements qui se sont déroulés depuis cette époque l'ont ramené à un nombre plus modeste. En comptant les 19 métropoles nouvelles créées au cours des deux dernières années par le démembrement des anciennes et la promotion de 4 évêchés suffragants, on a aujourd'hui 57 métropoles (4 en Turquie : Chalcédoine, Dercos, Prinkipo et Imbros ; 4 dans le Dodécanèse : Léros, Cos, Carpathos et Rhodes, et 49 en Grèce : Nicopolis, Paramythia, Janina, Philiates, Dryinopolis, Métsovo, Vella, Grévéna, Siatista, Castoria, Florina, Néapélagonia, Servia, Elasson, Kitros, Verria, Yinitsa, Edessa, Polyané, Salonique, Cassandria, Hiérissos, Ardamérion, Campania, Langada, Nigrita, Serrès, Zichna, Pravichta, Cavalla, Drama, Névrokop, Sidérocastron, Xanthi, Maronia, Dédé-Agatch, Soufli, Démotika, Néa Orestias, Thasos, Lemnos, Méthymne, Mitylène, Plomarion, Cardamyla, Chio, Samos, Nikaria et Candie) et 7 évêchés (tous en Crète : Kissamo, Kydonia, Réthymo, Chersoniso, Pétra, Sphakia et Viano). Cela fait, avec l'archidiocèse patriareal, 65 éparchies pour quelque 100 000 kilomètres carrés environ et 2 millions de fidèles (1).

Églises nationales et patriarcats orthodoxes, par indépendance ou jalousie, compromettent le prestige du Phanar.

Cette diminution au point de vue numérique est-elle du moins compensée par une augmentation de l'influence morale ? Il n'y paraît guère. Depuis la constitution des Eglises nationales, le patriarcat œcuménique ne saurait intervenir dans leurs affaires intérieures. Si on le considère toujours comme le chef suprême de l'orthodoxie, c'est là un titre purement honorifique, sur lequel il ne peut se baser pour donner des ordres, ni même des conseils. Toute tentative de sa part serait considérée aussitôt comme un attentat contre l'indépendance nationale. Ses interventions n'ont pas toujours été couronnées de succès. Quelques exemples suffiront à le prouver. Le concile tenu en 1872 contre la jeune Eglise bulgare, qui venait de proclamer son indépendance, ne reçut l'approbation que de l'Eglise d'Athènes. Encore cette adhésion était-elle inspirée par des préoccupations d'ordre politique plutôt que d'ordre religieux. Schismatiques pour les Grecs, les Bulgares entretiennent de bonnes relations avec les autres orthodoxes. Les diverses tentatives faites par le patriarche Joachim III pour amener la pacification de l'Eglise de Chypre, il y a une vingtaine d'années, aboutirent à un échec lamentable (2). Le Congrès panorthodoxe réuni par Mélétios IV Métaxakis au printemps de 1923 n'eut pas l'approbation de toutes les Eglises. Les trois patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie se tinrent à l'écart et refusèrent l'introduction du calendrier grégorien et autres réformes décidées par ce Congrès (3). L'intervention récente du patriarcat dans les affaires ecclésiastiques de la Russie a mécontenté de nombreux prélats de ce pays, où le respect de son autorité était resté jusqu'alors très profond. La constitution par le Phanar d'autonomies orthodoxes en Amérique du Nord, en Tchéco-Slovaquie, en Finlande, en Esthonie, en Pologne, n'a pas été du goût de tout le monde. L'épiscopat russe a protesté contre les décisions prises relativement à des diocèses qui dépendent légitimement de Moscou, du moins à leur avis. Une revue officielle du patriarcat d'Alexandrie, le *Pantainos*, a fait, en

(1) Cf. les actes signés à Lausanne : *D. C.*, t. 12, col. 259-320. (Note de la *D. C.*)

(2) Ce titre, que l'on retrouve dans tous les journaux turcs, se comprend parfaitement. Le terme de *Patrik*, patriarche, désigne pour les Turcs le chef de la nation grecque *au point de vue civil*.

(1) Les métropoles d'Ardamérion, Campania et Hiérissos doivent disparaître à la mort de leurs titulaires actuels.

(2) E. MONTMASSON, « La querelle de Chypre » (*Echos d'Orient*, t. 11, 1908, pp. 98-101, 171-178, 287-295, 340-347) ; — G. BARTAS, « Dans l'Eglise de Chypre » (*ibid.*, t. 13, 1910, p. 49).

(3) Sur la réforme du calendrier chez les « orthodoxes », spécialement en Roumanie, *cf. D. C.*, t. 12, col. 197-204 ; — sur l'attitude des patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, *cf. ibid.*, col. 195, note 1. (Note de la *D. C.*)

octobre 1924, par la plume du métropolite de Léontopolis, Mgr Christophore, une campagne très violente contre le Phanar (1). L'auteur lui dénie le droit d'organiser ces Eglises et de se poser en « pape de l'Orient ». Il critique vivement la conduite des dirigeants de Constantionple, qui, par leur rupture avec le Gouvernement turc et leur collaboration étroite avec les Grecs et les Alliés, ont causé en grande partie la catastrophe finale qui a chassé de Turquie l'élément grec presque tout entier. En Amérique, où le patriarcat « œcuménique » s'est flatté de faire régner l'ordre en organisant une nouvelle province ecclésiastique, son autorité est battue en brèche par des représentants d'autres Eglises, ou même par des prélats venus de chez lui en quête d'aventures.

D'ailleurs, ce n'est pas chez les Grecs seulement que l'on remarque cette diminution du prestige du patriarcat œcuménique. L'effondrement de l'Empire russe, qui semblait le protecteur-né de tous les orthodoxes depuis la chute de l'Empire byzantin, a suscité des ambitions nouvelles. Les Serbes s'offrent pour remplacer à la fois le patriarcat « œcuménique » et l'Empire russe défaillant. Leur royaume agrandi, leur patriarcat national d'Ipek rétabli semblent justifier à leurs yeux cette prétention inattendue. L'année dernière, ils ont sollicité toutes les Eglises-sœurs pour tenir à Nich, patrie de Constantin le Grand, le concile panorthodoxe projeté pour fêter, en 1925, le seizième centenaire de celui de Nicée. Le Gouvernement de Belgrade offrait généreusement de prendre tous les frais à son compte. Les Roumains eux-mêmes ont créé en toute hâte un patriarcat en février dernier (2), bien que les diverses fractions de leur Eglise n'eussent pas encore réussi à se mettre d'accord en vue d'un gouvernement commun. Ils posent même leur candidature au protectorat officiel des orthodoxes. Pendant l'été de 1924, le patriarche de Jérusalem, Mgr Damianos, est allé offrir le patronage des Lieux Saints orthodoxes au roi Ferdinand, et celui-ci a accepté, bien qu'il soit catholique. On dit que c'est le Gouvernement de Bucarest qui poussait les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem à se concerter pour réunir le concile panorthodoxe de 1925 dans la Ville Sainte ; il en aurait payé tous les frais, malgré la difficulté qu'il éprouve à équilibrer son budget. Le roi de Serbie a également agréé l'offre qui lui a été faite par Mgr Damianos de prendre les Lieux Saints sous sa protection. Roumains et Serbes sont donc nettement en compétition pour se mettre à la tête de l'orthodoxie. Reste à savoir si les autres Eglises verront d'un bon œil cette modification à l'état de choses ancien, spécialement en ce qui concerne les sanctuaires de la Palestine, qu'elles considèrent comme le patrimoine commun de l'orthodoxie.

Privé de l'appui que lui donnait le pouvoir civil, qu'il fût musulman ou chrétien, dépouillé de la plus grande partie de son territoire et de ses fidèles, le patriarcat œcuménique voit encore son autorité battue en brèche par les trois patriarcats « orientaux ». Réduit à un vie précaire par les difficultés sans cesse renaissantes que lui font les autorités turques, il semble pencher vers sa ruine. Cet événement peut encore tarder, mais il ne paraît pas qu'il soit possible de le conjurer, à moins de revirements politiques que nul ne saurait prévoir pour le moment.

(1) *Pantainos*, nos des 27 sept., 4 et 11 oct. (v. s.) 1924. Voir *Echos d'Orient*, t. 24, p. 40-56, la traduction de ce document.

(2) Cf. Maufrat de l'Espine, « Le nouveau patriarcat de Roumanie », dans la *D. C.*, t. 14, col. 195-218. (Note de la *D. C.*)

ACADÉMIE FRANÇAISE

Concours littéraires de 1925

RAPPORT DE M. RENÉ DOUMIC

secrétaire perpétuel (1).

Messieurs,

Les grands prix.

Le grand prix de littérature au général Mangin.

Cette année, comme nous procédions, dans le calme et selon le rite coutumier, à l'attribution de nos prix, une brusque nouvelle est venue remuer nos cœurs et nous jeter dans le même émoi qui étreignait tout le pays. Une mort soudaine venait de terrasser l'un des plus glorieux et des plus jeunes parmi les généraux qui s'étaient illustrés dans la guerre. Avec toute la France, l'Académie française déplora comme un malheur public la mort du général Mangin. Et aussitôt elle conçut l'idée d'honorer sa mémoire en lui décernant la plus haute récompense dont elle disposait. Si le général appartenait à toute la France, l'écrivain appartenait à l'Académie. C'est ainsi que le grand prix de littérature a, cette année, pour illustre titulaire le général Mangin.

Ecrivain, le général Mangin l'était, en soldat qui sait que l'épée n'est pas la seule force, en chef qui sait que la parole est action. Dès avant la guerre, il avait, dans *La Force noire*, exposé ses idées sur la plus grande France, et sur l'organisation de l'armée coloniale. Devant la clarté et la largeur de ces vues, la surprise ne fut que pour ceux qui, n'ayant pas approché le général Mangin, le prenaient pour un coureur de brousse et un traîneur de sabre. Mais nous connaissions, nous, l'homme de haute culture, l'amateur d'art et de musique et nous avions entendu le causeur éblouissant.

La guerre finie, ce général de cinquante-quatre ans ne crut pas que le temps fût venu de se reposer. Pris tout le jour par ses devoirs militaires, il écrivait la nuit. Il écrivait l'histoire de la guerre, comme pouvait l'écrire celui qui avait fait la guerre et si largement contribué à la gagner. Il écrivait le récit de cette mission *Autour du continent latin*, où il avait été, pour la France, auprès des nations de l'Amérique latine, un ambassadeur magnifique. Il écrivait l'épopée de la conquête africaine et montrait à la France l'avenir d'une nouvelle Rome civilisant le monde noir. Récits épiques, où l'épopée n'est que dans les choses, non dans les mots. Une dernière tâche l'occupait, que la mort est venue interrompre. Il avait accepté de faire, pour notre confrère M. Gabriel Hanotaux, son ami depuis le temps de la mission Marchand, l'histoire militaire de la France depuis la Révolution jusqu'à 1918. Il en avait déjà rédigé les premiers chapitres et s'était arrêté aux guerres d'Italie. Le destin nous a refusé le récit d'Austerlitz par le vainqueur de Douaumont.

En décernant le grand prix de littérature au général Mangin, l'Académie a voulu rappeler une des traditions les plus certaines de notre littérature. A côté de Ronsard et de Montaigne, nous avons eu Montluc et d'Aubigné : c'est donc qu'à côté de la

(1) Séance publique annuelle du jeudi 17. 12. 25. — Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

littérature d'imagination, de rêve ou d'idées, il faut faire place à la littérature d'action, je veux dire à celle qui, née de l'action, donne le goût de l'action. Ainsi vous avez rendu l'hommage que lui-même eût souhaité à celui que tant de titres désignaient à venir quelque jour rejoindre parmi vous ses grands frères d'armes.

Un autre grand prix de littérature à M. Camille Mauclair.

Et vous avez su faire en sorte que, sous le nom de Prix d'Académie, un grand prix de littérature de même valeur allât à un écrivain qui est uniquement un homme de lettres. Ce type de l'homme de lettres, M. Camille Mauclair le personnifie, de la façon la plus complète, à la fois la plus noble et la plus charmante. Il a débuté, voilà quelque trente ans, dans les rangs de ceux qui représentaient alors la littérature avancée. Les souvenirs qu'il a évoqués dans un livre plein de pittoresque et de sincérité, *Servitude et Grandeur littéraires*, nous promènent parmi les cénacles et les cafés où s'élaborèrent alors les théories nouvelles, du Quartier latin à Montparnasse et à Montmartre et de la *Revue indépendante* à la *Revue blanche*. Le milieu dont il parle avec le plus d'émotion est celui des peintres. Songez qu'il a encore connu « la bonne vieille auberge des peintres telle qu'y vécurent les glorieux hôtes de Barbizon... festonnée de vignes et de glycines ! » Il retrouve dans sa mémoire la blouse du père Corot, la chaumière de Millet, le grenier de Théodule Ribot, la péniche de Daubigny. Est-ce là qu'il a pris le goût de vivre à la campagne ? Camille Mauclair habite toute l'année une maisonnette cachée dans les arbres de Saint-Leu. De temps en temps, quand le désir est devenu le plus fort, il va revoir Sienne, Assise, Florence, les villes d'art de sa chère Italie, d'où il nous rapporte des pages toutes frémissantes.

Car autant que de littérature il est passionné de beaux-arts et connaisseur en musique autant qu'en peinture. C'est sa marque. Là est l'originalité de son œuvre. A travers les cinquante-trois volumes qu'il a publiés depuis 1893, une même idée circule qui en fait l'unité : c'est qu'entre la littérature, la musique et la peinture règnent d'étroites correspondances. Obstinément il y a esquissé l'esthétique dont il rêve, commune à tous les arts, quelque chose comme une religion de beauté. L'art est pour lui l'état de conscience le plus élevé : puisse-t-il faire école ! Le fougueux Octave Mirbeau lui écrivait un jour : « Je vous aime bien, mon cher Mauclair : vous avez une âme charmante pleine de jolies fleurs. » Et moi, je voudrais vous avoir fait sentir la nuance d'affectueuse sympathie qu'a mise l'Académie française dans son hommage à un écrivain qui est de la race des purs.

Le prix de la langue française à M. Gustave Lanson.

Un des plus beaux prix dont dispose l'Académie est le Prix de la langue française, destiné à récompenser les services rendus pour la propagation de la langue et de la littérature françaises à l'étranger. Ce prix, l'Académie a cru ne pouvoir mieux faire que de le décerner à M. Gustave Lanson et je suis bien sûr qu'il n'est aucun prix que M. Lanson pût recevoir avec plus de fierté et de gratitude.

Pour justifier cette récompense, il eût suffi des efforts poursuivis hors de France par M. Lanson pour faire connaître notre littérature. En 1916, en pleine guerre, au milieu des circonstances pour lui les plus douloureuses, il s'embarquait pour New-York, où il allait pendant tout un semestre enseigner à l'Université Columbia. C'était le temps où l'Amérique ne s'était pas encore rangée à nos côtés. Depuis lors, M. Lanson n'est pas allé moins de trois fois en Amérique du Sud. Qui donc accuse nos professeurs d'être trop sédentaires ? Je me souviens d'un temps où, Ferdinand Brunetière étant parti pour l'Amérique, où on lui demandait de faire des conférences, ce fut une manière de scandale. Aujourd'hui, nos maîtres les plus savants de la Sorbonne ou du Collège de France ont une seconde chaire à Boston ou à Buenos-Aires. C'est Joseph Bédier visitant à trois reprises les différentes Universités américaines. C'est Paul Hazard professant à l'Université Columbia et à l'Université de Santiago ; Fougère et Diehl, en Argentine ; Pierre Janet et Gley au Mexique. Quant à Georges Dumas, dont on ne compte plus les voyages en Argentine, au Brésil, au Chili, au Mexique, il est une des figures familières des rues de Buenos-Aires et de Rio de Janeiro.

Le mouvement qui porte les étudiants étrangers vers les Universités françaises et la vaste demande de professeurs français faite à peu près par tous les Etats d'Europe et d'Amérique, est un des aspects les plus frappants de l'influence française à notre époque. Mais la distinction accordée à M. Gustave Lanson a une signification plus large. Elle s'adresse au maître qui aujourd'hui représente le plus complètement l'enseignement de la littérature française, et auprès de qui sont venus se former étudiants et maîtres, en France et hors de France.

Cette littérature française si variée et si riche, d'autres en ont étudié une partie, exploré une province : M. Lanson la possède tout entière. Il est celui qui en a tout lu, ce qui s'appelle lire, la plume à la main, qui a étudié chaque œuvre en elle-même et pour elle-même, et aussi par rapport aux autres et de façon à la situer dans l'ensemble. Telle est l'extraordinaire somme de lectures que représente l'*Histoire de la littérature française* de Gustave Lanson, une histoire qui restera, telle l'*Histoire* de Désiré Nisard, comme un témoignage de la façon dont un grand universitaire, à une certaine date, envisageait la suite de notre littérature.

Pour en mieux encore favoriser l'étude, M. Lanson s'est efforcé de perfectionner l'instrument lui-même de la connaissance. C'est son honneur d'avoir introduit dans l'histoire littéraire une méthode plus précise, plus sévère, plus rigoureuse que celle dont on usait avant lui, et dont il avait trouvé la trace, à l'Ecole normale même, quand il y était élève. De brillants professeurs, qui avaient leurs mérites et qu'il est plus facile de railler que d'égaler, se livraient à des développements qui avaient le tort de ne pas serrer d'assez près les textes qu'ils étudiaient. M. Gustave Lanson n'a garde de croire qu'on puisse introduire dans l'histoire littéraire ce que quelques-uns appellent ambitieusement « la critique scientifique » ; mais il estime qu'il est quelque chose que la critique peut emprunter à la science, c'est sa conscience. A tous ceux qui étudient aujourd'hui la littérature française et qui sont tous, à quelque degré que ce soit, ses débiteurs, M. Lanson a enseigné « la saine discipline des méthodes exactes ». Ce n'est pas sa faute si quelques-uns de ses disciples, trop zélés, ont exagéré et faussé sa méthode. L'Académie a tenu à donner une marque éclatante de son estime au maître éminent qui, recueillant l'héritage des Sainte-Beuve et des Villemain, des Brunetière et des Faguet, est depuis trente ans, à la Sorbonne où à l'Ecole normale, par ses leçons ou par ses conseils, le premier professeur de France.

Le grand prix Broquette-Gonin à M. Pierre Champion.

Le prix Broquette-Gonin à M. Pierre Champion pour son *Histoire poétique du* XVe *siècle... Histoire poétique* et non pas *Histoire de la poésie*, pourquoi ?

Mais pourquoi parler de Michel Taillevent, de Jean Molinet ou de Henri Baude ? Et valait-il la peine de tirer de leur oubli ces gloires obscures ? M. Pierre Champion répond qu'il n'aime pas pour eux-mêmes ces pauvres rimeurs, mais bien pour ce qu'ils lui apprennent du temps où ils ont vécu. A travers leurs médiocres écrits s'évoquent le monde bourguignon au temps de Jean le Bon et de Charles le Téméraire ; et les milieux parisiens, Basoche, Université, clercs du cloître Notre-Dame ; et mieux encore, la Cour du roi de Bourges, au lendemain d'Azincourt, à la veille du jour où Jeanne d'Arc la visita.

C'est le XVe siècle raconté par ses poètes. Méthode un peu aventureuse qui risque de faire trop de place à la sensibilité et à l'imagination. M. Pierre Champion est un imaginatif, mais que surveille et au besoin refrène un chartiste. C'est dans ce conflit et finalement dans cette alliance de dons très différents que résident l'attrait et la valeur de sa manière.

Le grand prix Gobert à M. Robert Parisot.

Le Grand Prix Gobert à M. Robert Parisot pour son *Histoire de la Lorraine*, travail considérable, auquel l'auteur a consacré toute sa vie d'érudit, et auquel il a — sans métaphore, hélas ! — usé sa vue. Professeur à l'Université de Nancy, M. Parisot s'est enfermé dans l'étude du passé de sa province ; il a voulu en tout connaître et en tout dire depuis et y compris l'époque des cavernes jusqu'à nos jours. Ne se bornant pas à l'histoire de ce qu'on appelait la *Duché*, mais comprenant sous le nom de Lorraine toute la région qui va de l'Argonne au Rhin, il a assumé la tâche de raconter de front, pour quinze siècles, l'histoire de petits Etats tous différents de régime et de destinées, et passe sans cesse du duché de Lorraine aux Trois Evêchés, aux républiques bourgeoises, aux principautés sarroises ou rhénanes. Des faits, rien que des faits. Pas un développement suspect d'être littéraire. L'émotion soigneusement refoulée. Ainsi M. Parisot a fait le livre qu'il voulait faire, le répertoire de matériaux le plus complet et le plus utile. C'est un ouvrage qui manquait à l'histoire de l'Europe et auquel tous les historiens devront désormais recourir. Notez que ce travail sur une province a été fait en province. On souhaiterait à toutes nos régions un pareil monument d'histoire, pour le maintien de la tradition provinciale et aussi pour l'édification des chercheurs qui sont à l'affût de nos richesses et de notre passé. Ce sont ces Frances provinciales qui font la France.

Œuvres d'histoire.

Le prix Thiers à M. Geoffroy de Grandmaison.

Le prix Thiers à M. Geoffroy de Grandmaison pour le deuxième volume de son grand ouvrage sur l'Espagne et Napoléon. Des portraits brillamment enlevés, des pages émouvantes, un récit saisissant des deux sièges de Saragosse, un pittoresque tableau de la Cour du roi Joseph, avec une étude très poussée des malentendus qui s'élevèrent entre Napoléon et son frère. L'Académie marque ainsi à M. de Grandmaison avec quel intérêt elle suit son labeur d'historien averti et sagace.

Le prix Thérouanne à M. Fernand Baldensperger.

A côté de ces beaux travaux, je m'empresse de placer un livre plein d'idées, plein de choses, et de la lecture la plus attrayante, qui joint à tous ces mérites celui de réformer une erreur trop facilement accréditée : ce sont les deux volumes de M. Fernand Baldensperger sur le *Mouvement des idées dans l'émigration française de 1789 à 1815*. L'émigration fut-elle une faute ? Elle est un fait : quelles en ont été les conséquences ? Ici, on a coutume de répondre par un de ces mots taillés à facettes, qui font fortune, qu'on se repasse, et qui dispensent ou qui empêchent d'y aller voir. Il est convenu que les émigrés, à leur retour en France, n'avaient « rien oublié, rien appris ». Comment le croire ? C'est ce qui, après l'étude de M. Baldensperger, ne sera plus permis.

Voici des Français brutalement arrachés à toutes leurs habitudes, et à la plus chère de toutes, cette vie de société qui est pour eux la vie même. Dans leur isolement forcé, ils se replient sur eux-mêmes. L'individualisme se développe, le moi s'exalte et se passionne. Cependant, leurs yeux s'ouvrent à des décors qui les dépaysent : de l'Angleterre, où Chateaubriand connaît le froid et la faim, de l'Allemagne où la seule ville de Hambourg abrite 40 000 émigrés, aux châteaux de Pologne et d'Ukraine, qui recueillent les combattants de l'armée de Condé, aux forêts de Courlande, devant lesquelles rêve Mme Vigée Le Brun, aux quais de la Néva, dont la beauté majestueuse impressionne l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, tout leur est nouveau. Ce n'est pas seulement à d'autres paysages, c'est à d'autres états d'âme, à d'autres mœurs qu'ils s'initient. A leur grande surprise, ils découvrent que le monde n'est pas, comme ils le croyaient, tout entier et partout façonné à la française, que la littérature française n'est pas toute la littérature et que notre théâtre ne fait pas à lui seul les délices du monde entier.

Vienne le jour où la vie reprendra. Tandis que les littérateurs de la Révolution et de l'Empire, les Marie-Joseph Chénier et les Luce de Lancival, n'ont su que répéter les formules desséchées d'une littérature à bout de sève, c'est la greffe d'idées due aux émigrés qui, au lendemain de 1815, s'épanouira en une magnifique floraison littéraire. Nous lui devrons une poésie lyrique d'une richesse telle qu'on n'en avait en aucun temps connu une pareille, un théâtre rajeuni, le plus puissant mouvement d'histoire, d'archéologie, d'érudition. C'est ce qu'on désigne du nom de romantisme. Et je sais bien que c'est la mode aujourd'hui de médire du romantisme. Mais il en est de cette mode comme de beaucoup d'autres. Quelle folie — et quelle impiété — d'anathématiser en bloc tout une période de notre production littéraire, et cela pour des raisons qui souvent n'ont rien de commun avec la littérature ! Comme, au XVIe siècle, l'esprit français s'était retrempé dans l'étude de l'antiquité, de même, aux dernières années du XVIIIe siècle, il reprend, au contact des littératures et de la vie étrangères, une vigueur nouvelle. Et voilà : à la notion conventionnelle de l'émigré, uniquement figé dans ses préjugés et dans son entêtement, M. Fernand Baldensperger substitue l'image du Français intelligent, curieux, qui hors de chez lui s'informe, s'étonne, s'instruit, fait provision d'images et d'idées. L'Académie lui en sait gré.

Une réprobation pèse sur l'émigré, comme sur tous ceux qui n'ont pas réussi et dont la cause était désespérée. M. Baldensperger est plus équitable : « Dans les rangs disloqués de l'émigration, écrit-il, bien des frivolités, des médiocrités, des perversités, peu de lâchetés et de brutalités... Les émigrés ont gardé, comme on dit en France, le sourire ; ils n'ont jamais cessé de croire au droit que l'on a de faire face à la plus amère souffrance ; et, au nom de ce point d'honneur que ne comprenaient pas la plupart de leurs protecteurs étrangers, ils se sont entêtés, d'un geste qui n'a jamais manqué de crânerie et qui, chez certains d'entre eux, s'accompagnait de

parfaite intelligence et d'infatigable curiosité, à dominer par l'esprit leur infortune. Et n'est-ce pas dans cette volonté de dépasser son destin par l'esprit que réside la plus sûre dignité de l'homme ? » Hélas ! l'histoire se recommence et les mêmes souffrances dont on croyait le retour impossible frappent de nouvelles victimes. Qu'elles sachent bien que nous sommes avec elles de tout notre cœur et de tous nos souvenirs, dans ces épreuves que nos pères ont connues!

Ouvrages de morale.

Un prix Montyon
à l'auteur de « La Vie héroïque de Jean du Plessis ».

Messieurs, on discute souvent pour savoir si un livre peut avoir une influence morale. Vous résolvez chaque année la question en décernant des prix aux ouvrages utiles aux mœurs. Cette année, vous y avez inscrit un de ces livres qui, d'un bout à l'autre, sont un bréviaire des plus hautes vertus, *La Vie héroïque de Jean du Plessis* (1), et vous l'avez inscrit en tête de la liste, afin que votre suffrage fût pour l'officier mort pour la France une suprême citation.

Aucun de nous n'a oublié ni l'angoisse de ces jours de décembre 1923, où les yeux du monde entier étaient tournés vers la partie du ciel méditerranéen où devait évoluer, s'il appartenait encore au monde des vivants, ce superbe croiseur de l'air, trophée de notre victoire, le *Dixmude*, — ni la stupeur qui s'empara de tous lorsque, dans son manteau d'aviateur, galons et ailes déployées aux manches, celui qui fut le commandant du *Dixmude* sembla n'être sorti de sa tombe que pour annoncer la catastrophe glorieuse. C'est lui, ce commandant du *Dixmude*, que nous allons voir revivre dans ce livre — à peine un livre — écrit par un père, lui-même admirable officier de la guerre, à l'aide des lettres familières et du journal intime laissé par son fils.

Voici Jean du Plessis, jeune aspirant de marine, tel que l'ont formé les leçons d'une famille d'élite et une éducation religieuse qui a fait de lui, pour toujours et dans toute la force du terme, un croyant. Aux traits qui lui valent l'estime et l'amitié de tous s'en joint un qui ne saurait vous laisser indifférents: le goût des arts, le besoin de culture. Shakespeare se méfie de ceux qui n'aiment pas la musique. Ecoutez Jean du Plessis: « Je voudrais tant entendre quelque chose qui ressemble à de la musique! C'est un véritable besoin de l'homme, et je souffre d'en être privé. » Ses heures les plus douces, les heures qu'il qualifie d'idéales, sont celles qu'il passe avec son ami Platon et son non moins grand ami Sophocle. Lui-même a des dons d'écrivain. De ses lettres, écrites sans souci de style et où court la plume, on détacherait sur les nuits d'Orient, sur l'énigme du Sphinx, sur l'enchantement des Cyclades, des pages colorées et poétiques.

Tel est, encore une fois, l'officier de chez nous : marin ou soldat, il se complète par le lettré.

Pendant la guerre, Jean du Plessis partage les chagrins de tous ses camarades de la marine, attristés de n'avoir pas un rôle plus actif. « Ah! écrit-il, que j'envie le moindre fantassin sur la frontière de l'Est! » Jusqu'à ce jour de février 1917 où, dans les tranchées qu'il garde en Orient, vient le chercher l'ordre qui va faire de lui un pilote de dirigeable. Dans ce choix, qu'il n'avait provoqué par aucune démarche, un croyant tel que Jean du Plessis ne pouvait manquer de voir une intervention providentielle. Maintenant il est sur le chemin de sa destinée. C'est lui qui, lorsque l'Allemagne devra livrer ses rigides, prendra possession du *L. 72*, le futur *Dixmude*. « Un matin de juillet, écrit un témoin, le *L. 72* nous apparaît dans le ciel brumeux du Nord... Un équipage allemand le monte, visages sombres et consternés. A l'une des fenêtres de la nacelle avant, Jean du Plessis affiche sa joie d'amener à son pays ce magnifique croiseur. » Reste à deviner les secrets de l'engin mystérieux que les Allemands nous ont livré, sans nous rien dévoiler de son mouvement, et dont ils disent, narquois, qu'il n'ira jamais au centre de Cuers. Songez que Jean du Plessis, qui ne peut rien démonter du dirigeable inconnu, doit l'étudier uniquement par le dehors! Et, au jour dit, il prend son vol et accomplit la traversée de Maubeuge à Cuers avec une aisance qui fait l'étonnement des Allemands eux-mêmes... Je passe sur les luttes que soutient Jean du Plessis pour empêcher que, devenu français, le ballon, dégonflé, ne soit plus qu'une chose morte. Le *Dixmude* a repris possession des airs: dans un raid de cent dix-neuf heures, il parcourt 8 000 kilomètres sans arrêt. Jean du Plessis a une confiance absolue dans son navire aérien, — et une seule crainte : « Je ne crains qu'une chose, a-t-il dit maintes fois, le feu — et, comme source de feu, la foudre. » Voici, dans cette dernière traversée, si heureusement commencée, l'ennemi redouté: la foudre. Le ballon prend feu en plein vol. Et c'est pour Jean du Plessis et pour ses compagnons la mort splendide entre la mer et le ciel, sublime holocauste à la Patrie.

Un héros, c'est le nom qui convient à Jean du Plessis, un héros et un saint ; on fausserait l'image que nous devons garder de lui si on n'insistait pas sur ce côté d'ardente piété. Maurice Barrès a décrit les familles spirituelles de la France: Jean du Plessis illustre la famille chrétienne. Puisse la semence de ses vertus lever et fructifier! C'est pour cette noble fin que l'auteur de ce livre l'a écrit. La vie de Jean du Plessis, comme la vie de Guynemer, c'est le livre qu'il faut mettre entre les mains de nos fils, afin qu'ils y sentent palpiter l'âme fraternelle des héros morts jeunes.

(1) Sur cet ouvrage, cf. *D. C.*, t. 13, col. 1411-1423.

Histoire de la littérature et des arts.

J'aimerais à feuilleter avec vous de très beaux livres qui font honneur à la critique et éclairent bien des points dans l'histoire de la littérature et des arts. La thèse de M. Jean Baruzi sur *Saint Jean de la Croix et l'expérience mystique*, qui a fait événement dans les milieux philosophiques, est un de ces livres essentiels qui marquent une étape dans l'étude d'une question, de l'une des plus délicates et jusqu'ici des plus obscures. — M. Pierre Audiat, qui porte un nom depuis longtemps cher aux lettres, dans sa *Biographie de l'Œuvre littéraire*, propose un système de critique ingénieux et nouveau où l'œuvre d'art est traitée comme un être vivant. — M. Pierre Trahard, dans *La Jeunesse de Mérimée*, dessine avec un remarquable art des nuances la figure si complexe de Prosper Mérimée et discerne tous les traits et toutes les influences qui aboutiront à cette merveille d'art: les *Nouvelles*, une *Colomba*, une *Carmen*. — M. Marc Citoleux, dans une étude approfondie sur la poésie lyrique d'Alfred de Vigny, nous montre sous un aspect moins âpre le pessimisme du grand désespéré. — M. Henri Malo, en deux volumes dont la lecture est un charme, évoque, dans l'éclat de leur beauté, de leur talent et de leur renommée, avec une admiration qui s'égaye parfois d'un sourire, ces deux muses, mère et fille, Sophie et Delphine Gay. — M. Armand Praviel, qui a l'art de faire revivre les drames du passé, nous émeut par l'*Histoire tragique*

de la belle Violante. — M. Paul Dottin raconte, comme on ne l'avait pas encore fait, la vie et les aventures étranges et surprenantes de l'auteur de *Robinson.*

Vous me permettrez, puisqu'il faut faire un choix, de choisir les piquantes études que le comte de Luppé consacre aux jeunes filles à la fin du XVIIIe siècle. Vous savez combien notre littérature, si riche en documents de toute sorte, est pauvre en renseignements sur la vie de la jeune fille. Pour le XVIIIe siècle finissant, nous avons ce document de haut goût: les *Lettres* de Manon Philipon à ses amies, les demoiselles Cannet. Les *Lettres de Geneviève de Malboissière* leur font pendant et surtout contraste. Tandis que dans l'intérieur étroit, médiocre et gêné, du bonhomme Philipon étouffait la jeune Romaine, éloquente et dissertante, qui sera Mme Roland, Geneviève de Malboissière est riche et du monde: avec elle, nous entrons dans la vie d'une famille de finance, vie large et facile, relations mondaines, séjours à la campagne, plaisirs dont le plus goûté est le théâtre. Il est curieux de voir la place que tient le théâtre dans la vie élégante de ce temps-là. Les Malboissière ont une loge à la Comédie-Française. Geneviève y applaudit Mlle Clairon et Le Kain. Elle était là le jour où les comédiens, en révolte contre le duc de Richelieu, furent appréhendés et conduits au Fort-l'Evêque. Elle-même compose de petites pièces qu'on joue en famille. Remarquablement instruite, elle a la passion de l'étude. Elle lit le grec et le latin, correspond avec son amie en italien et en anglais. Notez que de tout ce savoir elle ne tire pas plus vanité qu'elle n'en a de fausse honte. Il lui semble tout simple, comme il l'est en effet, qu'une femme soit instruite et qu'elle ait le goût des choses de l'esprit. Et de l'esprit elle en a, du plus naturel et du plus gai.

Ecoutez-la conter la façon dont on la vient de demander en mariage: « Ah! mon enfant, un bon trait de comédie. Un homme... que nous n'avons pas vu depuis deux ans... est venu hier faire une visite à ma mère par la petite lucarne de la loge à l'Opéra et lui a dit qu'il voulait lui parler en secret. Elle s'est approchée de sa tête et il lui a demandé à l'oreille: « Voulez-vous marier votre fille? — Non, » lui a répondu ma mère, et d'ailleurs je ne crois pas » que ce soit ici que l'on doive parler d'une semblable » affaire. — Vous ne voulez donc pas, a-t-il répliqué. » Le parti était pourtant très avantageux. En ce cas, » je m'en vais... » Il a refermé la lucarne et est parti. » Un Rivarol n'aurait pas plus prestement enlevé cette scène du mariage à la lucarne.

A défaut de ce « parti très avantageux », qui épousera Geneviève de Malboissière? Sera-ce certain petit cousin « aimable, doux, affable, obligeant », que nous voyons tourner autour d'elle et ne guère quitter ses jupes? « Je le vois presque à tous les moments, nous confie-t-elle. Dès huit heures il est chez moi, assiste à ma toilette, me poudre, me met mes souliers, m'attache mes bracelets, me noue mon collier, me met mes bagues... Le soir... il monte avec moi, m'ôte tout ce qu'il m'a mis le matin, et, dès que je suis coiffée de nuit, il s'en va... » Ce petit coquin de Lucenay, nous le connaissons, c'est déjà Chérubin. Seulement Chérubin n'est pas pour faire un mari de tout repos. Fiancée à un jeune homme qui semble avoir été très digne de son amour, Geneviève de Malboissière le perd, tué par la rougeole — et par son médecin. Quelques mois après, elle-même est emportée par la même maladie et par son grand chagrin. Ses lettres lui assurent, dans la galerie des jeunes filles françaises, une place de choix à égale distance d'Armande et d'Henriette.

Romans.

Le prix du roman à M. François Duhourcau.

Pour le prix du roman, vous vous efforcez chaque année de trouver — j'allais dire: de découvrir — un écrivain jeune et d'inspiration élevée. Le roman de M. François Duhoureau, *L'Enfant de la Victoire*, vous a paru être ce livre généreux d'un auteur jeune. Le sujet en est l'un des problèmes les plus douloureux qui se posent à la société d'aujourd'hui. Gérard Etchandy a eu son père tué à la guerre. Dans l'exaltation du moment, il a cru qu'au lendemain d'une victoire faite de si durs sacrifices les familles les plus éprouvées pourraient compter sur la reconnaissance du pays, et du moins avoir l'avenir assuré. Le réveil est cruel, il faut vendre la maison, prendre un emploi, et quel emploi! Ecœuré de toucher pour un labeur de scribe un salaire de misère, Gérard se fait chauffeur de taxi: les piétons n'ont qu'à bien se tenir...

Ces doléances d'une jeunesse déçue par le lendemain de la victoire, nul n'est plus qualifié que François Duhourcau pour nous les faire entendre. La guerre l'a trouvé officier de métier, il s'est battu avec une bravoure qu'attestent d'admirables citations: aujourd'hui, une de ses manches pend à son côté et lui donne l'air d'être un petit frère de notre cher général Gouraud. Faute de pouvoir tenir désormais l'épée, il a pris la plume et s'est bien vite classé parmi les meilleurs de nos jeunes romanciers. Un tel homme a le droit de parler, et devant certains spectacles d'aujourd'hui la rancœur n'est que trop légitime. Toutefois, à un François Duhourcau la révolte ne convient pas. Il sait qu'à cultiver les rancunes et les haines de classes on fait de mauvaise besogne. A insister sur certains malaises du corps social, on prépare les voies à ceux qui rêvent de l'universel bouleversement. Son livre finit sur un appel à l'union et un acte de foi dans la patrie. Voilà l'inspiration élevée.

Le prix Paul Flat à M. Martin-Chauffier.

Un jeune romancier, lui aussi, M. Martin-Chauffier, dans *L'Epervier*, auquel a été décerné le prix Paul Flat, se montre bon peintre de la nature et subtil analyste des âmes. Dans un cadre de Bretagne sauvage, il évoque la sauvage passion d'une jeune aristocrate, Anne de Loqueltas, pour son frère. Le cas n'est pas rare de ces affections exclusives et farouches qui pèsent sur toute une destinée: on songe à l'affection d'une Henriette Renan pour son frère. Seulement, Alain de Loqueltas n'est pas Renan: ce n'est qu'un pauvre être, un garçon insignifiant; mais combien de fois, devant le déchaînement d'une passion, avons-nous souri de pitié à voir la pauvre mine de celui qui l'inspire!

La Poésie.

Un peu de musique, un peu de rêve, une brise d'air pur: c'est le coin des poètes. Le prix Davaine, qu'il est d'usage d'attribuer à une carrière de poète, ne pouvait mieux s'adresser qu'à Mme Marie-Louise Vignon, qui, dans *Le Cœur ardent et grave*, après avoir évoqué en vers nombreux les rêves déçus et les espoirs brisés, nous fait cet aveu:

Je n'ai jamais vécu que de toi, Poésie.

Le prix François Coppée à Claude Cordès pour *Les feux sur le Liban*, où des vers d'une belle plénitude d'harmonie et d'un rythme heureux traduisent des impressions d'Orient élargies par les souvenirs bibliques.

Le prix Archon-Despérouses à M. Honoré Broutelle pour ses très savoureux *Poèmes sarthois*; à

M. Jean Lebrau pour *Témoignage*, recueil de vers parfumés qui mêlent

Aux roses du Béarn le buis de sa Corbière ;

à Mme de Mexmeron de Dombasle pour de beaux vers d'amour : *Ainsi ma vie*. Et je ne puis que citer, de M. Jacques Maymor, *Pauvre de moi* ; de Mlle Mérens Melmer, *Sous l'Auvent* ; de M. Jacques Gausseron, *Le chant de la mer et de la solitude*. M. Liger-Belair, auteur des *Iris noirs*, est un Français qui publie des vers en Belgique, où il est fixé. Et c'est très bien ainsi, écrit son préfacier, M. Dumont-Wilden. « Les écrivains français ne sont-ils pas chez eux en Belgique, comme les écrivains belges de langue française sont chez eux en France ? » Des prix d'Académie à Georges Rollin pour *Casques d'Azur*, poèmes de guerre dont quelqu'un qui s'y connaît, le maréchal Foch, ne craint pas d'écrire : « C'est bien l'âme de la patrie qui, tout le long de la route, s'est fait entendre par la voix du capitaine Rollin » ; — à Edouard Beaufils pour le *Sortilège*, vers enthousiastes à sa chère Italie : — à M. Brindejont Offenbach pour *L'Ombre sur la mer*, où plus d'une pièce, de large inspiration, mérite l'éloge décerné par la comtesse de Noailles d'avoir « la majesté des grandes complaintes ». Que ces bons poètes soient remerciés ! Grâce à eux, la tradition ne se perd pas chez nous du vers français, qui est vraiment un vers, réglé par une prosodie qu'ont peu à peu élaborée le temps et le génie de nos grands poètes, plein de sens autant que d'harmonie, et à qui sa clarté n'interdit pas les lointains prolongements.

Littérature.

Une admirable amie de la France, Mme Noëlle Roger.

Je m'excuse auprès de tant de lauréats que je voudrais et que je ne peux citer. Mais comment ne pas signaler l'hommage rendu par l'Académie à l'admirable amie de la France qu'est Mme Noëlle Roger ? Vous vous souvenez tous de l'émotion que souleva, quand il parut aux premiers temps de la guerre, ce livre de pieuse admiration : les *Carnets d'une infirmière*. Pour la première fois, nous arrivait la voix de nos blessés, et c'était pour nous donner courage et confiance. Une infirmière s'était penchée sur eux, recueillant pour nous l'écho de leur héroïsme simple. Et cette infirmière nous venait de Suisse. Mme Noëlle Roger est la fille de cet érudit genevois, Théophile Dufour, qui, un demi-siècle durant, a accumulé les matériaux de l'édition définitive de la *Correspondance* de Rousseau publiée actuellement sous votre patronage. Mariée à un maître de la science anthropologique, elle s'est intéressée à ses travaux et s'en est inspirée dans de beaux récits. Grande voyageuse devant l'Eternel, partout où un spectacle nouveau sollicite son attention, elle accourt : hier en Angleterre, en Orient, en Roumanie ou en Albanie. Mais de tous les pays où l'a menée son humeur cosmopolite, celui qu'elle aime le mieux, c'est la France. Là est, à vrai dire, sa seconde patrie. Combien cette patrie lui tient au cœur, elle-même peut-être ne l'a su que le jour où la France a été en danger. L'Académie adresse son hommage à la noble femme qui fut maternelle à nos petits soldats, comme à l'écrivain le plus original peut-être que possède la Suisse romande contemporaine, à la Genevoise si bonne Française par l'esprit et par le cœur.

Le prix Née à M. Charles de Bordeu.

Parmi vos prix les plus recherchés, ceux que vous dénommez prix d'ensemble sont une marque spontanée de votre estime. C'est ainsi que pour le prix Née vous êtes allés chercher au fond de la province où il se cantonne jalousement et pieusement un écrivain qui à la publicité des succès bruyants a toujours préféré le suffrage des délicats. Charles de Bordeu, né dans la maison où son grand aïeul Théophile de Bordeu était né, n'a jamais quitté son Béarn, et il s'est consacré tout entier à le célébrer. De *Jean Pic*, roman béarnais, et de *Maïa*, légende basque, à *Terre de Béarn* et à *Un cadet de Béarn*, tout a l'humeur béarnaise en cet auteur béarnais. Et M. Barthou ne lui en veut pas. Ce qu'un Emile Pouvillon a fait pour le Quercy, un Ferdinand Fabre pour les Cévennes, Charles de Bordeu l'a fait pour le Béarn. Mais lequel, parmi nous autres Parisiens, n'envierait la destinée d'un écrivain qui, vivant avec les siens dans ses champs, ne demande ses inspirations qu'à eux seuls, persuadé qu'on peut faire tenir dans ce cadre familier l'éternelle comédie humaine ?

Le prix Vitet à M. André Lebreton.

M. André Lebreton, à qui échoit le prix Vitet, est un de ces maîtres restés fidèles à la manière française, qui est de parler de littérature en lettré. Partout où il enseigne, il fait courir tout Bordeaux ou tout Paris. Il a donné la fleur de cet enseignement dans une série de livres qui, d'Honoré d'Urfé à Balzac, forment une sorte d'histoire suivie du roman français contée avec autant d'esprit que de savoir. Exégète passionné de Victor Hugo, nous apprenions hier qu'il venait d'être nommé à cette chaire nouvellement créée en l'honneur du poète des *Odes* et de la *Légende des siècles*, comme l'Italie a des chaires uniquement consacrées au poète de la *Divine Comédie*.

Les lauréats des prix Calmann-Lévy, Botta, Toirac, de Jouy.

M. Ferdinand Bac, titulaire du prix Calmann-Lévy, littérateur, voyageur et artiste, dont le nom est populaire sur notre Côte d'Azur, a deux fois bien mérité de l'art des jardins par la façon dont il en parle et la maîtrise avec laquelle il les dessine.

Le prix Botta à M. Joseph Agcorges pour sa double carrière de professeur et de journaliste, récompense à laquelle eût applaudi notre cher Emile Faguet.

Le prix Toirac à M. Edmond Sée, un des plus délicats parmi nos auteurs dramatiques et qui excelle à dessiner un caractère par les moyens de la scène.

M. Jules Bertaut (prix de Jouy) est un chroniqueur agile et un curieux de lettres, qui nous entretient avec un même agrément des écrivains d'hier et de ceux d'aujourd'hui. Il vient d'évoquer dans un livre charmant, qui a le charme mélancolique des choses disparues, le *Boulevard* — ce boulevard qui n'est plus aujourd'hui qu'un boulevard après avoir été la grande voie parisienne, — un boulevard où il y avait encore le Café Anglais, la terrasse de Tortoni, la Librairie Nouvelle et le théâtre des Nouveautés, et où il n'y avait ni banques ni bureaux de poste ; un boulevard où le Vaudeville n'était pas encore américain, où on pouvait se promener entre Parisiens et entendre parler français. Et vous savez bien, Messieurs, que ce regret du boulevard n'est pas seulement un thème de chronique sur un air connu. Hélas ! s'il n'y avait de changé que l'aspect des lieux ! Mais c'est l'esprit, ce sont les mœurs qui changent — et qu'on regrette.

Hommage aux écrivains français.

En terminant, et m'excusant de n'avoir pu citer que trop peu de nos lauréats, en votre nom, Messieurs, je tiens à envoyer à tous les écrivains français l'assurance des sentiments de sympathie admirative avec laquelle nous suivons leurs efforts. Si les

temps sont devenus difficiles pour tous les Français, ils ne le sont pour personne plus que pour les écrivains français. Pour les plus âgés, le soir de la vie est troublé par des angoisses contre lesquelles tout l'effort accumulé de longues années de labeur n'a pu les garantir. Devant les plus jeunes se dresse l'âpre question de savoir si la carrière de leur choix leur sera un suffisant moyen d'existence. Par une sorte de privilège à rebours, tandis que dans tous les métiers le salaire croît avec le coût de la vie, l'écrivain est, avec l'artiste, à peu près le seul dont le gain reste désespérément stationnaire, si même il ne diminue pas. Or, le pain ne coûte pas moins cher pour lui que pour le travailleur manuel, et, lui, l'impôt ne l'épargne pas. Pourtant, il ne perd pas courage ; il accepte sans se plaindre sa large part de l'épreuve commune ; et, comme il a foi dans sa tâche, il continue. Honneur à lui ! Aux écrivains français qui, dans ces temps difficiles et au prix des plus durs sacrifices, luttent pour la défense d'une civilisation contre laquelle tant d'ennemis sont ameutés, l'Académie adresse son salut, son hommage et ses vœux.

SCIENCE ET PENSÉE RELIGIEUSES

Trois nouveaux manuels bibliques

Du « Bulletin d'Écriture Sainte » de l'*Ami du Clergé* (26. 11. 25) :

Tractatus de inspiratione Sacrae Scripturae et Compendium Hermeneuticae biblicae catholicae, par le R. P. Hoepfl, O. S. B., Romae, Spithoever, 1923.

Le P. Hoepfl, membre de la Commission biblique, professeur au Collège Saint-Anselme, avait déjà publié un volume d'introduction générale aux Saintes Ecritures et deux volumes d'introduction spéciale consacrés respectivement aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'*Ami* les a signalés le 7 juin 1923, pp. 354-356. Par ce traité sur l'inspiration, auquel est joint un résumé d'herméneutique, il vient d'achever son œuvre et de la couronner dignement. On a donc maintenant en quatre volumes un *Manuel biblique* complet, et le clergé lui fera d'autant plus volontiers un accueil sympathique qu'il est rédigé par un maître que de longues années d'enseignement oral ont familiarisé avec nos Saints Livres. Faut-il ajouter que la situation officielle de l'auteur, membre depuis de nombreuses années de la Commission biblique, donne à son travail, au point de vue doctrinal, de précieuses garanties ? Et c'est bien là, au fond, ce qui importe le plus à l'heure présente, tant la condamnation du *Manuel biblique* de M. Brassac a jeté de désarroi dans les esprits (1) ! Si certains, parmi nous, ont conclu, bien à tort, de cette condamnation que les questions bibliques étaient des sujets difficiles et dangereux qu'il valait mieux ne pas aborder, d'autres, en bien plus grand nombre heureusement, fidèles au véritable esprit ecclésiastique, ont reçu docilement l'avertissement salutaire, mais, toujours désireux d'alimenter leur piété et leur science à la source divine des Ecritures sacrées, ils se sont demandé et ils nous ont demandé à quels livres désormais ils pourraient se fier. En attendant le manuel que doit publier prochainement l'Institut biblique pontifical, et même quand ce manuel aura paru, nous n'hésitons pas à leur conseiller les fascicules du P. Hoepfl ; le savant religieux sera pour tous un guide averti et très sûr.

Le P. Hoepfl procède toujours avec précision et clarté. En professeur expérimenté, parfaitement au courant des controverses et des dernières publications, il aborde franchement les sujets les plus délicats ; sur chacun d'eux, après avoir exposé nettement l'état de la question, il indique la solution qui lui semble la plus vraisemblable.

La matière traitée dans le présent volume peut se répartir en trois sections : l'inspiration, l'herméneutique biblique, l'histoire de l'exégèse. Les deux premières seulement retiendront notre attention.

Le *fait* de l'inspiration ne soulève aucune difficulté et le P. Hoepfl l'établit comme l'ont fait tous ses prédécesseurs. Bien autrement délicate est la question de la *nature* de l'inspiration. C'est en disciple de saint Thomas qu'il l'aborde et qu'il la traite, requérant pour l'inspiration scripturaire non une simple causalité morale, mais une véritable causalité physique, et suivant les effets de l'action divine sur l'hagiographe en prenant pour thème de son développement la formule employée par Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus* (1) et depuis lors devenue classique. (Cf. Bainvel, *De Scriptura Sacra*, pp. 127-133). Bien qu'il distingue parfaitement l'inspiration scripturaire de la révélation proprement dite (p. 25) (2), distinction à son avis fort importante, *magni momenti*, pour permettre une interprétation exacte des règles d'herméneutique que le Concile du Vatican a imposées à l'exégète catholique (pp. 188, 189), il note néanmoins en ces termes, d'une façon très claire et très saisissante, l'influence de la motion inspiratrice sur les vérités et les faits déjà connus de l'auteur sacré : « *Actio ergo divina*, dit-il, *in intellectum habet rationem illuminationis qua Spiritus Sanctus veritates iam cognitas novo modo et cum certitudine divina menti scriptoris praesentes reddit; hoc lumine excitantur ideae quae plus minusve in oblivionem ceciderunt et dirigitur intentio auctoris ad conceptus in ipsius mente*

---

(1) Sur cette condamnation, voir *D. C.*, t. 11, col. 323-327, 669-686. (Note de la *D. C.* — Sauf indication contraire, les notes sont de l'*Ami du Clergé*.)

(1) Du 18 novembre 1893. Cf. texte latin et trad. fr. dans les *Q. A.*, t. 21, pp. 258-271, 290-319, et dans les *Lettres apostoliques de Léon XIII*, t. 4, pp. 2-45. (Note de la *D. C.*)

(2) Mgr Picaud fait également fort bien cette distinction. Nous lisons, en effet, dans ses *Leçons élémentaires*, dont nous parlerons plus loin : « Révélation et inspiration diffèrent : — au point de vue de leur fin : le but de la révélation, c'est de faire connaître ; le but de l'inspiration, c'est de faire écrire ce que Dieu veut ; — au point de vue de leur objet : en effet, si l'on peut dire dans le sens large que toutes les vérités contenues dans les Livres Saints sont révélées par rapport à nous en ce sens qu'elles sont paroles de Dieu, dans le sens strict du mot, au contraire, beaucoup de parties de l'Ecriture Sainte n'étaient pas révélées pour les écrivains sacrés, bien qu'elles fussent inspirées. Il y a eu quelquefois concomitance des deux actes, mais même alors elles ne peuvent se confondre. C'est qu'elles diffèrent encore : — au point de vue de leur mode d'action sur l'homme. Si l'on considère l'inspiration et la révélation dans l'écrivain lui-même, il est clair que leur action diffère notablement. La révélation, en effet, se borne à fournir à l'intelligence des lumières et des connaissances nouvelles ; elle n'agit ni sur l'intelligence, ni sur la volonté, ni sur les puissances exécutives pour les pousser à consigner ces vérités par écrit, de sorte que, même lorsque la révélation est jointe à l'inspiration, elle lui fournit seulement des éléments et comme une matière préalable. » (Pp. 43-44.)

praeexistentes, quos Deus suos facere vult. Scriptor sacer hoc lumine corroboratus documenta colligit, fontes examinat, clare percipit veritatem sicut et opportunitatem haec vel illa litteris mandandi ordinatque veritates et facta tali modo, ut finis a Deo et ab ipso intentus obtineatur. » (Pp. 25, 26.) (1)

A l'occasion de l'inerrance, le P. Hoepfl aborde la plupart des questions qui furent si âprement discutées au cours de ces vingt-cinq dernières années : théorie des genres littéraires et des citations implicites, récits d'apparence historique. Plus conciliant que le card. Billot (*De Inspiratione*, pp. 93, 129), il ne jette pas l'anathème à la théorie des genres littéraires ni à celle des citations implicites. Avec Van Noort et le P. Brucker, il montre que ces théories ont parfois quelque fondement dans la réalité et qu'elles peuvent, dans certains cas, mettre sur la voie d'une bonne interprétation, à la condition toutefois de rester dans les limites imposées par la Commission biblique dans ses décisions des 13 février et 23 juin 1905 (2). Dans le même ordre d'idées, à suivre les développements judicieux et les déductions avisées du P. Hoepfl, on se rend parfaitement compte que, même si l'encyclique *Spiritus Paraclitus* du 15 septembre 1920 (3) n'était pas intervenue, ce maître prudent n'aurait jamais été du nombre de ceux qui ont détourné de son vrai sens la fameuse phrase de Léon XIII : « *Haec ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam praesertim, iuvabit transferri* » (4), pour prétendre que les écrivains sacrés avaient écrit l'histoire selon les apparences, comme ils avaient parlé des phénomènes naturels suivant la façon dont ils étaient perçus par nos sens. (Voir *Ami* du 9 mars 1922, pp. 148, 149.) Les principes très justes et très sûrs qu'il expose aux pages 42 et 43, avec beaucoup de nuances d'ailleurs, l'auraient à tout jamais préservé d'adhérer à un système fort subtil sans doute, mais destructeur, en définitive, de toute inspiration. Que des difficultés se présentent souvent pour certains livres ou pour certains récits, nul de ceux qui ont avec la Bible un commerce tant soit peu familier ne saurait le nier ; mais ce n'est ni en minimisant l'historicité ni en sacrifiant l'inerrance qu'on arrivera à les résoudre convenablement ; ce n'est pas davantage en distinguant avec plus ou moins de bonheur ce que l'hagiographe affirme de ce qu'il enseigne. Encore ici le P. Hoepfl pose un principe qui mérite d'être retenu : « *Neque enim licet distinguere inter doctrinam et affirmationem* (enseigner et affirmer) ; *quidquid auctor inspiratus qua talis affirmat, hoc docet, immo hoc ipsum docet Deus. Attamen ex eo quod interdum nulla apparet intentio explicita sive auctoris inspirati, sive Dei aliquid docendi, non sequitur in tali casu admitti posse errorem in sacro textu.* » (Pp. 43-44.) (1)

Dans son exposé d'herméneutique biblique, le P. Hoepfl n'explique pas seulement les trois règles connues qui s'imposent à l'exégète catholique et que nous avons indiquées et commentées en 1924, pp. 538-542 ; il aborde aussi les principes de critique textuelle, littéraire ou historique, qui doivent diriger constamment l'exégète pour lui permettre de découvrir le sens d'un texte en s'aidant de la connaissance de la langue originale, de celle du tempérament de l'auteur et des circonstances de composition relatives à l'époque et au milieu. De nombreux exemples d'interprétation erronée de textes difficiles n'ont pas seulement l'avantage de fournir le sens exact qu'il convient de leur attribuer, ils donnent aussi la preuve évidente de la nécessité absolue, si l'on veut utiliser avec respect et comme il convient les Livres Saints, de recourir toujours aux textes originaux et d'examiner les passages dont on veut se servir en eux-mêmes et dans leur contexte immédiat, pour éviter ces contresens bibliques malheureusement trop fréquents encore dans les prédications, en dépit de la campagne du P. Bainvel (2) et des remarques faites chaque année dans nos Grands Séminaires à l'occasion des sermons rédigés au cours des vacances.

L'étude du sens littéral a amené le P. Hoepfl à prendre parti dans une controverse déjà fort vieille, mais à laquelle, ces années dernières, un Franciscain, le P. Assouad (3), s'est efforcé, sans succès d'ailleurs, de redonner un regain d'actualité. Un même texte sacré peut-il avoir plusieurs sens littéraux ? A ce propos, le P. Hoepfl montre, à la suite du P. Talon (4), que l'autorité de saint Augustin est souvent invoquée à tort en faveur de la pluralité des sens littéraux. En effet, quand il a parlé des sens divers que l'on pouvait déduire de certains passages de la Sainte Ecriture, saint Augustin a entendu par là non le sens voulu et exprimé par l'écrivain sacré, mais les sens variés que le pieux lecteur sous le mouvement de la grâce découvre dans tel ou tel passage sans que pour cela l'auteur inspiré ait voulu exprimer ces sens ou même les ait connus. Il reste, il est vrai, pour la pluralité des sens littéraux dans l'Ecriture (en dépit des affirmations contraires des PP. Knabenbauer, Cornely et Portalié), l'autorité de saint Thomas, comme l'établit le P. Hoepfl aux pages 116-120 (5) ; mais cette autorité, pour grande qu'elle soit, ne l'impressionne pas à ce point qu'il ait hésité à conclure avec la très grande majorité, disons mieux, avec la presque unanimité des exégètes catholiques contemporains, que l'unité du sens littéral dans la Sainte Ecriture « *longe maiore probabilitate gaudet* » (p. 122).

---

(1) « Le rôle de l'action divine consiste donc à fournir à l'intelligence la lumière par laquelle l'Esprit-Saint rend présentes à l'esprit de l'écrivain, d'une nouvelle manière et avec une certitude divine, les vérités déjà connues. Cette lumière réveille les idées tombées plus ou moins dans l'oubli et attire l'attention de l'écrivain sur les pensées préexistant déjà dans son esprit et que Dieu veut faire siennes. Fortifié par cette lumière, l'écrivain sacré rassemble les documents, examine les sources, aperçoit clairement la vérité, en même temps que l'opportunité de mettre par écrit ceci ou cela ; il ordonne enfin les vérités et les faits de telle sorte que la fin voulue par Dieu et par lui-même soit réalisée. » (Traduction de la *D. C.*)

(2) Cf. texte latin et trad. fr. dans les *Q. A.*, t. 78, p. 364 ; t. 81, pp. 93-94, et dans les *Actes de Pie X*, t. 2, pp. 282-283 et 284-285. (Note de la *D. C.*)

(3) *In extenso* dans *D. C.*, t. 4, pp. 258-263, 290-298. (Note de la *D. C.*)

(4) « Il nous plaît maintenant d'appliquer cette théorie aux sciences connexes et spécialement à l'histoire. » (Traduction de la *D. C.*)

---

(1) « Il n'est pas permis, en effet, de distinguer entre enseigner et affirmer : tout ce qu'affirme l'auteur inspiré en tant que tel, il l'enseigne ; bien mieux, Dieu l'enseigne. Cependant, du fait que parfois n'apparaît ni chez l'auteur inspiré ni de la part de Dieu aucune intention explicite de donner un enseignement, il ne s'ensuit pas qu'on puisse, en pareil cas, admettre dans le texte sacré une erreur. » (Traduction de la *D. C.*)

(2) *Les Contresens bibliques des Prédicateurs* (Paris, Lethielleux).

(3) *Polysema sunt sacra Biblia*, S. Mauritii in Helvetia, 1917.

(4) « Saint Augustin a-t-il réellement enseigné la pluralité des sens littéraux de l'Ecriture ? » dans *Recherches de science religieuse*, 1921, pp. 1-28.

(5) Cf. Blanche, « Le sens littéral des Ecritures d'après saint Thomas d'Aquin », dans *Revue Thomiste*, 1906, pp. 192-212.

Leçons élémentaires d'introduction générale aux Saintes Ecritures, par Mgr F. Picaud. — Un vol. in-8° de 208 pages, 6 francs. Vannes, Lafolye frères et Cie.

Avant de devenir l'auxiliaire de Mgr Gouraud, Mgr Picaud, vicaire général, édita, sur les instances de son évêque, les leçons élémentaires d'introduction générale aux Saintes Ecritures qu'il avait autrefois professées au Grand Séminaire de Vannes. Par cette publication, il s'efforça de remédier, dans la mesure du possible, au désarroi causé dans les Séminaires de France par l'absence de tout *Manuel biblique.* Cette absence fut surtout sensible aux professeurs pour les questions d'introduction générale. En ces sortes de matière, en effet, l'enseignement n'a pas la ressource de s'ordonner et de se cristalliser en quelque sorte autour des textes sacrés comme cela arrive dans le commentaire de nos Livres Saints, et les maîtres eux-mêmes sollicitent davantage pour leurs élèves, comme une véritable nécessité, le secours d'un texte imprimé pour cette partie de leur enseignement qui est tout à la fois plus importante en raison de l'initiation générale qu'elle doit donner, plus difficile aussi à cause des problèmes théologiques qui à chaque instant y sont nécessairement impliqués.

L'Introduction générale de Mgr Picaud révèle une doctrine solide et étendue; une méthode claire et précise ; une expérience pratique de ce que les séminaristes et les prêtres ont besoin de savoir sur ces diverses questions. Elle constitue pour tous ces motifs un cadre excellent pour l'enseignement oral des professeurs et peut servir à l'élève d'aide-mémoire précieux. L'auteur n'a pas voulu épuiser la matière. D'aucuns trouveront même qu'il a été trop bref, surtout dans les 3e et 4e parties, relatives aux textes originaux et aux versions des Livres Saints. On eût aimé que par des exemples appropriés il eût montré la nécessité de recourir fréquemment à l'hébreu et au grec ou, tout au moins, à des traductions fidèles ; on eût désiré aussi qu'il eût caractérisé un peu le texte grec en général et le *textus receptus* en particulier; qu'il eût signalé les meilleures éditions des textes originaux et des versions. Sans doute, dira-t-on, le professeur pourra ajouter oralement ces détails et tant d'autres; mais comme ces *Leçons* méritent mieux que de tomber uniquement entre des mains d'élèves, nous aurions désiré tous ces détails pour les lecteurs déjà prêtres que nous souhaitons nombreux à Mgr Picaud.

L'ouvrage se divise en cinq parties, qui traitent respectivement de l'inspiration, du canon, des textes originaux, des versions des Livres Saints et de l'herméneutique sacrée.

Les deux parties les plus utiles à la généralité des lecteurs (et, à notre avis, les mieux traitées) sont la première et la dernière : l'inspiration et l'herméneutique. Dans la section consacrée à l'herméneutique, après avoir donné les notions usuelles concernant les divers sens de l'Ecriture, Mgr Picaud étudie, avant d'aborder les règles spéciales d'interprétation qui s'imposent à l'exégète catholique, celles qui régissent l'intelligence et l'explication de tout livre, qu'il soit sacré ou profane.

On voudra bien nous permettre de formuler une petite critique sur les pages consacrées à l'inspiration. Evidemment, en disciple fidèle de saint Thomas, Mgr Picaud s'aide des principes généraux qui régissent les rapports de la cause principale et de la cause instrumentale pour décrire les effets produits sur l'écrivain sacré par la grâce de l'inspiration (pp. 48-54). Mais il eût été souhaitable qu'il eût mis davantage en relief, comme l'a fait le P. Hoepfl, l'effet de la motion inspiratrice sur l'écrivain sacré, même pour les faits et vérités déjà antérieurement connus de lui. Pour ces faits et vérités, Mgr Picaud se contente de signaler simplement que dans ce travail préliminaire l'assistance surnaturelle de Dieu empêche l'instrument humain de puiser ses informations à des sources viciées (p. 50). L'action divine fait plus, semble-t-il, elle rend plus vivaces les souvenirs, plus nettes les idées; elle les montre à l'hagiographe « *novo modo et cum certitudine divina* ».

Entre les divers systèmes imaginés pour résoudre les difficultés soulevées contre la Bible au nom de l'histoire, Mgr Picaud, comme le P. Hoepfl, à la suite d'ailleurs de la Commission biblique, n'écarte pas absolument la théorie des genres littéraires ni celle des citations implicites. Il montre seulement avec quelle extrême prudence, et donc avec quelle rareté, il convient dans la pratique d'y recourir. Par contre, il écarte résolument le système d'une histoire biblique écrite suivant les apparences. Il montre fort bien, et d'après la doctrine de l'encyclique *Providentissimus* et d'après le contexte dans lequel elle se trouve enchâssée, quel abus injustifié a été fait par certains de la phrase de Léon XIII : « *Haec ipsa deinde ad cognatas disciplinas, ad historiam praesertim, iuvabit transferri.* » Pourquoi en cet alinéa Mgr Picaud n'a-t-il pas signalé l'interprétation authentique de la pensée de Léon XIII donnée par S. S. Benoît XV dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* en 1920 ? Cet oubli sera facilement réparé dans une prochaine édition.

Manuel d'Ecriture Sainte, par le chan. Verdunoy, t. I. — Un vol. in-12 de 799 pages, 14 francs. Dijon. Publications « Lumière ».

Album biblique, par le chan. Verdunoy, 2e édit. — Un vol. in-4° de 112 pages, comprenant 262 figures. Paris, Letouzey.

Le tome I du *Manuel biblique* que publie M. Verdunoy avec le concours d'un groupe de professeurs a suivi de près l'apparition du tome II. Par la publication de ce travail, M. Verdunoy vise à occuper la place laissée vacante dans nos Grands Séminaires par la disparition du manuel de M. Brassac. On ne sera donc pas surpris si nous nous plaçons surtout à un point de vue pédagogique pour apprécier son ouvrage. Nous n'ignorons pas que le tome II a reçu en général un accueil plutôt mauvais, et nous sommes heureux de dire, dès maintenant, qu'en dépit des réserves expresses que nous allons formuler le tome I, dans son ensemble, mérite un meilleur traitement.

N'envisageons tout d'abord que l'extérieur. Il faut bien le reconnaître : le manuel se présente mal; il a un aspect étouffant et massif. Rien qui le rende agréable à la vue, rien qui en facilite la lecture ou l'étude. Et pourtant, la typographie dispose de nos jours de moyens si nombreux pour donner un aspect riant, même aux livres les plus rébarbatifs, et lorsque l'on voit entre les mains des élèves de nos collèges et lycées des livres si bien faits, si parfaitement divisés même dans les marges, parfois si merveilleusement illustrés, on est peiné de constater que l'on n'a pas essayé de doter nos grands séminaristes d'un instrument de travail qui ne fût pas inférieur à ceux dont on jouit dans l'enseignement secondaire.

M. Verdunoy a préféré renvoyer l'explication du texte sacré par l'image à un *Album biblique* qui en est à sa 2e édition. Ledit album est fort bien exécuté, comme tout ce qui sort de la maison Letouzey. Il contient trois cartes hors texte en

couleurs, des spécimens des manuscrits et des imprimés des textes et des versions de la Bible, des vues géographiques, des scènes de la vie sociale, des reconstitutions de l'histoire biblique ou profane, des plans, de petites cartes, etc., etc. Malheureusement, il est indépendant du *Manuel*, et bien que celui-ci y renvoie constamment, à tel point qu'il est indispensable de l'avoir toujours sous la main, il a le tort de ne pas former corps avec le manuel. Il eût été bien préférable de faire ce que l'on fait dans tous les manuels : mettre la figure au milieu du texte qu'elle doit expliquer ou éclaircir.

Pénétrons maintenant dans le volume.

Au début se trouve un tableau chronologique emprunté à l'*Histoire Sainte* des Frères des Ecoles chrétiennes. C'est là une heureuse idée. Ensuite M. Verdunoy aborde les grandes questions d'introduction générale aux Saintes Ecritures. Certes, ces questions sont délicates, mais vouloir les traiter, quand on s'adresse à de grands élèves de 18 à 24 ans, pour l'inspiration en 6 pages et pour l'inerrance en 4, c'est vraiment une gageure. Comment veut-on, avec un tel laconisme, donner aux étudiants en théologie la base dogmatique indispensable à toute étude ultérieure des Saintes Ecritures? Trompé, d'ailleurs, par le souci d'être bref, peut-être aussi par celui d'esquiver certaines difficultés, M. Verdunoy en vient, sur la nature de l'inerrance, à réduire à deux les systèmes en présence, qu'il qualifie, le premier de *traditionnel*, le second de *moderne*, pour accepter l'un et rejeter l'autre (p. 69). En fait, les diverses théories ou opinions ne sont pas aussi nettement tranchées. Et si l'on veut réprouver comme moderne la recherche de l'intention de l'auteur inspiré pour savoir ce qu'il a voulu dire vu son époque et son milieu, c'est la méthode d'exégèse d'un saint Augustin (*De Genesi ad litteram*, lib. I, c. XIX : *P. L.* XXXIV, 260, 261, et encore 262, 270) ou d'un saint Jérôme (*Ad Pammachium : P. L.* XXII, 576) qu'il faut réprouver. Que dis-je? c'est celle-là même qui est appliquée dans le *Manuel*. En effet, M. Verdunoy, tout en ne se bornant pas à rechercher uniquement l'intention de l'auteur, s'en inquiète pourtant maintes fois, et de cela nous n'avons nullement l'intention de lui faire grief, bien au contraire! Ainsi il fait remarquer, p. 748, que l'auteur de Judith n'a pas *voulu* faire sur ce point de l'histoire rigoureuse ; — p. 702, que l'auteur des Paralipomènes n'a pas *voulu* faire une histoire complète du royaume de Juda ; — pp. 763, 764, qu'il faut conserver au livre d'Esther son caractère d'historicité intégrale en ne lui demandant que l'histoire *telle qu'on la concevait à cette époque*. (Cf. aussi pp. 316, 784, 785, etc., etc.). Ces exemples suffisent à montrer l'inconvénient d'une classification trop sommaire ou trop hâtive des théories discutées.

Les paragraphes consacrés aux textes, aux versions ou à l'herméneutique sont eux aussi trop brefs pour être pleinement satisfaisants. Somme toute, l'Introduction générale dans le nouveau manuel est, selon nous, à refaire complètement. S'il est nécessaire, pour lui donner les développements voulus, de supprimer dans le tome Ier la seconde partie relative à la vie juive, il ne faudra pas hésiter : pour intéressante qu'elle soit, cette section serait mieux à sa place en tête du volume qui traitera des Evangiles.

La suite du volume, et c'est la portion de beaucoup la plus étendue, pp. 237-795, est bien plus satisfaisante dans son ensemble. Non certes, qu'il n'y ait ici ou là quelque critique à formuler; mais enfin, il faut reconnaître que la thèse de l'authenticité mosaïque du Pentateuque est bien présentée et défendue dans le cadre de la décision de la Commission biblique, et que la véracité des livres postérieurs au Pentateuque est bien mise en relief à l'aide de toutes les ressources fournies par l'archéologie. Les objections ne sont pas passées sous silence, elles sont même généralement bien résolues ; en tout cas, elles ne le sont jamais au détriment d'un principe fondamental. L'auteur a plutôt tendance à vieillir nos Livres Saints, et il le fait parfois sans raison, car, dans bien des cas, sans remonter à des dates que n'admet pas la généralité des critiques même catholiques, il aurait pu tout aussi bien établir la haute valeur historique de nos Saints Livres en montrant que, s'ils ont été rédigés postérieurement aux faits, ils reposent sur des sources aussi voisines que possible des événements racontés.

On voudra bien excuser cette longue critique. Pour la rédiger nous n'avons eu en vue que l'intérêt scientifique de ceux auxquels le *Manuel* est destiné, et nous avons pensé que le meilleur moyen de nous associer pour une modeste part à l'œuvre entreprise était non de multiplier les éloges, mais d'indiquer clairement les *desiderata*. Des éditions ultérieures en tiendront certainement compte ; dès maintenant, le présent volume, complété par l'enseignement oral du professeur, pourra être un bon guide pour les élèves de nos Séminaires, et il sera aussi consulté avec fruit par nos confrères du ministère.

Un livre qui fera des conversions

De la *Revue catholique des Idées et des Faits* (30. 1. 25) :

Nos lecteurs se souviendront peut-être qu'il y a deux ans déjà écoulés nous leurs présentions ici même un jeune professeur d'apologétique, M. l'abbé Paul Buysse, de Gand, dont le premier ouvrage *Vers la Croyance* (1), préfacé par Paul Bourget, plus tard couronné par l'Académie française, justifia si éloquemment par son magnifique succès l'horoscope que nous avions tiré. L'heureux auteur poursuit son œuvre, escorté de brillants suffrages, et donne aujourd'hui au public le premier tome de la seconde partie : [*Vers la foi catholique*, I.] *L'Eglise de Jésus*, sous la recommandation de S. Em. le cardinal Mercier (2).

(1) *Dieu, l'âme et la religion devant la raison et le cœur de l'homme.* Un vol. in-8° de VIII-320 pages. Desclée, Paris, 1922. 3e éd., 9 francs. *Cf. D. C.*, t. 8, col. 1255-1272. (Les notes sont de la *D. C.*)

(2) Un vol. 19 × 12 cm. de VII-470 pages. Desclée, Paris, 1924. 3e éd., 9 fr. — Le t. II, *Jésus devant la critique, son existence, sa mission, sa personnalité ;* un vol. 19 × 12 cm. de 469 pages, 15 francs, vient de paraître chez Beyaert, Bruges (dépôt, à Paris, chez Giraudon, 22, rue Jacob, 6e).

Comme l'a écrit l'*Ami du Clergé*, « tout concourt à faire de l'œuvre de M. Buysse le manuel idéal d'apologétique ». L'auteur est « un esprit clair, au courant de tous les aspects modernes des sujets qu'il traite avec loyauté et justesse ». (J.-D. MAUGER, O. P.) « Il a un goût passionné de la clarté et, à cause de cela, il a poussé à fond l'analyse des faits complexes qu'il allègue. » (Mgr LAVALLÉE.) « On ne peut qu'admirer l'ampleur de l'information, le choix des matériaux et la solidité de la construction. » (Mgr KERKHOFS.) « Le travail est sérieux, appuyé sur les meilleures références, au courant des aspects actuels. » (*Etudes.*) « Tout le livre est à lire : il ne rebutera ni les croyants ni les sceptiques de notre époque, il leur sera plutôt un régal par son style et sa documentation. »

Je ne cède pas à un sentiment d'amitié, mais j'obéis à une conviction profonde en signalant l'apparition de ce nouveau volume comme un événement spirituel qui doit réjouir toutes les âmes d'apôtre. Plus encore que le premier, ce livre porte dans ses pages une vertu persuasive, il fera des conversions.

Discrédit de l'apologétique au lendemain de l'Union sacrée (1).

Et c'est le sincère éloge que je veux tout d'abord décerner à l'auteur : il ne s'est pas laissé émouvoir ni distraire de sa tâche par le discrédit dans lequel, auprès de plusieurs, l'apologétique est tombée.

J'ai connu ce temps d'avant-guerre où, contre une propagande effrénée de la libre-pensée, on faisait feu de toutes parts, sur le terrain de la défense de la foi, par une multitude d'articles, de tracts, de brochures, de revues, de conférences. L'apologétique était en faveur, les apologètes avaient la vogue. A la faveur de la trêve de l'Union sacrée, devant le ralentissement des batteries de l'ennemi, on désarma presque dans notre camp, on rentra au fourreau l'épée de l'apologétique. Par ailleurs il se manifesta dans les élites une louable tendance à scruter le contenu de la foi ; on se préoccupa moins de la défense extérieure de l'enceinte sacrée, on pénétra dans le sanctuaire pour en saisir les beautés, on s'imprégna de la vérité révélée pour la vivre.

Il reste cependant que beaucoup d'esprits, enlisés dans l'indifférence, ou paralysés par des préjugés et des préventions, sont encore loin de l'Eglise et qu'il faut les arracher à leur torpeur, les acheminer vers la porte du salut. Il reste vrai que même des croyants laissent leur foi s'obnubiler, parfois même s'ébranler, au milieu des erreurs qui infestent notre ambiance littéraire ou sociale.

L'œuvre de l'apologiste est de mettre les âmes sur le chemin de la foi en aplanissant les obstacles, de raffermir les convictions qui vacillent, en un mot de soumettre au contrôle rigoureux de la raison les motifs de crédibilité, les bases de la croyance. Pour être moins brutale, peut-être, moins cynique dans les attaques, l'impiété sème sournoisement l'erreur, la calomnie, dans une foule de livres, et l'atmosphère intellectuelle en est parfois comme saturée.

L'actualité, caractère essentiel de l'apologétique.

Assurément, les bonnes et décisives réponses ne manquent pas, les solides apologétiques garnissent les rayons de nos bibliothèques, et j'ai souvent regretté, pour ma part, qu'on délaisse, parce que vieillies sur certains points, des œuvres d'immortelle beauté, telles que celles d'Auguste Nicolas. Mais, c'est l'impérieuse exigence à laquelle il serait vain de vouloir se dérober, l'essentiel caractère de l'apologétique, c'est l'actualité. A chaque temps il faut une parole nouvelle, ou, si vous le préférez, un nouvel accent à l'éternelle parole de la vérité. Il faut montrer l'aspect qui répond aux besoins du jour, aux aspirations du moment, il faut être de son époque, l'homme de son temps et de tous les siècles, en adaptant l'antique réponse à tous les points nouveaux d'interrogation qui surgissent.

François de Sales l'avait si bien compris, il avait ausculté l'âme de ses contemporains : il ne s'agissait pas, à la Renaissance, en pleine décadence de la scolastique, de dresser syllogisme sur syllogisme ; il fit l'apologétique des *Controverses*, du *Traité de l'Amour de Dieu*, il orienta ces esprits ardents, passionnés de beauté, vers le Dieu aimant, il fit converger vers la religion les forces exubérantes de l'humanisme, et toute son époque salua en lui l'organe irrésistible de la vérité.

On a souvent de nos jours sous-estimé le *Génie du Christianisme*, on l'a jugé superficiel et sentimental ; en réalité, aux romantiques de l'époque il fallait une apologie romantique de la foi. Esquissée par Chateaubriand, elle devait s'achever par le génie de Lacordaire.

On s'est plaint parfois de la manière de Mgr d'Hulst, qu'on taxait de sécheresse ; en fait, il accommodait merveilleusement aux scientistes de l'époque l'interprétation de la morale, avec plus de rigueur scientifique peut-être, tout au moins dans l'appareil du discours, que le P. Monsabré n'en avait montré dans l'exposition du dogme, d'ailleurs si puissamment édifiée.

Documentation et ordonnance parfaites de l'ouvrage.

M. Paul Buysse est entré dans cette voie, il use de cette méthode, il a dépouillé les allures désuètes, il a renouvelé la documentation apologétique, donné constamment la parole aux écrivains contemporains, appelé en témoignage les meilleurs spécialistes connus, rencontré les adversaires du jour, revêtu son œuvre d'une armature qui l'actualise et la rend ainsi au plus haut chef intéressante. Quelle vaste lecture suppose ce livre compact, lourd de références ! A quel inventaire minutieux et sagace de la littérature contemporaine a dû se livrer l'auteur pour être toujours à la page, et informé du dernier état des questions !

Le livre est en consonance avec le milieu contemporain ; il donne la primauté à l'intelligence et fait partout siéger la raison, mais il sait parler au cœur, qui a ses raisons aussi.

J'admire fort l'ordonnance du volume, qui, superposant à la démonstration populaire une démonstration technique, obtiendra facilement l'audience de tous les esprits.

M. L'ABBÉ BUYSSE, APOLOGISTE POPULAIRE

Il place au centre de sa démonstration le fait tangible qu'est l'Église.

Devant ceux qu'effrayent les difficultés de l'exégèse et de la critique ou n'ont pas le loisir de s'initier à ces arcanes, il pose dans la splendeur de l'évidence le fait de l'Eglise : c'est la cité assise sur la montagne vers laquelle conduisent de larges voies d'accès. C'est la méthode du cardinal Dechamps et du chanoine Didiot, que le Concile du Vatican a définitivement consacrée.

Notre époque est engouée de faits, elle ne s'incline que devant le fait tangible, la voilà servie à souhait. Expansion prodigieuse du christianisme, stabilité de l'Eglise, témoignage irrécusable des martyrs, sainteté de l'Eglise, miracles directement constatés dans les merveilles de Lourdes : autant de faits historiques

---

(*Ephemerides theologicae Lovanienses.*) « L'information et le tact, la critique et un juste sentiment des besoins et des attraits de l'âme humaine s'accordent [dans cet] ouvrage vraiment excellent. » (*Revue biblique.*)

Le dernier volume constitue une réponse aux comparatistes radicaux — réponse qui a, sur celle du protestant libéral M. Goguel, l'avantage de démontrer la divinité du Christ. L'ouvrage peut aussi servir d'antidote contre quelques-uns des fallacieux *Cahiers* que Rieder publie sous la direction du Dr Couchoud et contre l'*Histoire romaine* de MM. Bayet et Thouvenot, dont un chapitre, rédigé par le professeur Guignebert, fait connaître aux élèves de cinquième, garçons et filles, les théories des incroyants sur les origines du christianisme et la personne de Jésus !

(1) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D.-C.*

soumis à notre examen, en connexion étroite avec la doctrine catholique, annoncés et prédits par le Christ, qui font resplendir l'Eglise de l'éclat fulgurant d'une triple transcendance morale, intellectuelle et physique, qui accusent et manifestent une action de Dieu, une insertion de l'Absolu dans la trame des événements, autant de sceaux apposés par Dieu sur son œuvre, autant de titres irréfragables qui confèrent à la doctrine catholique une autorité contraignante et divine.

Manifestement dans l'Eglise, parlant, vivant et agissant sous nos yeux, c'est le Christ lui-même qui parle, vit et agit.

Toute cette démonstration est conduite avec une plénitude de science avertie, une précision de détails, une rigueur de logique, une modernité de bon aloi qui souvent renouvellent le sujet et toujours convainquent la raison en persuadant le cœur.

La véritable notion du martyre.

Je n'ai vu nulle part établie avec une si triomphante clarté la transcendance morale des martyrs. On nous a tellement apitoyés sur les victimes de l'Inquisition, de la Saint-Barthélemy, des dragonnades, sur les « martyrs » de la libre-pensée, les Giordano Bruno et les Etienne Dolet, voire de l'anarchie, que pas mal de gens confondent dans une même pitié tous ceux qui affrontèrent ou subirent les tortures pour être restés fidèles à leurs convictions. Devant tous les coquelets et les Homais, dont Veuillot et Flaubert ont immortalisé les types, le témoignage du sang en faveur de la foi est annulé. La peinture des supplices de nos glorieux martyrs, même poussée au point suprême du pathétique, ne dit plus rien à ces âmes sensibles, qui ne s'émeuvent que devant le bûcher d'un scélérat justement condamné. Il faut lire là-dessus l'abbé Buysse pour comprendre qu'il ne suffit pas même de plastronner devant la mort pour être un martyr. Avec une psychologie qui pénètre jusqu'au vif, il analyse l'état d'âme du supplicié, il découvre et met à nu chez les témoins du Christ leur maîtrise, leur équilibre moral, leur force aussi éloignée de l'audace qui exalte que de la crainte déprimante, il recueille les impressions des victimes, de leurs spectateurs, même de leurs bourreaux, il fait toucher du doigt qu'il y a là une endurance inexplicable, inconciliable avec les données de l'expérience personnelle, les aveux d'autrui, les leçons de l'histoire, irréductible à la nature, et dont seule la présence et l'action d'une cause surnaturelle peuvent fournir l'explication. Il lui suffit de mesurer à cette toise les prétendus martyrs de la libre-pensée pour établir jusqu'à l'évidence l'immense distance qui les sépare des nôtres et la miraculeuse valeur de ceux-ci, véridiques témoins du Christ.

On ne pouvait mieux développer les vues originales du P. de Poulpiquet, cet excellent apologiste, si clairvoyant, si profond, auquel M. l'abbé Paul Buysse se déclare redevable et auquel il a dédié, en hommage de gratitude, le présent volume.

Lourdes et ses miracles.

L'étude sur Lourdes, très fouillée, très poussée, et qui suit l'ordre même de la trop fameuse Somme de M. Saintyves contre le miracle, tout en contribuant largement à donner au livre ce caractère d'opportunité dont nous l'avons loué, permettait des comparaisons présentes, avantageuses, victorieuses, avec le merveilleux qu'invoquent les spirites, les païens et les hétérodoxes. Encore un aperçu où il importait de faire la pleine lumière pour dissiper tant de vaines objections qui obscurcissent la foi des croyants et entretiennent les autres dans leur incroyance. Excellent chapitre qu'on ne pourrait assez recommander.

J'en dirais volontiers autant du parallèle institué sur l'état doctrinal et moral entre les Eglises hérétiques et schismatiques et l'Eglise catholique. Là aussi, que de faux-semblants à dissiper ! que de prétendues supériorités, notamment en ce qui regarde l'apostolat des missions, qu'il était expédient de ramener à leur juste valeur !

M. L'ABBÉ BUYSSE, APOLOGÈTE TECHNIQUE

Il discute, textes en mains, les positions de l'hypercritique contemporaine.

C'est dans la démonstration technique, surajoutée à la démonstration populaire, que M. l'abbé Paul Buysse a déployé toutes les ressources de son érudition, en faisant appel aux données les plus récentes de la critique et de l'exégèse. Il fallait se mesurer ici non pas avec les rationalistes envisagés à l'ancienne manière, mais avec les protestants libéraux, avec les eschatologistes, les Harnack, les Loisy, et leur démontrer scientifiquement « que l'Eglise n'est pas un produit artificiel, la cristallisation des âmes autour de Jésus, excitateur du sentiment religieux ou modèle d'expérience filiale, ni la création des disciples, soucieux d'adapter au monde qui durait ce que le Maître avait annoncé du règne eschatologique ». Il était temps de vulgariser cette apologétique en établissant que l'Eglise est dans l'Evangile, que le Christ en a tracé le plan et que l'œuvre des Douze, comme l'Eglise subapostolique, est la réalisation de l'idée de Jésus, son fondateur. Pour tenir tête aux contradicteurs, avec quelle sagacité il fallait manier les textes des synoptiques en s'en tenant, pour jouer serré, à ceux-là mêmes que la critique libérale veut bien reconnaître !

Toute cette démonstration est d'une force probante invincible.

Le problème christologique y étant inclus, il était nécessaire de rencontrer l'école mythologique ou comparatiste, qui nie l'existence de Jésus, et celle des comparatistes modérés, pour lesquels le Jésus historique fut idéalisé en Christ par l'instinct religieux des Juifs, des Grecs et de quelques peuples orientaux. Sur ce terrain encore, la rencontre avec d'habiles et astucieux adversaires est une victoire décisive de la science bien informée.

Grande valeur pédagogique de son apologétique.

Le grand mérite de cet ouvrage dans ses deux parties, c'est ce que j'appellerai sa valeur pédagogique. Par sa régulière ordonnance, ses partitions lumineuses, ses plans synoptiques, ses formules de condensation, par toute sa marche simple et logique, scrupuleusement jalonnée, ce livre trahit à chaque page un homme d'enseignement qui a le souci d'être compris et de s'emparer de l'esprit de ses élèves.

Aux personnes cultivées, aux membres des cercles d'études, aux grands élèves de nos collèges, nous recommandons chaleureusement cette précieuse apologétique, qui, jusque dans ses parties les plus difficiles, reste étonnamment claire et toujours intéressante.

[Mgr] J. Schyrgens.

La Vérité ne gouverne les esprits qu'à la condition de les conquérir sans cesse.

Lacordaire.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

MÉTHODES D'APOSTOLAT

La projection fixe à domicile

Rapport présenté par M. l'abbé Gilmaire, curé de Revin (Ardennes), au XVI[e] Congrès des œuvres de conférences et de projections (8. 10. 25) (*Fascinateur*, nov. 1925) :

Mesdames, Messieurs,

Au mois d'avril dernier, j'écrivais au Service des Projections de la Bonne Presse pour demander quelques vues dont j'avais besoin. C'était pour une séance que je devais faire au domicile d'un de mes paroissiens malade. Ce motif me fit servir tout de suite, mais en même temps je reçus une lettre me félicitant de ce que l'on appelait mon initiative. Puis on me demanda de vous présenter un rapport sur l'apostolat par la projection fixe à domicile. On m'affirmait que ce serait d'un excellent exemple pour l'évangélisation des paroisses et que cela susciterait des imitateurs pour le plus grand bien des âmes.

Je vous avoue que mon étonnement fut grand en lisant ces réflexions et qu'il m'est encore très difficile de croire que je suis parmi de très rares qui agiraient ainsi. Quand on a bien en main un instrument que l'on aime et avec lequel on peut facilement atteindre les intelligences pour les éclairer et parvenir ainsi jusqu'aux volontés pour les faire agir, on s'en sert alors à tout bout de champ, à tort et à travers, *opportune, importune*. Tout le monde fait cela et je l'ai simplement fait avec tout le monde.

Pour répondre donc à la demande du Service des Projections de la Bonne Presse, je vais tout bonnement vous dire comment j'ai été amené à faire des projections au domicile de mes paroissiens. Je n'y pensais pas. C'est l'occasion, disons mieux, c'est la Providence qui m'y a poussé. Vous allez bien le voir.

J'ai commencé à projectionner en 1903. Une personne de ma paroisse avait reçu en cadeau un appareil qu'elle mit à ma disposition. C'était nouveau pour moi, cela me plut tout de suite. Je n'ai d'abord eu en vue que la distraction de mes enfants. Cela dura peu, et bien vite je m'en suis servi pour leur instruction. Mais la grosse question était celle du local : je n'en avais point. Je m'ingéniai à les faire tenir dans les salles exiguës du presbytère. C'est étonnant comme ils sont compressibles, mais tout de même la compression était trop forte. C'était un danger pour eux et aussi pour mes meubles, qu'ils mettaient à mal. Je fis une retraite de première Communion dans mon grenier : ils en descendirent à moitié fondus par la chaleur. Une autre fois dans ma cave : ils en remontèrent trop rafraîchis. L'attrait des images faisait passer par-dessus tous les inconvénients. Finalement, je me servis d'une chapelle située un peu à l'écart pour des conférences de Carême et des retraites. Tous ces petits déboires n'empêchaient pas le résultat que je voulais atteindre ; ils attiraient même l'attention sur mes projections, et on en parlait dans chaque foyer.

Sur ces entrefaites, j'apprends la maladie grave d'un de mes paroissiens.

Ce n'était pas un méchant homme, et volontiers, au hasard de nos rencontres, nous faisions la causette ensemble. Mais c'était un esprit fort. Il avait beaucoup lu, surtout les livres et les journaux antireligieux, et était devenu libre-penseur.

Berger de son état et bossu de son physique, il était parfaitement conscient de sa valeur personnelle. Vivant dans la solitude de la campagne avec ses moutons, c'était un réfléchi : regardant chaque soir les étoiles, il y avait découvert beaucoup de choses, entre autres que le progrès avait joué un bien vilain tour à la religion en en démasquant toute l'inutilité. Il m'avouait parfois que c'était dommage vraiment, mais qu'il fallait en faire son deuil. « Les hommes comme vous, me disait-il, pourraient, en d'autres circonstances, la remettre sur pied, mais vous arrivez trop tard. »

Il tomba malade d'une maladie de cœur qui alla vite s'aggravant. Je me présentai chez lui et fus reçu par sa femme, qui me prévint de faire attention à mes paroles.

— Il sera content de vous voir, mais surtout ne lui parlez de rien, car, c'est sûr, il vous mettra à la porte, me dit-elle. Il est exaspéré par sa maladie. Le bon Dieu n'est pas juste de le faire souffrir ainsi, lui qui n'a jamais fait de mal à personne, alors qu'on voit des chenapans toujours pleins de santé.

Me conformant à ses désirs, pour une première fois je me contentai de lui parler de la pluie et du beau temps et le quittai en lui promettant de venir le revoir.

Je revins le lendemain pour constater l'aggravation du mal. Evidemment, il arrivait à l'extrémité. Ne pouvant plus rester au lit, je le trouvai plié en deux sur le bord de son matelas.

Ce jour-là, je venais de faire une séance de projections ; il en avait entendu parler, et notre conversation commença sur ce sujet.

— J'ai, en effet, lui dis-je, de belles gravures qu'on ne se lasse pas de regarder. Et si les enfants s'y intéressent, les grandes personnes, elles aussi, savent les apprécier. J'en ai fait venir chez moi quelques-unes et elles ont admiré le caractère vraiment artistique des sujets projetés. Quel dommage que vous soyez malade ! Avec votre goût sûr et votre sensibilité, vous qui savez regarder et jouir des beaux spectacles de la nature, comme cela vous aurait intéressé !

A ce moment, sans en avoir eu au préalable l'intention, j'ajoutai :

— Mais, au fait, puisque vous ne pouvez pas venir chez moi, voulez-vous que ce soit moi qui vienne chez vous ? Je le ferai volontiers et vous en serez certainement récréé.

Il me regarda alors avec des yeux remplis de points d'interrogation. Il se posait évidemment la question : « Qu'est-ce que ce curé-là me prépare ? »

Tout de suite, j'ajoutai, sans attendre sa réponse :

— Vous verrez dans les tableaux que je vous montrerai comment les artistes savent exprimer, par de simples traits, différents états d'âme. Toutes les figures sont vraiment des portraits qui parlent pour dire quelque chose...

Au bout de quelques instants de réflexion, comme s'il me faisait une concession :

— Venez tout de même, me dit-il, on verra. Et puis, cela me fera passer un moment.

Il avait un voisin malade de la tuberculose. Je lui demandai s'il voulait me permettre de l'inviter. A lui aussi cela ferait passer un bon moment. Il accepta et, après avoir dit à sa femme où elle pour-

rait accrocher le drap de lit qui me servirait d'écran, je le quittai, étonné moi-même de ce que j'allais faire et à quoi je n'avais jamais pensé.

— Après tout, me disais-je, les projections sont faites pour être montrées, et puisque je n'ai pas de salle *ad hoc*, j'en aurai autant que de maisons dans ma paroisse. Ce ne sera jamais de trop.

Rentré chez moi, je fis un tri de mes vues et choisis celles qui étaient à mon avis et pour mon but les plus expressives. Plusieurs de Doré pour l'ensemble impressionnant des tableaux, beaucoup d'Hoffman pour l'expression des physionomies.

J'arrivai à l'heure dite. La femme avait installé son drap contre le mur. Le voisin et les voisines étaient là. J'avais ma lanterne B. P. n° 2 avec ma lampe à incandescence d'alcool. Je priai mon bon ange et celui du malade de s'y mettre tous les deux, le mien pour m'inspirer, le sien pour lui faire accepter la Bonne Nouvelle.

Je n'ai pas fait d'explications pieuses des tableaux que je montrai. Ça aurait été trop fort et aurait pu l'indisposer. Je me contentai de souligner les expressions manifestées sur les figures qu'il voyait. Je me souviens, entre autres, de la vue représentant la résurrection du fils de la veuve de Naïm.

— Regardez, lui dis-je, comme l'artiste a su traduire les sentiments intimes des personnages de ce tableau. Ça vous représente la résurrection par le Christ du fils d'une pauvre femme déjà veuve. Malheureuse deux fois. Le jeune homme se dresse sur son brancard, il ouvre de grands yeux étonnés et se demande où il est, pourquoi cette foule se trouve là autour de lui à le regarder ainsi. Il croit rêver et a du mal à se reconnaître. Devant lui, à genoux, les bras tendus vers son enfant, c'est la mère qui ne peut croire à son bonheur. Sa figure émaciée est ankylosée dans la souffrance. Et pourtant dans ses yeux qui n'ont plus de larmes parce qu'elle les a toutes répandues, on voit une joie délirante. On sent que pour un peu son cœur va éclater et qu'il faut la toute-puissance du Christ qui la regarde pour qu'elle vive encore après pareille émotion. Derrière elle, c'est un jeune homme, les yeux agrandis par l'étonnement, qui se courbe en deux pour mieux voir le ressuscité. C'était son ami. Dans un coin du tableau, il y a un Juif qui paraît très ennuyé. C'est évidemment un des nombreux ennemis du Christ. Son voisin lui montre du bras le ressuscité et a l'air de lui dire : « Eh bien ! y es-tu ? » Et le Juif a bien l'air de se dire à lui-même : « Ça ne sera pas facile d'expliquer raisonnablement ce regrettable incident. » C'est tout de même, dirions-nous, bien embêtant ; en voilà une histoire ! ! Et puis, dominant le tout, le Christ, au centre, dont la figure respire la bonté compatissante et la puissance calme et tranquille à laquelle rien ne saurait résister. C'est lui qui vient de mettre du bonheur dans toutes ces âmes.

— C'est beau..., dit simplement mon malade.

La séance dura trois quarts d'heure. Un peu longue, car je l'avais fatigué.

Le lendemain, j'allai le revoir, désireux de savoir l'impression produite. Sa femme me dit que la nuit avait été très mauvaise et qu'il avait eu des cauchemars. Il n'avait fait que rêver du bon Dieu, de la Sainte Vierge, des anges et des saints. Je le trouvai plus faible et lui demandai si je l'avais intéressé.

— Oui, me dit-il, mais bien fatigué aussi.

Je ne lui parlai donc pas de nouvelles séances, aussi bien celle-ci devait suffire à amener le résultat.

Deux jours après, je terminais la messe du matin quand on vint me chercher. Il était au plus mal. J'allai directement chez lui, et en arrivant, malgré sa femme, qui voulait encore me faire un tas de recommandations, je priai les personnes qui l'entouraient pour le voir mourir de nous laisser seuls ; et je lui parlai du bon Dieu, lui demandant de le prier pour lui demander le soulagement de son mal.

— Mais auparavant, lui dis-je, il faut vous mettre bien avec lui par le repentir de vos fautes. Vous êtes trop intelligent pour dire comme beaucoup : « Je n'ai rien à me reprocher. »

Et je le confessai. Quand vint le moment de l'absolution, je lui dis :

— Je vais réciter l'acte de contrition ; écoutez-moi seulement et associez-vous du fond du cœur aux paroles que je vais prononcer.

A mon grand étonnement, il me répondit :

— Pas la peine, Monsieur le Curé, je le réciterai bien tout seul.

Et cet homme qui ne s'était pas confessé depuis trente ans récita avec les sentiments les plus sincères son acte de contrition.

Il était temps. Je retournai chez moi pour chercher les Saintes-Huiles ; quand je revins, il venait de mourir.

Je serai toujours convaincu que mes projections ont été le canal de la grâce pour la conversion de ce pauvre et brave homme.

La guerre arriva alors et supprima pour moi ce genre d'apostolat. Ma paroisse, située au nord de Reims, fut pendant quatre ans sous la ligne de feu et complètement anéantie. Enlevé par les Allemands en octobre 1914, je dus partir sans pouvoir mettre quoi que ce soit à l'abri, sans même pouvoir enlever mon chapeau. Je ne revins qu'en mai 1919 et ne pus reconnaître l'emplacement de mon presbytère.

Je fus alors nommé par mes supérieurs dans une paroisse des Ardennes, où j'arrivai avec mon mobilier tenant dans ma valise. Je n'ai fait qu'y passer pour être nommé curé d'une paroisse de la vallée de la Meuse. C'est une paroisse très vivante, mais très avancée au point de vue des idées. Elle a été appelée la cidatelle du socialisme dans la région. La partie bourgeoise est pratiquante ; mais la partie ouvrière, de beaucoup la plus nombreuse, est socialiste et libre-penseuse et difficilement abordable par le prêtre, contre lequel elle est maintenue en prévention permanente.

Une de mes premières préoccupations quand il s'est agi de me refaire un mobilier professionnel, ce fut de faire l'acquisition d'un appareil à projections et de vues. J'avais une salle de catéchisme attenante à mon église. C'était mon rêve de jadis réalisé. J'y pouvais réunir les enfants, les jeunes filles, les jeunes gens et les mères de famille. Pour les hommes, impossible : l'église et ses annexes étant trop confessionnelles. Je me dis alors que c'était le cas ou jamais de porter à domicile. Et je saisis la première occasion qui se présenta.

Ce fut une jeune fille de quinze ans, poitrinaire, qui me fournit cette occasion. Je lui proposai de lui montrer la vie de la « Petite Sœur ». Elle et sa famille acceptèrent avec une satisfaction visible, les voisins arrivèrent, et pendant trois quarts d'heure subirent le charme bienfaisant qui se dégage de l'admirable vie que je leur montrai. L'enfant était pieuse, elle mourut saintement ; les assistants furent favorablement impressionnés par ce qu'ils avaient vu, et la grâce fera le reste, je n'en doute pas. J'ai en ce moment la bonne fortune d'avoir un vicaire actif et zélé qui s'est passionné [tout] de suite pour les projections. Je lui procurai une lanterne portative et lui aussi se mit à porter à domicile la Bonne Nouvelle.

Nous pouvons aller généralement chez tous les malades, les projections sont acceptées avec joie. Ils n'y voient qu'une distraction ; les enfants sont là pour faire mousser la chose et servir d'excuse aux critiques malveillantes que l'on pourrait adresser aux parents. Les voisins, poussés par la curiosité, s'invitent sans façon et arrivent sans gêne. L'installation déjà intéresse ; l'électricité dans toutes les maisons nous donne sa belle lumière et les vues se projettent au travers d'une conversation toute familiale. On est sans embarras, car on est chez soi. On s'attend bien à ce que le curé montre des vues religieuses et on n'en est pas surpris. Cependant, nous évitons de faire des sermons ou des catéchismes. Mais si l'étiquette ne s'y voit pas, le fond demeure toujours le même. C'est le bon Dieu que nous voulons faire connaître et aimer.

Et il arrive parfois ce résultat assez bizarre. C'est que les enfants, qui voient surtout les petits détails sur lesquels nous ne nous appesantissons pas, questionnent ensuite leurs parents, car la conversation continue après notre départ, et vous avez des socialistes et des communistes qui expliquent les vérités religieuses à leurs enfants, ne voulant pas leur montrer leur ignorance. Ils doivent sans doute tomber parfois dans l'hérésie, mais c'est vraiment de bonne foi et sans malice : on ne saurait les condamner.

Voilà, en résumé, ce que nous faisons. Nous parvenons ainsi à atteindre des âmes que nous ne pourrions voir autrement et qui croiraient même se salir les mains en touchant un bon journal.

Le procédé est des plus faciles, il plaît à tous, ne fatigue personne et les résultats sont réels. Nous faisons luire devant les yeux la lumière de la vérité : c'est notre rôle. La grâce agit ensuite sans nous pour la faire accepter et aimer, lentement peut-être, mais efficacement à coup sûr, car elle demeure accrochée aux tableaux que nous avons montrés et qui demeurent le jour et la nuit dans la mémoire de ceux qui les ont vus.

Encore une fois, je suis persuadé n'être pas seul à me servir de ce moyen d'apostolat ; aux fervents des projections qui n'y ont pas encore pensé, je puis dire : Essayez. C'est simple, c'est accepté partout avec empressement, et il en sort la gloire de Dieu et le bien des âmes dont nous sommes chargés et que nous aimons.

(Vifs applaudissements.)

Missions protestantes et Missions catholiques

On lit dans le premier numéro de l'*Union Missionnaire du Clergé de France* (juillet 1925) :

L'effort protestant.

EN ARGENT

Le *World Missionary Atlas*, publié à New-York, en 1925, par l'*Institute of social and religious Research*, publie le compte suivant des recettes effectuées en 1923 pour les missions dans les différents pays protestants. (Les chiffres sont donnés en francs par l'*Atlas* lui-même, par conséquent à un cours de change bien inférieur au cours actuel.)

Océanie	46 230 500
Asie	26 784 100
Afrique	11 806 300
Europe	365 018 300
Amérique	1 045 962 000
	1 495 801 200

(*Missionary Atlas*, p. 69.)

EN HOMMES

L'effectif missionnaire protestant s'est accru considérablement au cours des vingt dernières années. De 1903 à 1925, il a passé successivement de :

	Asie	Afrique
Missionnaires blancs	8 800 à 16 500	3 300 à 6 200
Coopérateurs indigènes	38 319 à 88 639	22 280 à 43 181
	Océanie	**Amérique**
Missionnaires blancs	762 à 1 810	1 400 à 3 250
Coopérateurs indigènes	5 100 à 12 500	6 000 à ?

(*Missionary Atlas*, p. 76.)

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Ecoles primaires : 2 165 842 élèves pour 46 580 écoles.
Ecoles secondaires et supérieures : 200 000 élèves pour 1 500 écoles.
Ecoles industrielles : 10 718 élèves pour 295 écoles.
Universités : 22 827 étudiants pour 101 Universités.

(*Missionary Atlas*, pp. 78 et 79.)

Catholiques en pays de mission (1).

	Catholiques	Catéchumènes
Asie	6 687 829	677 480
Afrique	2 666 212	817 741
Amérique	2 650 778	81 296
Australie	959 328	27 289
	12 964 147	1 534 446
	Païens et Mahométans	**Hérétiques et Schismatiques**
Asie	886 753 762	2 347 197
Afrique	120 734 501	17 958 100
Amérique	6 973 971	5 221 265
Australie	51 766 922	878 776
	1 066 229 156	26 405 338

Personnel missionnaire catholique.

Prêtres blancs	12 712
Prêtres indigènes	4 095
Religieux laïques	4 018
Religieux indigènes	832
Religieuses	24 102
Religieuses indigènes	11 158
Catéchistes	65 641

Écoles catholiques en pays de mission.

Ecoles primaires : 20 878 pour 1 122 397 élèves.
Ecoles primaires supérieures : 875 pour 110 892 élèves.
Ecoles secondaires : 143 pour 50 245 élèves.
Universités : 8 pour 4 732 élèves.

(*Statistiques de l'Exposition missionnaire.*)

Conclusion : Rappelons à nos fidèles plus que jamais que catholique = missionnaire.

Le bien de l'homme consiste dans la connaissance de la vérité. Le souverain bien de l'homme consiste non dans la connaissance de n'importe quelle vérité, mais dans la connaissance parfaite de la souveraine Vérité.

Saint Thomas.

(II-II, q. clxvii, a. 2, ad 1um.)

(1) Les missions ne relevant pas de la Propagande ne sont pas comprises dans le tableau. (Note de l'*Union Missionnaire.*)

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Droit canonique.

MARIAGES MIXTES

Communiqué de S. Em. le card. DUBOIS, arch. de Paris.

Nous avons appris qu'un certain nombre de catholiques n'ont pas craint de célébrer, après le mariage civil, leur mariage religieux dans les églises orthodoxes de Paris, en évitant de se présenter au curé de leur paroisse.

Nous demandons à MM. les Curés de vouloir bien rappeler à leurs paroissiens que les mariages ainsi contractés en dehors de leur juridiction n'ont aucune validité et qu'ils privent les fidèles des remèdes salutaires que l'Eglise prescrit contre le danger dont leur foi et celle de leurs enfants est gravement menacée dans le cas de mariage mixte.

Ils pourront leur dire aussi qu'en se mariant devant un ministre non catholique ils s'exposeraient à des peines canoniques (canons 1 258, 2 315, 2 316).

[7. 11. 25.]

Communiqué de Mgr GAILLARD, évêque de Meaux.

L'article 264 des statuts diocésains doit être modifié ainsi :

« ART. 264. — Pour les mariages entre catholiques et non-catholiques, l'échange des consentements doit avoir lieu dans la sacristie, devant le prêtre *in nigris* et au moins deux témoins. L'Ordinaire peut permettre ensuite quelques cérémonies extérieures, sauf la célébration d'une messe, quelle qu'elle soit (canons 1 102 et 1 109 § 3).

» Si le curé apprenait que les parties se sont présentées ou doivent se présenter devant le ministre non catholique, il ne pourrait assister licitement au mariage, sauf recours à l'Ordinaire, dans les conditions prévues par le canon 1 063 § 2. »

Les cérémonies extérieures auxquelles il est fait allusion dans l'article 264, et que l'Ordinaire peut permettre, sont : la récitation ou le chant des prières usitées dans le diocèse aux mariages célébrés en dehors de la messe.

[14. 11. 25.]

TOMBOLAS

Note de Mgr GAUTHIER, administrateur de Montréal.

Mgr l'archevêque administrateur a déjà prohibé les jeux à l'argent dans les organisations de charité. Nous n'avons qu'à nous reporter à sa circulaire n° 5 pour constater que cette défense ne permet aucun accommodement.

Le point de discipline qu'on avait tenu à rétablir sans ambiguïté a subi quelques atteintes en ces derniers temps. Des plaintes sont parvenues à Mgr l'archevêque : elles sont graves et précises.

Monseigneur nous charge de protester contre de telles défaillances et de réaffirmer énergiquement ses défenses à ce sujet.

[Montréal, 6. 11. 25.]

Textes administratifs.

Enseignement public primaire et secondaire

Faits répréhensibles commis par des maîtres en dehors de leurs fonctions

CIRCULAIRE DU 25 JUILLET 1925 (1)

Le ministre de l'Instruction publique aux Inspecteurs d'Académie.

Un certain nombre de maîtres, usant d'une liberté civique que nul Gouvernement républicain ne leur contestera, se mêlent à toutes les violences de la propagande communiste. Je vous rappelle la doctrine constante de mon Département en matière disciplinaire. En dépit des efforts tentés pour faire admettre que l'instituteur, sa classe faite, ne doit aucun compte à l'Administration, il a été décidé, il a été jugé que les incorrections graves de vie ou de langage commises par des fonctionnaires de l'enseignement public sont incompatibles avec les devoirs de leurs fonctions et donnent lieu à des sanctions disciplinaires. La jurisprudence du Conseil départemental de la Seine, en particulier, s'est fixée dans ce sens depuis vingt ans : c'est grâce à cette jurisprudence que des manquements à la dignité professionnelle ont pu être atteints dans des cas où il y avait scandale (cf. notamment les décisions 31. 1. 1901, 28. 1. 1904, 29. 6. 1905, 7. 5. 1908). Je vous signale tout spécialement une décision rendue le 7. 12. 1907 contre un instituteur acquitté par la Cour d'appel de Paris, mais révoqué pour les mêmes faits qui avaient été l'objet de la poursuite judiciaire en raison de l'indélicatesse caractérisée par lesdits faits.

Il ne viendra à l'esprit de personne d'admettre que la grossièreté des attitudes ou des propos, la pratique publique du mensonge, le débraillé cynique des écrits ou des attitudes puissent s'accorder avec la haute mission de l'instituteur primaire. « Il y a des choses qu'un instituteur, qui est fonctionnaire, ne peut faire », déclarait le 7 juillet dernier M. Huysmans, député socialiste et ministre des Sciences et Arts, devant la Chambre belge. Je fais mienne cette opinion. Je vous confirme donc qu'il convient, en dehors de la stricte surveillance des leçons ou dictées, de me signaler les manquements graves à la dignité professorale des maîtres de l'enseignement secondaire ou primaire.

Je vous serais obligé de ne pas tenir pour sagesse une méthode consistant à ignorer pour éviter et de n'autoriser aucune spéculation fondée sur le laisser-faire des Gouvernements ou des chefs locaux. Je considérerais comme une faute une indifférence optimiste en présence des incartades de ceux surtout qui s'abriteraient sous des excuses prétendûment pédagogiques ou philosophiques. Il vous appartient, en outre, de souligner les tentatives faites pour insérer hypocritement la prédication révolutionnaire dans l'enseignement normal. Lorsqu'un instituteur imagine d'enseigner le calcul en apprenant selon la formule qui a été trouvée dans le Finistère : « Une compagnie d'infanterie compte 225 hommes. Si chaque homme coûte... par jour pour sa nourriture et son entretien, quelle somme se trouve ainsi gaspillée pour la guerre en un mois de trente jours ? Combien d'enfants aurait-on pu habiller avec cette somme, sachant qu'un complet d'enfant vaut 45 francs ? », vous devez faire ressortir au regard de tous les maîtres ce

(1) « Circulaire concernant les faits répréhensibles commis en dehors des fonctions qui peuvent engager les responsabilités des maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. »

qu'il y a d'ignominieux dans le procédé employé, puisque, dans ce cas, le maître coupable met en œuvre une duplicité que son autorité magistrale et l'intelligence puérile de ses auditeurs rendent redoutable. L'Etat est en droit d'exiger de ses fonctionnaires, s'ils l'attaquent, que ce ne soit pas avec les moyens livrés par lui à la disposition de ses agents. Je vous invite à ne pas être dupe.

De toutes manières, vous voudrez bien m'en référer à propos de tous incidents nés d'une propagande que les pouvoirs publics se refusent à soutenir de leur complaisance. En cas d'urgence, le préfet est là, pour vous passer les consignes de l'ordre ; indépendant, vous êtes dans la limite de vos attributions ; mais l'ordre public, son maintien et le maintien d'une logique nationale rentrent dans les attributions du préfet.

Vous voudrez bien me faire savoir que vous avez commencé à exécuter mes instructions.

A[NATOLE] DE MONZIE.

[*Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement.*]

Notes pratiques.

Le budget des cultes après la Séparation

Pourquoi et comment les communes peuvent contribuer au Denier du culte

1. — On lit dans le *J. O.* du 30. 10. 25 (Déb. parl., S., p. 1572, col. 1), dans la rubrique des réponses ministérielles aux questions écrites des parlementaires:

6970. — M. Brager de La Ville-Moysan, *sénateur, demande à M. le ministre des Finances pour quelles raisons la subvention sur les fonds de l'ancien budget des cultes, allouée aux communes aux termes de la loi de Séparation, a été inférieure, pour l'exercice 1924, à celle des exercices antérieurs.* (Question du 23 juin 1925.)

RÉPONSE. — La réduction au budget de 1924 du montant des sommes à répartir entre les communes par suite de la suppression du budget des cultes est la conséquence de l'augmentation de la dotation affectée aux pensions attribuées aux anciens ministres des cultes (application de la loi du 14 avril 1924 [1] portant réforme du régime des pensions civiles et militaires).

2. — Le dernier budget des cultes voté par les Chambres figure à la loi de finances du 13. 7. 25 ; il constitue le chapitre 93 des crédits prévus pour le ministère des Finances, et il est libellé en ces termes (*J. O.*, 14. 7. 25) : « Répartition entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des cultes (art. 41 de la loi du 9 déc. 1905) : 22 735 233 fr. »

Le dernier budget des cultes de la période concordataire (loi de finances de 1905) s'était élevé à 42 384 933 fr.

Les crédits votés annuellement depuis cette époque, par application de l'art. 41 de la loi du 9. 12. 1905 (« les sommes rendues disponibles chaque année par la suppression du budget des cultes seront réparties entre les communes... ») ont été :

Pour 1906 : 4 000 000 fr. ;
Pour 1907 : 6 033 000 ;
Pour 1908 : 13 477 804 (le Gouvernement avait proposé 14 350 754) ;
Pour 1909 : 20 286 590 ;
Pour 1910 : 28 043 590 ;
Pour 1911 : 28 711 265 (proposé : 28 631 390) ;

(1) *In extenso* dans *D. C.*, t. 12, col. 935-952.

Pour 1912 : 29 278 565 ;
Pour 1913 : 29 764 565 ;
Pour 1914 : 30 343 565 ;
Pour 1915, 1916, 1917 : (années de la guerre, pas de budget) ;
Pour 1918 : 31 699 590 ;
Pour 1919 : 32 069 590 ;
Pour 1920 : 32 229 590 ;
Pour 1921 : 32 523 710 ;
Pour 1922 : 32 743 020 ;
Pour 1923 : 32 931 820 ;
Pour 1924 : 32 931 820 ;
Pour 1925 : 22 735 233 (proposé : 24 443 435).

L'augmentation graduelle de ces sommes provient de la diminution, dans la même proportion, des allocations et des pensions viagères à servir par le Gouvernement aux ecclésiastiques en vertu de la loi de Séparation. La diminution après 1924 a été expliquée par le ministre dans la réponse ci-dessus reproduite. Remarquons toutefois que, surtout depuis 1919, tous les budgets des fonctionnaires ont subi des majorations formidables, corrélatives à la hausse de la cherté de la vie ; il n'y a eu d'exception que pour le budget des cultes.

3. — Quel est le but de cette distribution de l'ancien budget des cultes aux communes ? Le législateur a eu en vue, notamment, de « faciliter aux personnes qui voudront participer aux frais d'un culte les moyens d'acquitter leur part contributive » : ce sont les expressions mêmes de M. Briand dans une circulaire aux préfets (1). Le ministre des Cultes ajoutait :

« Il a été entendu, en effet, que les Conseils municipaux auront toute liberté pour régler l'emploi des sommes reçues par les communes et que, s'ils peuvent les faire servir à des dépenses d'utilité publique, *ils auront également la faculté d'en faire profiter les contribuables par voie d'exonération d'impôts*, et notamment par la réduction du nombre des centimes communaux. » Ainsi, concluait M. Briand, « les contribuables trouveront dans ces dégrèvements une compensation appréciable des charges nouvelles qu'ils croiront devoir s'imposer en matière cultuelle ».

4. — Selon toute probabilité, bien des communes se sont bornées — parfois sans malice — à encaisser les parts de l'ancien budget des cultes qui leur ont été distribuées depuis bientôt vingt ans et ne se sont point préoccupées des charges supplémentaires imposées par la loi de 1905 à ceux de leurs contribuables à qui leur foi fait un devoir de soutenir de leurs deniers les ministres de leur religion.

Les intéressés ne pourraient-ils pas tenter de mettre fin à cette situation en attirant l'attention de leurs co-électeurs, et surtout de leurs élus, sur les sommes déjà recueillies de ce chef dans la caisse municipale ?

5. — Hésiteraient-ils faute de documents sur les années antérieures ?

A ceux qui l'ignoreraient encore, nous signalons que « tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux » (2) ; et « chacun peut les publier sous sa responsabilité » (3). Tout contribuable a même la faculté de faire exercer son droit par qui bon lui semble, à la seule condition de le munir d'un mandat régulier (4).

D. C.

(1) Circ. du 17. 4. 1906 (cf. *Rev. d'Organisat. et de Déf. relig.*, 1906, p. 174).
(2) Art. 58 L. 5. 4. 1884.
(3) *Ibid.*
(4) Avis Cons. Et., sect. Int., 7. 9. 1907 (*Rev. gén. Admin.*, 1908, t. I, p. 339).

ÉPHÉMÉRIDES

Mercredi 16 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Pie XI impose la barrette aux card. H. Gasparri, O'Donnell et Verde.

FRANCE. — M. Doumer, sén. Corse, est nommé min. Fin. en remplacement de M. Loucheur, démiss. (*J. O.*, 17. 12. 25).

— *Chambre :* Budget de l' I.P. : M. Oberkirch et l'abbé Muller demandent qu'on respecte les traditions linguistiques de l'Alsace et de la Lorraine.

PERSE. — *Téhéran :* Intronisation du shah Riza Pahlavi.

SUISSE. — *Genève :* Le Conseil de la S. D. N. attribue le vilayet de Mossoul à l'Irak (ligne dite de Bruxelles). Tewfik Rouchdy bey réserve les droits souverains de la Turquie. M. Scialoja déclare close la 37e session du Conseil.

Jeudi 17 décembre.

FRANCE. — *Chambre :* M. Mistral, dép. soc. Isère, est nommé vice-prés. en remplacement de M. Varenne, gouv. gén. Indo-Chine.

— *Sénat :* Débat sur les événements de Syrie (gén. Sarrail). Discours des gén. Bourgeois et Stuhl, de MM. Painlevé et Briand.

— *Albi :* L'Union P. A. C. adresse au préfet du Tarn une lettre à propos du meurtre de l'abbé Jean-Charles Carayol, assassiné à Castres, le 7. 12. 25, par l'anarchiste espagnol Francisco Soubas.

— *Brest :* M. Leygues, min. Marine, préside au lancement du croiseur *Duquesne*, le premier conforme aux accords de Washington.

— *Paris :* Un arrêté min. I. P. nomme M. Paul Lapie (rect. Ac. de Paris) prés. de la section perman. du Conseil sup. de l' I. P. (*J. O.*, 4-5. 1. 26). — Signature par Tewfik Rouchdy bey et Tchitcherine d'un traité de neutralité mutuelle, valable pour trois ans. — Un groupe d'industriels du Nord propose à M. Doumergue un emprunt de 10 milliards gagé sur le chiffre d'affaires de l'industrie fr. — Séance annuelle de l'Acad. fr. Discours de MM. de Flers (*D. C.*, t. 15, 3-19) et Doumic (*ibid.*, 154-161).

MEXIQUE. — Le Sénat vote la loi relative au pétrole (les étrangers propriétaires de terrains ou de cours d'eau doivent se faire naturaliser, ou vendre leurs propriétés d'ici 3 ans).

SUISSE. — *Berne :* L'Assemblée féd. élit prés. de la Confédération pour 1926 M. Henri Haeberlin, chef du départ. Justice et Police, en remplacement de M. Musy ; M. Motta est élu vice-prés. Cons. féd.

— *Genève :* L'U. R. S. S. est invitée à participer aux travaux de la Commiss. prépar. de la Conférence du désarmement.

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Réouverture du Parlement ; M. Malypetr, agrarien, est élu prés. Chambre.

Vendredi 18 décembre.

FRANCE. — *Chambre :* Ouverture des débats sur la Syrie. Réquisitoire de M. Ferry contre le gén. Sarrail.

— *Paris :* Un arrêt du Conseil d'Etat décide qu'aucun groupement de fonctionnaires ne peut prétendre à constituer une union de syndicats professionnels. — A l'Institut cath., 7e assemblée gén. de la Soc. d'hist. eccl. de la France, sous la prés. de Mgr Baudrillart ; rapport de M. l'abbé Carrière ; Mgr Julien, év. Arras, est élu membre du Conseil en remplacement de M. Henri Joly, décédé le 13. 6. 25 à Seignelay (Yonne). — A l'Acad. des Inscriptions, M. Alfred Pereire soutient que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* est Jean Gerson. — M. Edouard Belin informe la Société fr. de photographie que le problème de la télévision est résolu. — Mort de Pierre Imbart de La Tour, né à Valenton (S.-et-O.), le 22. 8. 1860, normalien, agr. d'hist., prof. à l'Un. de Bordeaux, membre de l'Acad. des Sciences mor. et pol., auteur de nombreux ouvrages, spécialement *Les Origines de la Réforme ; la France moderne ; Histoire politique* (t. I de l'*Histoire de la nation française*) ; collabor. au *Bulletin de la Semaine.*

ARABIE. — Capitulation du roi du Hedjaz, Ali, assiégé à Djeddah par Ibn Saïd, sultan du Nedjeb.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Chambre des Lords adopte, en 3e lecture, la loi concernant de nouveaux droits de douane sur la coutellerie, la ganterie, les manchons incandescents.

ITALIE. — *Rome :* Le Sénat approuve, à quelques voix de majorité, la nouvelle législation concernant la presse.

MANDCHOURIE. — Les Japonais occupent Moukden.

NORVÈGE. — *Oslo :* Publication du traité commercial avec la Russie.

PORTUGAL. — *Lisbonne :* Le cabinet Antonio Maria Silva prête serment.

RUSSIE. — *Moscou :* Ouverture du 14e Congrès du Parti communiste ; 1 253 délégués y participent.

Samedi 19 décembre.

FRANCE. — *Paris :* M. Daniel-Vincent, min. Commerce, et M. Trendelenburg, prés. délégation du Reich, signent un protocole provisoire concernant les négociations commerciales franco-allemandes. — Séance annuelle de l'Acad. des Sciences mor. et pol. Discours de M. Pierre Janet, prés. ; de M. Ch. Lyon-Caen, secrét. perp., sur Lord James Bryce, histor., ambass. et homme d'Etat (né à Belfast, le 10. 5. 1838, mort à Sidmouth, Devonshire, le 22. 1. 1922). — L'Acad. des Beaux-Arts élit membre tit. de sa section de gravure, en remplacement de M. Waltner, M. Emile Buland, né à Paris en 1857, grand-prix de Rome en 1880. — Mort de Sir Paul Vinogradoff, né en 1854 à Kostroma (Russie), prof. aux Un. de Moscou, Harvard, Leyde, Oxford, doct. *hon. causa* de Paris (18. 11. 25), auteur de *Outlines of historical Jurisprudence.*

— *Strasbourg :* Ouverture du Congrès des Universitaires fr. en faveur de la S. D. N.

GRANDE-BRETAGNE. — *Oxford :* Mort de Sir William Hamo Thornycroft, sculpteur, vice-prés. de la Soc. royale de sculpture, né à Londres, le 9. 3. 1850.

Dimanche 20 décembre.

FRANCE. — *Chambre :* Fin des interpellations sur la Syrie. Discours de MM. Girod, Doriot, Painlevé, Briand (maintien du mandat), Uhry, Fontanier, Paul-Boncour. Ordre du jour de confiance. — M. Ernest Haudos, dép. rad., est élu sén. de la Marne en remplacement de M. Léon Bourgeois, décédé le 29. 9. 25.

— *Paris :* Le « Club Camille Desmoulins », qui a pour but de « travailler à l'organisation de l'Etat moderne », constitue son bureau sous la prés. de M. Pierre Dominique et dépose ses statuts (cf. *D. C.*, t. 15, 119). — Au cours d'un banquet offert par la Mission laïque, M. Léon Perrier, min. Colonies, rend hommage aux missionnaires de la foi laïque. — A Notre-Dame, clôture de la Semaine des Liturgies cath. ; discours du R. P. Doncœur.

TURQUIE. — *Angora :* Signature d'un accord commercial provisoire avec l'Allemagne. — Abdoullah Goubby bey, min. I. P., démiss. pour raison de santé, est remplacé par Nedjati bey.

Lundi 21 décembre.

FRANCE. — *Chambre :* Le groupe S. F. I. O., prenant acte des suggestions d'un groupe d'industriels du Nord, dépose une « proposition de résolution tendant à l'acceptation d'une offre de solidarité nationale » avec demande de discussion immédiate.

— *Paris :* A l'Elysée, en présence de M. Doumergue, le card. Dubois remet la barrette cardinalice à Mgr Cerretti. — 34e Congrès nat. de la Libre-Pensée fr., composé des délégués de 62 départ. et de toutes les grandes assoc. laïques de France. Ordre du jour : immédiate application de la loi de Séparation, mobilisation des forces laïques contre le fascisme clérical, défense de l'école laïque, suppression de l'ambassade au Vatican. — Conférence contradictoire à l'Hôtel des Sociétés savantes entre M. Philippe de Las Cases, M. Guignebert et le R. P. de La Brière sur les Congr. religieuses et la légalité républicaine (cf. *D. C.*, t. 15, 58, note). — Mort chrétienne de Jules Méline, né à Remiremont, le 20. 5. 1838 ; avocat, maire du Ier arr. (1870), membre durant qq. jours de la Commune, dir. de la *République française*, dép. et sén. Vosges, s.-secr. Etat Justice, min. Agriculture et prés. Conseil (1896-1898), fond. de l'Ordre du Mérite agricole.

— *Perray* (S.-et-O.) : Mort de Jules Godin, né à Versailles, le 14. 3. 1844 ; magistrat, dép. et sén. Inde fr.,

min. Travaux publics (1898), prés. Commission exéc. de l'Alliance rép. démocr.

Russie. — *Poltawa :* 2 évêques et 50 prêtres sont arrêtés et dirigés sur Moscou.

Mardi 22 décembre.

France. — *Chambre :* Budget de la Guerre. Adoption, par 280 voix contre 254, de l'amendement Simon Reynaud, tendant à réduire de 52 190 francs le crédit pour les convocations des réservistes.

— *Paris :* La Confédér. gén. de la Production fr. et l'Assoc. nat. d'Expansion écon. communiquent une note sur les conditions du salut financier. — Arrivée du capit. Gordon-Canning, porteur d'une lettre d'Abd-el-Krim l'autorisant à recevoir les conditions de paix que la France et l'Espagne avaient offertes en juillet dernier.

Belgique. — Dans la chapelle du château de Laeken, Mgr Clément Micara, nonce ap., remet la rose d'or à la reine Elisabeth.

Etats-Unis. — *New-York :* Mort de Frank Andrew Munsey, né à Mercer (Maine), le 21. 8. 1854, fond. de journaux, propriét. du *New York Sun*, du *New York Herald*, prof. de journalisme à Yale University.

Syrie. — Soubhi Barakat, prés. Conseil de l'Etat, remet sa démission à M. H. de Jouvenel, qui l'accepte.

Mercredi 23 décembre.

Saint-Siège. — Encyclique *Quas primas* instituant la fête du Christ-Roi. — Le card.-doyen Vincenzo Vannutelli présente à Pie XI les vœux du Sacré-Collège.

France. — *Chambre :* Dépôt par M. R. Renoult, min. Justice, d'un projet de loi modifiant les dispositions de l'art. 1er L. 24. 5. 1834 et permettant la dissolution des associations dont les dirigeants provoquent leurs adhérents à commettre l'infraction de port d'armes ou tout autre crime ou délit (Impression sous le n° 2301) (*J. O.*, 24. 12. 25).

— *Sénat :* M. Henry Chéron est élu pour la 6e fois — à la Chambre : 1911, 1912, 1913 ; au Sénat : 1921, 1922 — rapport. gén. du budget. — M. Milliès-Lacroix est élu prés. Commission sénat. des Fin. en remplacement de M. Paul Doumer, nommé min. Fin.

Etats-Unis. — *Washington :* Sur l'invitation de la S. D. N., le prés. Coolidge accepte de participer officiellement aux délibérations sur le désarmement. — Signature d'un traité gén. de commerce avec l'Esthonie.

Maroc. — Le colonel Noguès reçoit à Aïn-Aïcha la soumission des Senhadja de Mosbah et des Beni-Oulid.

Perse. — Zoka el Mouk est nommé prés. Conseil par le shah.

Jeudi 24 décembre.

Saint-Siège. — Pie XI ferme la Porte Sainte.

France. — Loi modifiant l'art. 80, al. 2, et l'art. 87 du Livre IV du Code du travail et de la prévoyance sociale concernant les conseils de prud'hommes, en élevant le taux de la compétence en dernier ressort de ces tribunaux (*J. O.*, 25. 12. 25). — Avis (min. Trav. publ.) autorisant les grands réseaux à majorer leurs tarifs (*J. O.*, 4-5. 1. 26, p. 234). — Le gén. de div. Boichut (Edmond-Just-Victor), commandant le 19e corps d'armée, est nommé commandant sup. des troupes du Maroc, en remplacement du général Naulin, nommé comm. 19e corps (Décret, 24. 12. 25, *J. O.*, 28-29. 12. 25).

— *Sénat :* Vote d'un crédit de 40 000 francs pour les funérailles de J. Méline et du projet de loi relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privés. Intervention de M. Dominique Delahaye.

Chili. — M. Emiliano Figueroa Larraïn, élu prés. Rép. le 24. 10. 25, prête serment à la Constitution devant le Congrès et désigne le gén. Maximilien Ibanez comme prés. Conseil ; il succède à Don Arturo Alessandri, démiss.

Chine. — Feng Yu Hsiang, le « général chrétien » (méthodiste), met en fuite les troupes de Li Ching Lin, gouv. du Chih-Li et partisan de Tchang So Lin, et fait son entrée à Tien-Tsin.

Grande-Bretagne. — Le Gouvernement informe ses représentants à l'étranger qu'il dénonce la convention de La Haye du 8. 10. 1907, relative à la saisie des vaisseaux ennemis se trouvant dans les ports des nations belligérantes à l'ouverture des hostilités.

Lettonie. — Le Bloc paysan forme un cabinet sous la prés. de M. Ulmanis, après une crise ministérielle de 2 mois.

Micronésie. — L'île de Yap est dévastée par un raz de marée.

Russie. — *Moscou :* Après 3 jours de discussion, par 559 voix contre 65, le parti communiste approuve les thèses de Staline (partisan de la Nep), rapporteur du Comité central du P. C. russe, sur la politique int. et ext. du Gouv. soviétique, et rejette celles de Zinoviev, prés. du soviet de Léningrad, et de Kamenef.

Vendredi 25 décembre.

France. — *Metz :* Ouverture du 13e Congrès nat. des Jeunesses laïques et rép. de France sous la prés. de M. Gaston Bonnaure. 24 fédérat. départ. y sont représentées, c'est-à-dire 364 sections ou 59 736 membres.

Etats-Unis. — *New-York :* Dans sa séance annuelle, le laboratoire des recherches navales de l'Institut Carnegie démontre la visibilité des ondes de T. S. F. — La « Standard Oil », de Californie, et la « Pacific Oil » fusionneront dès que les actionnaires auront approuvé l'accord intervenu.

Yougoslavie. — M. Miletitch, radical, est nommé min. Communications, et M. Yvanovitch, rad., min. Agriculture.

Samedi 26 décembre.

France. — *Metz :* Congrès des J. laïques (2e journée). Rapports de M. Pierre Créange sur le problème moral de la tolérance et de l'intolérance et sur l'introduction des lois laïques en Alsace ; de M. Jean Luchaire sur l'organisation de la démocratie ; de M. Jean Boucoiran sur l'organisation historique de la paix, et de M. Pierre Maybon sur l'organisation technique de la paix.

— *Neuilly :* Mort de Joseph-Louis Bonnet, dép. de la Seine, de l'Union rép. nat., né en 1856, à Allanche (Cantal), incinéré le 28. 12. 25 au Père-Lachaise.

— *Paris :* Le Conseil de l'Union des Chambres syndicales de l'Est (Nancy), les Chambres de commerce de Mulhouse et de Colmar et les groupements de l'ind. et du com. du Haut-Rhin décident d'adhérer à l'initiative des industriels du Nord.

Danemark. — *Copenhague :* Signature d'un accord d'arbitrage avec la Suède ; la Commission d'arbitrage serait présidée par le ministre hollandais à Londres.

Etats-Unis. — Le départ. Marine donne l'ordre au contre-amiral Williams, commandant l'escadre d'Extrême-Orient, d'envoyer dans le golfe de Petchili 6 navires de guerre et un transport, ancrés aux Philippines.

Inde. — *Cawnpore :* Rejetant la décision du Conseil de la S. D. N. relative à l'Irak, la conférence du Khalifat promet à la Turquie l'aide des musulmans de l'Inde en cas de guerre.

Dimanche 27 décembre.

France. — *Dijon :* Ouverture du 1er Congrès nat. des chefs scouts de France, sous la prés. du gén. Guyot de Salins, leur chef, et du chan. Cornette, leur aum. gén.

— *Lille :* Le Congrès de la Fédération S. F. I. O. du Nord se prononce contre la participation des socialistes au pouvoir.

— *Menton :* Mort de Jules Patenôtre, né le 20. 4. 1845 à Baye (Marne), attaché à Athènes, secr. à Téhéran, Buenos-Ayres, Pékin, min. à Stockholm, Pékin, Tanger, ambass. à Washington et Madrid.

— *Metz :* Clôture du 13e Congrès des J. laïques. Banquet présidé par M. Georges Chauvin, s.-secr. Etat Régions libérées, délégué par M. E. Daladier, min. I. P. M. F. Boiteux, prés. de l'Action catholique lorraine, qui compte 33 000 cotisants, avait protesté contre la présence éventuelle de M. Daladier.

— *Paris :* Le cap. Gordon-Canning demande par lettre une entrevue à M. Briand, prés. Conseil. — Jubilé de M. Letourneau, S. S., prêtre depuis 50 ans et curé de Saint-Sulpice depuis 25 ans. — Mort de Mme Ernest Cognacq, qui, avec son mari, fonda les magasins de la *Samaritaine*, créa des prix annuels destinés aux familles nombreuses et la *Maison de la maternité* de la rue Eugène-Milon (*D. C.*, t. 4, 488-9 ; t. 6, 515-6 ; t. 10, 1234).

— *Saint-Ouen :* A la mairie, réunion d'une nouvelle

Internationale socialiste, formée des groupements nationaux qui n'adhèrent ni à la 2e ni à la 3e Internationale.

ESPAGNE. — *Madrid :* Le Gouvernement dénonce à la presse la mission de M. Gordon-Canning comme une manœuvre dilatoire d'Abd-el-Krim.

SIAM. — Le prince Sakhodaya, proclamé roi le 26. 11. 25, prend le nom de Prajadhipok. Il est le plus jeune frère du roi Ramah VI, né à Bangkok, le 1. 1. 1881, proclamé roi en 1910, mort le 26. 11. 25.

TURQUIE. — *Angora :* La grande Assemblée nat. adopte le calendrier grégorien et la journée de 24 heures (à partir du 1. 1. 26).

Lundi 28 décembre.

SAINT-SIÈGE. — Commémoration du Concile de Nicée par le Pape et la cour du Vatican. Pie XI souhaite le retour de l'Orient à la foi commune.

FRANCE. — *Sénat :* Vote, avec modification, du projet de loi instituant une prorogation de 3 mois pour les loyers. — La gauche démocr. exclut M. Milliès-Lacroix, élu prés. de la Commiss. des Fin. contre M. Clémentel, son candidat. — M. Henry Chéron, nommé rapp. gén. de la Commiss. des Fin., donne sa démission de prés. du groupe de l'Union rép.

— *Paris :* Un arrêté min. I. P. nomme M. Maurice Couyba (Maurice Boukay) dir. de l'Ecole nat. des Arts décoratifs en remplacement de M. Eugène Morand, admis à la retraite (*J. O.*, 30. 12. 25). — A la Madeleine, fête du centenaire du card. Lavigerie, 1er dir. de l'Œuvre des Ecoles d'Orient ; panégyrique par le R. P. Janvier. — Au musée du Louvre, cérémonie pour le centen. du peintre Louis David (1748-1825) présidée par M. Daladier, min. I. P. Discours de M. Paul Léon, dir. Beaux-Arts, et de M. Paul Lambotte, dir. Beaux-Arts de Belgique.

AUTRICHE. — *Vienne :* Assisté du card. Piffl, archev. Vienne, le Dr Haimisch, prés. Rép., inaugure une exposition d'art sacré.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Fêtes (28-30) du centen. du peintre L. David, mort à Bruxelles le 29. 12. 1825 ; conférence de M. Fierens-Gevaert, conservateur du musée.

CHINE. — Les troupes américaines débarquent à Takou.

ESPAGNE. — Le Gouvernement remet à la presse un nouveau communiqué au sujet du capit. G. Canning.

RUSSIE. — Pour la 1re fois paraît en Russie un récit complet du meurtre de la famille impériale à Ekaterinenbourg ; il est publié par le journal de Pétrograd *Krasnaya Gazette*.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Démission de M. Radoievitch, min. Trav. publ., qui réclamait l'étatisation des transports fluviaux.

Mardi 29 décembre.

FRANCE. — Décret (Min. Aff. étrang.) approuvant l'arrangement franco-belge en vue d'assurer aux ressortissants des deux pays le bénéfice des réductions d'impôts pour raison de charges de famille, signé à Paris, le 9. 12. 25 (*J. O.*, 31. 12. 25).

— *Chambre :* Vote définitif du texte de loi du Sénat sur la prorogation des loyers.

— *Cannes :* Mort du poète Stephen Liégeard, né le 29. 3. 1830 à Dijon, cons. de préf., dép. Moselle (1869), membre de l'Acad. des Jeux floraux de Toulouse et de l'Acad. de Dijon.

— *Paris :* A Saint-Eustache, célébration du centen. de l'abbé Roussel (1825-1897), fond. des orphelins-apprentis d'Auteuil ; discours de Mgr Tissier. — Mort du peintre Félix Valotton, né à Lausanne en 1865.

IRAK. — La presse anglaise publie le texte de l'accord signé le 1. 11. 25 entre Ibn Séoud, sultan de Nedjd, et Sir Gilbert Clayton, représentant de la Grande-Bretagne dans l'Irak.

ITALIE. — *Rapallo :* Entrevue de M. Mussolini et de Sir Austen Chamberlain (traité russo-turc, consolidation de la dette italienne).

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — *Prague :* Signature du traité de commerce avec la Belgique par MM. E. Benès et de Raymond.

Mercredi 30 décembre.

SAINT-SIÈGE. — *L'Osservatore Romano* publie le *Motu proprio « I primitivi cemeteri »* du 11. 12. 25, créant un Institut pont. d'archéologie chrét. qui englobe la Commission pont. et l'Acad. romaine d'archéologie sacrée déjà existantes.

FRANCE. — Loi prorogeant, jusqu'au 1. 4. 26, les effets de la législation sur les loyers (*J. O.*, 31. 12. 25). — Le *J. O.* publie la circulaire et l'instruction du 6. 12. 25 relatives au dénombrement de la population en 1926 (7 mars). — Décret min. Fin. déterminant les conditions d'application de l'art. 94 L. 14. 4. 24 sur la revision des pensions concédées aux ministres des cultes (*J. O.*, 8. 1. 26).

— *Boulogne-sur-Mer :* Le tribunal correctionnel acquitte le P. de La Porte, dir. de la colonie scolaire dont 13 enfants se noyèrent à Hardelot, le 7. 8. 25. (Des poursuites avaient été réclamées par l'*Œuvre* et l'*Humanité*.)

— *Paris :* M. Briand refuse à M. Gordon-Canning l'entrevue qu'il avait sollicitée le 27. 12. 25. — L'abbé Chabot est élu prés. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres. — M. Gaston Le Poittevin, prés. de la 9e Chambre, prend sa retraite.

ALLEMAGNE. — *Wiesbaden :* Après l'évacuation de Cologne, les troupes anglaises remplacent les troupes françaises.

CHINE. — *Pékin :* Assassinat du gén. Hsu Sin Tcheng (cousin du gén. Feng Yu Hsiang), au retour d'une mission à Paris, en Amérique, au Japon.

Jeudi 31 décembre.

FRANCE. — Décret min. Trav. publ. créant un office d'habitations à bon marché (*J. O.*, 6. 1. 26).

— *Chambre :* Vote d'un douzième provisoire et clôture de la session extr. — M. Daladier, min. I. P., dépose un projet de loi instituant les Conseils d'école (*J. O.*, 1. 1. 26).

ESPAGNE. — *Madrid :* Signature de l'accord commercial (tarif minimum) avec le Brésil.

GRÈCE. — *Athènes :* Signature par M. de Chambrun, min. de France, d'un arrangement prorogeant jusqu'au 31. 3. 26 le *modus vivendi* commercial du 21. 2. 24.

ITALIE. — *Rome :* Au Capitole, M. Mussolini confère au sén. Filippo Cremonesi le titre de gouv. de Rome.

POLOGNE. — Les représentants de 40 sections musulmanes de Pologne, réunis en Congrès à Wilna, proclament l'autonomie de la communauté musulmane-polonaise. Jacob Szymkiewicz est élu mufti.

ROUMANIE. — *Bukarest :* Le prince Charles (né le 3. 10. 1893) ayant renoncé à tous ses droits au trône, le roi Ferdinand Ier convoque un Conseil et proclame héritier du trône le prince Michel (né le 25. 10. 21), fils du prince Charles et de la princesse Hélène de Grèce.

SUISSE. — *Berne :* La Belgique donne sa démission de membre de l'union monétaire latine pour la fin de 1926.

TURQUIE. — *Angora :* La grande Assemblée nat. ratifie le traité d'amitié avec la Yougoslavie.

Les lois intangibles du régime abject et la persécution religieuse en France de 1876 à 1924. Réponse de l'Alsace et de la Lorraine aux lois sectaires. — Un vol. in-8° de 172 pages. Prix : 2 fr. 50. Editions « Alsatia », 10, rue Bartholdi, Colmar.

« La brochure a pour but de mettre au courant des lois laïques en donnant un petit aperçu historique des débats et des discussions violentes qui eurent lieu à la Chambre et au Sénat à l'occasion de leur vote. Elle expose dans la deuxième partie les causes qui ont contribué à la défaite des catholiques de France : presse mal organisée, manque d'unité, effort de la Franc-Maçonnerie. La troisième partie relate les conséquences funestes de l'œuvre de déchristianisation et de l'école laïque ; diminution de la pratique religieuse, situation lamentable du clergé de France, fréquentation scolaire, l'enseignement religieux remplacé par la morale civique, le patriotisme dans l'école laïque, les illettrés, l'école laïque et la criminalité, la situation des hôpitaux, le mal qui tue la France. Suit à la fin une protestation énergique de l'Alsace et de la Lorraine. » (*Croix*, 14. 4. 25.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.